



Avril 2021

Prévoir-Vie

Rapport sur la solvabilité et la situation financière

Exercice clos au 31 décembre 2020

I - Introduction	4
II - Synthèse	5
A. Activités et résultats.....	9
A.1. Activité	9
A.2. Résultat de souscription.....	15
A.3. Résultat des investissements	17
A.4. Résultat des autres activités	18
A.5. Autres informations	19
B. Système de gouvernance	20
B.1. Informations générales sur le système de gouvernance	20
B.2. Exigences de compétence et d'honorabilité	26
B.3. Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité	29
B.4. Contrôle interne.....	35
B.5. Fonction d'audit interne.....	38
B.6. Fonction actuarielle.....	39
B.7. Sous-traitance	39
B.8. Autres informations	40
C. Profil de risque	41
C.1. Risque de souscription	41
C.2. Risque de Marché.....	47
C.3. Risque de Contrepartie	52
C.4. Risque de liquidité.....	53
C.5. Risque opérationnel	54
C.6. Autres risques.....	55
C.7. Autres informations	57
D. Valorisation aux fins de solvabilité.....	58
D.1. Actifs.....	58
D.2. Provisions techniques	61
D.3. Autres passifs	65
D.4. Méthodes de valorisation alternatives	67
D.5. Autres informations	67
E. Gestion du capital	68
E.1. Fonds propres	68
E.2. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis	70
E.3. Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le capital de solvabilité requis 75	
E.4. Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé.....	75
E.5. Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis	75

E.6. Autres informations	75
Annexes.....	76

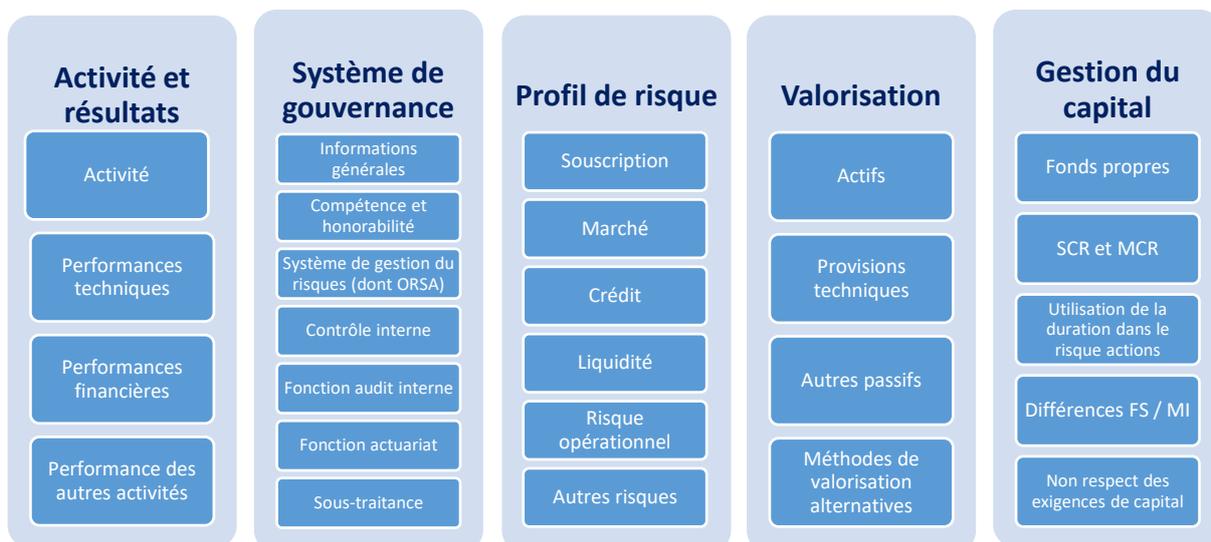
I - Introduction

L'article 51 de la directive Solvabilité 2 et l'article 300 des Actes Délégués imposent à toute compagnie d'assurance de veiller à communiquer régulièrement des informations sur leur solvabilité et leur situation financière. Les articles 293 à 297 des Actes Délégués imposent plus précisément aux compagnies d'assurance d'établir un rapport de leur solvabilité et leur situation financière, sur les points suivants :

- l'activité et la performance ;
- le système de gouvernance ;
- le profil de risque ;
- la valorisation à des fins de solvabilité ;
- la gestion du capital.

Le présent Rapport narratif sur la Solvabilité et la Situation Financière permet à Prévoir-Vie de communiquer les informations relatives au cadre de son activité et de ses performances, à son système de gouvernance, à son profil de risque, à sa valorisation et à sa gestion du capital. La structure de ce rapport est établie selon la structure prévue à l'annexe 20 des Actes Délégués.

Il reprend donc le plan type prévu dans le règlement européen sur les actes délégués :



II - Synthèse

Activité et résultats

Prévoir-Vie est une société du Groupe Prévoir exerçant en France, en Pologne et au Portugal une activité d'assurance Vie et d'assurance Non Vie. Elle commercialise des contrats d'épargne et de prévoyance à destination des particuliers et des professionnels. Le portefeuille de contrats de Prévoir-Vie comporte trois familles principales de produits :

- une famille dénommée « Prévoyance Vie », qui regroupe des produits de prévoyance, de type « mixtes », « dotales », « dotales/rentes éducation », « vies entières » ou « temporaires », ainsi que des contrats de prévoyance prévoyant le versement de rentes viagères en cas de décès.
- une famille dénommée « Prévoyance Non vie » qui regroupe des produits couvrant exclusivement le dommage corporel via des indemnités journalières ou des rentes en cas d'incapacité, d'invalidité, d'hospitalisation ou de dépendance, des capitaux en cas de dépendance, d'invalidité ou de décès accidentel, de maladies graves et des garanties de frais de soins. La famille « Prévoyance Non Vie » comporte aussi des garanties complémentaires de type exonération des cotisations en cas d'arrêt de travail ou d'invalidité de produits de type « Prévoyance Vie ».

Ces familles de produits, toutes générations de taux confondus, représente 16,7% du total des provisions techniques (hors provisions pour frais d'acquisition reportés).

- une famille dénommée « Contrats d'épargne », composée de contrats individuels à primes périodiques en euros ou multi-supports, des contrats individuels à versements libres en euros, des contrats en euros à primes périodiques, souscrits dans le cadre de la loi Madelin, qui permettent aux travailleurs non-salariés non agricoles de se constituer un supplément de retraite sous la forme d'une rente viagère.. Cette famille représente 79,90% du total des provisions techniques (hors provisions pour frais d'acquisition reportés).

Le reste du portefeuille de Prévoir-Vie est composé essentiellement de rentes en service et de contrats en instance de règlement d'une prestation.

Les primes émises brutes s'élèvent à 511 M€. Les primes nettes des opérations de réassurance sont en baisse de 2,1% à 425,6 M€ à fin 2020. Les prestations nettes des opérations de réassurance incluant la charge de provision pour sinistres et les frais de prestations sont en hausse de 2,4% à 381,5 M€. La reprise de provisions mathématiques et techniques nette de réassurance s'élève à 63,3 M€ en 2020 en hausse de 28,6%.

Les frais d'acquisition et d'administration s'élèvent à 105,3 M€ après opérations de réassurance, en baisse de 5,9%.

Les produits de placement nets des charges de placement s'élèvent à 123,7 M€ en baisse de 18,2% par rapport à 2019.

Au 31 décembre 2020, en valeur nette comptable, les placements de l'entreprise affichent une légère contraction annuelle de 0,3% et sont répartis, après transposition des fonds, à hauteur de 61,3% en obligations, 17,9% en actions, 0,4% en actions en représentation des UC, 17,2% en immobilier et 3,1% en monétaire. La part obligataire n'a pas trop fortement reculé grâce à la réalisation d'un programme de réinvestissement qui a permis de réemployer les remboursements de l'année et le produit des cessions. L'augmentation de la part actions provient d'une réévaluation « mécanique » de la VNC lorsque les plus-values réalisées sont réinvesties dans le cadre d'opérations « achetés/vendus ». Il n'y a pas eu d'acquisition ou de cession immobilière durant l'exercice. Enfin, le montant de la poche monétaire a poursuivi son recul alors même que les rendements sur les instruments de placement de trésorerie sont quasi-nuls.

La crise sanitaire, les confinements associés et les turbulences économiques et financières sont intervenus à un moment où Prévoir-Vie non seulement voyait sa surface financière confortée (taille des fonds propres et des réserves, ratios de solvabilité satisfaisants, notations confirmées), mais était déjà bien engagé dans sa transformation : amélioration des fondamentaux techniques de l'assurance, déploiement des canaux alternatifs de distribution, digitalisation progressive des process et engagement de tous les collaborateurs du Groupe.

La performance du réseau salarié lors des périodes d'activité a permis d'amortir, sans l'effacer, le choc engendré par son inactivité forcée pendant un tiers de l'année tandis que l'activité d'assurance issue des partenariats existants a pu globalement se poursuivre.

Ces chocs, sans pour autant en amoindrir les conséquences éventuelles à plus long terme, ont ainsi pu être dans l'ensemble plutôt bien absorbés sur l'année 2020.

Au-delà de 2020, les orientations 2021 s'inscrivent dans la poursuite de celles déjà mises en oeuvre : s'assurer d'un mix produit résolument tourné vers la prévoyance et les produits en primes périodiques ; renforcer la productivité du réseau salarié et accroître son effectif ; rééquilibrer les nouvelles offres santé Partenaires ; lancer en 2021 de nouveaux partenariats retardés en 2020 et animer les partenariats existants ; suivre les dérives de sinistralité éventuelles liées aux dommages collatéraux de la crise sanitaire (retards de soins, effets des risques économiques sur le maintien du portefeuille, fragilité économique des clients TNS).

2021 est l'année de lancement du septième Plan stratégique d'Entreprise (PE7). Ce PE7 sera un plan Groupe qui embarquera tous les métiers de Prévoir. Il visera à poser les bases du nouveau visage de Prévoir tout en maintenant sa volonté d'indépendance, de solidité financière et de pérennité dans l'intérêt conjoint de ses clients, de ses salariés et de ses actionnaires.

Système de gouvernance

L'organe d'administration, de gestion ou de contrôle (ou « AMSB » au sens de l'article 40 de la Directive Solvabilité 2) de Prévoir-Vie est composé du Conseil d'Administration présidé par Mme Lacoste, Président Directeur Général. La composition du Conseil d'Administration n'a pas évolué au cours de l'année 2020.

La direction générale, formée du Président-Directeur général et du Directeur général délégué, met en oeuvre la stratégie adoptée par le Conseil d'Administration. Elle est assistée par le comité de direction qui associe les directeurs représentant les enjeux clés de l'entreprise. Parmi eux, le Directeur général délégué et le Directeur financier ont été désignés par le Conseil d'Administration "dirigeants effectifs" au sens de la directive européenne Solvabilité 2 ; ils interviennent dans toutes les décisions significatives.

Conformément à l'alinéa 1 de l'article 44 de la Directive Solvabilité 2, le système de gestion des risques, basé sur une approche globale couvrant l'ensemble des risques auxquels est exposée l'entreprise, vise à pouvoir contrôler, gérer et déclarer, en permanence, les risques auxquels l'organisme est ou pourrait être exposé. Cette approche en matière de gestion des risques et de gouvernance est formalisée grâce à un ensemble de politiques écrites dont les principes sont décrits dans la section B.3.

Profil de risque

A travers le calcul du capital de solvabilité requis (SCR), l'entreprise évalue ses risques de souscription, de marché, de contrepartie et son risque opérationnel. En complément, l'entreprise procède à l'identification et l'évaluation d'autres risques, en particulier le risque de liquidité, et a implémenté un dispositif de suivi et de maîtrise des risques opérationnels.

En plus de ces évaluations, l'entreprise procède à des analyses de scénarios et des mesures de sensibilité en cas de survenance de situations défavorables.

Le profil de risque de l'entreprise a peu évolué au cours de l'exercice.

Le risque de marché demeure prépondérant : il représente, en capital de solvabilité requis (SCR) brut d'absorption par les provisions et les impôts, 83% de la somme de l'ensemble des risques, contre 80% en 2019. Ce risque est principalement lié à la volatilité des marchés financiers sur le portefeuille d'investissement. Au cours de l'exercice, la valeur de marché des placements a progressé de 3,2%. Les montants de chaque classe d'actif ont peu évolué en valeur comptable, aussi l'évolution des valeurs de réalisation provient principalement des effets de marché. La valeur du parc immobilier a progressé suite à la mise à jour des valeurs d'expertise. La qualité du patrimoine immobilier et sa localisation dans les beaux quartiers de Paris lui ont permis de poursuivre sa progression en dépit de la crise sanitaire. Après la crise du mois de mars (chute des marchés actions et écartement des spreads en particulier), les portefeuilles actions et obligataires ont bien rebondi : le niveau des plus-values latentes actions est stable par rapport à fin 2019 et pour les obligations, la nouvelle baisse des taux observée en 2020 a également contribué à soutenir le niveau des valeurs de réalisation.

Le poids du risque de souscription, le second dans la hiérarchie, représente 13% du SCR de l'entreprise et demeure très inférieur au risque de marché

Valorisation aux fins de solvabilité

Les catégories d'actifs et de passifs importantes qui composent le bilan Solvabilité 2 de l'entreprise, ont été valorisées conformément aux normes prudentielles Solvabilité 2, à des montants pour lesquels ces derniers pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction conclue dans des conditions de concurrence normales.

Ainsi, la construction du bilan prudentiel Solvabilité 2 diffère des principes suivis pour l'établissement du bilan en normes françaises. Les principaux écarts de valorisation concernent, d'une part, les actifs de placement de l'entreprise, enregistrés en valeur de marché au bilan prudentiel, alors qu'ils sont comptabilisés à leur coût historique amorti dans les comptes sociaux. Les provisions techniques, d'autre part, figurent au bilan prudentiel à leur valeur économique intégrant une estimation au plus juste des flux futurs (Best Estimate), quand leur montant enregistré dans les comptes sociaux reflète une vision prudente et rétrospective des engagements envers les assurés.

Les écarts de valorisation entre l'approche Solvabilité 2 et les normes comptables sont présentés dans la section D.

L'actif du bilan prudentiel progresse en raison de la hausse des plus-values latentes sur les placements. Les placements (autres que les actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés) valorisés selon le référentiel Solvabilité 2 passent de 4 982 M€ en 2019 à 5 093 M€ en 2020.

Les provisions techniques Vie évaluées selon les normes solvabilité 2 augmentent de 3,96 % entre 2019 et 2020, passant de 3 990 M€ à 4 147 M€. L'évolution s'explique notamment par la baisse du taux d'actualisation et par la hausse du stock de plus-values latentes. De même, la marge de risque vie augmente en raison de l'évolution à la hausse du SCR de souscription et de la baisse du taux d'actualisation. Les provisions techniques non-vie s'élèvent à 29,46 M€ et sont stables sur l'exercice. En effet, la baisse du Best Estimate a été compensée par l'évolution de la marge de risque non-vie.

Au final, le bilan prudentiel présente un excédent d'actif sur le passif en progression : 987,3 M€ à fin 2020 contre 973,2 M€ pour 2019. Il est très largement supérieur aux fonds propres du bilan en normes comptables françaises qui s'élèvent à 402 M€.

Gestion du capital

Le dispositif de gestion des fonds propres vise à ce que l'entreprise dispose en permanence d'un niveau minimum de fonds propres lui permettant de respecter les obligations réglementaires et le cadre d'appétence aux risques défini dans la stratégie.

Les fonds propres Solvabilité 2 de l'entreprise sont exclusivement constitués d'éléments de fonds propres de base de première qualité (Tier 1), non restreints. Leur montant correspond à l'excédent d'actif sur le passif issu de l'établissement du bilan prudentiel (cf. ci-dessus) dont est retiré le dividende prévisionnel de l'exercice. L'article A. 132-16-1 du Code des assurances entré en vigueur fin 2019 prévoit, sous conditions, qu'une fraction de la provision de participation aux bénéfices (PPB) soit admissible au titre de la couverture du Capital de Solvabilité Requis (SCR) et du Minimum de Capital Requis (MCR). Ce montant est également intégré aux fonds propres de base et classé dans les fonds excédentaires (cf. chapitre E.1.).

Le SCR de marché brut progresse de 5,8% en raison de l'augmentation des valeurs de marché sur les différentes classes d'actifs (actions, immobilier, obligations). Ainsi les chocs de marché réalisés pour le calcul du SCR s'appliquent à des valeurs de marché des placements plus importantes. De son côté le SCR de souscription brut de l'activité vie est en recul (-24%) alors que le SCR de souscription santé progresse de 19%. Bien que les plus-values latentes sur les placements soient en hausse sur l'année 2020, la capacité d'absorption par les provisions techniques des chocs réalisés est en baisse (-9%). Cela s'explique par la baisse des taux d'intérêts qui dégrade le niveau de la production financière dans les projections réalisées pour le calcul du Best Estimate. Cet effet est accentué par la hausse de la volatilité observée à fin 2020 sur les scénarios économiques projetés. Au final le SCR net d'absorption par les provisions techniques et les impôts différés s'élève à 375 M€ en hausse de 19%.

En 2020, le ratio de couverture du capital de solvabilité requis par les fonds propres éligibles de l'entreprise s'élève à 258%. En ne tenant pas compte de la fraction de la provision pour participation aux bénéfices (PPB) admissible au titre de la couverture du SCR et du MCR, le ratio de couverture du SCR s'élève à 234%. Le ratio de couverture du SCR à fin 2019 s'élevait à 301% (273% hors PPB).

Le ratio de couverture du minimum de capital requis par les fonds propres éligibles de l'entreprise s'élève à 745% (676% hors PPB) contre 827% à la clôture de l'exercice précédent (750% hors PPB).

A. Activités et résultats

A.1. Activité

A.1.1. Informations générales

Prévoir-Vie (« l'entreprise ») est une société anonyme de droit français du Groupe Prévoir, exerçant une activité d'assurance-vie et d'assurance non-vie.

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR, 4 Place de Budapest, 75009 Paris) est l'organisme en charge de son contrôle financier ainsi que de celui du Groupe Prévoir.

Les Commissaires aux comptes titulaires sont PricewaterhouseCoopers Audit représenté par Christine Billy et EXCO Paris Ace – auditeurs et conseils d'entreprise, représenté par François Shoukry.

A.1.2. Organisation du Groupe et de Prévoir-Vie

Le Groupe Prévoir, dont fait partie l'entreprise, est un groupe d'assurance privé et indépendant, créé en 1910 et spécialiste de l'assurance de personnes.

Les sociétés du Groupe Prévoir sont majoritairement détenues par une holding, la « Société Centrale Prévoir », une société anonyme dont le siège social se situe au 22 rue de La Rochefoucauld 75009 Paris.

La Société Centrale Prévoir constitue la structure de tête du Groupe Prévoir. Elle assure notamment, vis-à-vis de ses affiliées, les fonctions suivantes :

- le comité stratégique de la Société Centrale Prévoir définit les orientations stratégiques du Groupe et l'avancée du Projet d'Entreprise. Il transmet ses informations au Conseil d'administration de Prévoir Vie ;
- le comité d'audit de la Société Centrale Prévoir vaut comme comité d'audit pour toutes ses filiales ;
- le comité d'investissement de la Société Centrale Prévoir vaut comme comité d'investissement de Prévoir Vie.
- le comité des rémunérations, des carrières et des nominations de la Société Centrale Prévoir vaut pour Prévoir Vie.

A.1.3. Organigramme simplifié au 31 décembre 2020

Le schéma ci-dessous décrit l'organisation du Groupe Prévoir au 31/12/2020 et les liens capitalistiques entre les différentes entités.

GROUPE PRÉVOIR

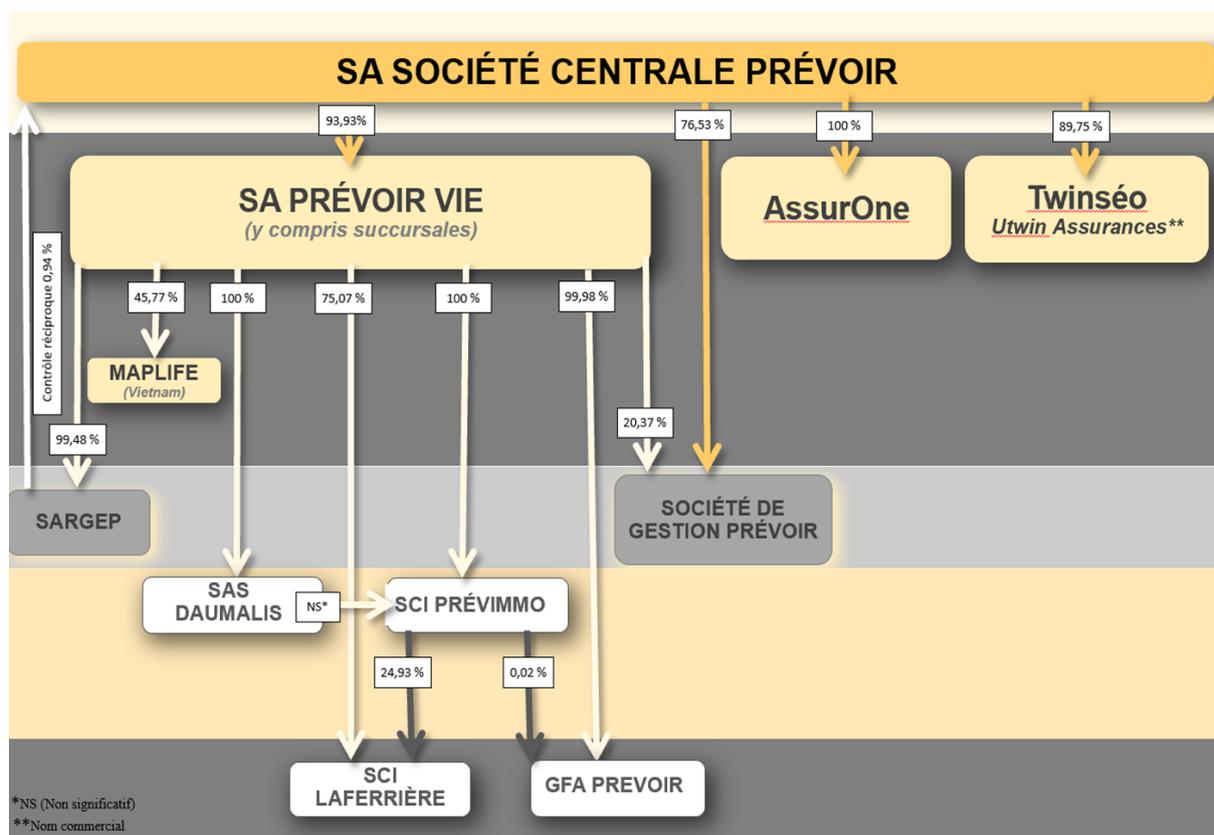


Figure 1 : Structure juridique Prévoir

Dans la structure juridique du Groupe, l'entreprise, est une filiale détenue à 93,93% par la société holding, la Société Centrale Prévoir. Les principales évolutions survenues dans la structure du Groupe en 2020 consistent en la fusion par voie d'absorption de la société Utwin (filiale à 100% de Twinséo) par la société Twinséo et l'entrée d'actionnaires minoritaires au capital de Twinséo pour 10,25%.

A.1.4. Filiales de Prévoir-Vie

Au 31 décembre 2020, l'entreprise détient les filiales ci-dessous :

Filiales	Activité	% de détention
SA Prévoir Vietnam	Assurance	45,8%
SARGEP	Gestion d'actif	99,5%
SAS Daumalis	Immobilier	100,0%
SCI Laferrière	Immobilier	75,1%
SCI Previmmo	Immobilier	100,0%
GFA PREVOIR	Autres	100,0%
SGP	Asset Management	20,4%

Table 2 : Filiales significatives

A.1.5. Activités de Prévoir-Vie

La société Prévoir-Vie est agréée pour les branches accident et maladie (articles R321-1, 1° et 2° du Code des assurances) depuis le 15 novembre 2018. Ces branches relèvent de l'assurance non-vie.

En France¹, à fin 2020, l'entreprise est agréée pour opérer dans les branches suivantes :

- 1 – Accidents
- 2 - Maladie
- 20 – Vie, décès et complémentaire
- 21 – Nuptialité, natalité et complémentaire
- 22 – Assurances liées à des fonds d'investissement et complémentaires

L'entreprise s'appuie sur un portefeuille « réseau de salariés » et une activité "Partenaires" avec notamment ADP April (assurance emprunteur). L'activité Partenaires représente 21,8 % du chiffre d'affaires total de l'entreprise en 2020, en hausse de +2,2 pt par rapport à 2019.

Le portefeuille de contrats de Prévoir-Vie comporte trois familles principales de produits :

- Une famille dénommée « Prévoyance Vie », qui regroupe des produits de prévoyance, de type « mixtes », « dotales », « dotales/rentes éducation », « vies entières » ou « temporaires », ainsi que des contrats de prévoyance prévoyant le versement de rentes viagères en cas de décès. Les tarifs de ces contrats reposent sur une table de mortalité et un taux technique variables selon les époques de commercialisation.
- Une famille dénommée « Prévoyance Non vie » qui regroupe des produits couvrant exclusivement le dommage corporel via des indemnités journalières ou des rentes en cas d'incapacité, d'invalidité, d'hospitalisation ou de dépendance, des capitaux en cas de dépendance, d'invalidité ou de décès accidentel, de maladies graves et des garanties de frais de soins. La famille « Prévoyance Non Vie » comporte aussi des garanties complémentaires de type exonération des cotisations en cas d'arrêt de travail ou d'invalidité de produits de type « Prévoyance Vie ».

Les familles de produits « Prévoyance Vie » et « Prévoyance Non Vie », toutes générations de taux confondus, représente 16,7% du total des provisions techniques (hors provisions pour frais d'acquisition reportés).

- Une famille dénommée « Contrats d'épargne », composée par :
 - des contrats individuels en euros à primes périodiques, assortis selon les générations soit d'un taux minimum brut contractuel égal à 4,5%, 3%, 2,25%, 2%, 1,5%, 1%, 0,8% ou 0%, soit d'un taux minimum annuel garanti ;
 - des contrats en euros à primes périodiques, qui permettent aux travailleurs non-salariés non agricoles de se constituer un supplément de retraite sous la forme d'une rente viagère. Ces contrats sont souscrits dans le cadre de la loi Madelin. Ils bénéficient soit d'un taux minimum brut contractuel inférieur ou égal à 2,5% selon les générations, soit d'un taux minimum annuel garanti ;
 - des contrats d'épargne retraite multi-supports depuis fin 2016 ;
 - des produits individuels en euros à versements libres, assortis selon les générations soit d'un taux minimum brut contractuel égal à 4,5%, 3,5%, 1,5%, 0,6% ou 0%, soit d'un taux minimum annuel garanti.

La famille « Contrats d'épargne » représente 79,9% du total des provisions techniques (hors provision pour frais d'acquisition reportés).

¹ Cf. Annexe Quantitative : Tableau S.05.02. Primes, sinistres et dépenses par pays

- Le portefeuille de Prévoir-Vie comprend également :
 - des rentes viagères et certaines en cours de service ;
 - des contrats collectifs d'assurance en cas de vie (retraite à cotisations définies) regroupés sous l'appellation « Prévoir Entreprise », et des contrats collectifs d'assurance décès ;
 - des provisions pour des contrats en instance de règlement.

En milliers d'euros	Encours (*) 2020	Encours (*) 2019	Variation	Var.%
Vie				
Epargne				
Supports en Euro	2 964 725	2 981 382	-16 657	-0,56%
Dont contrat à primes uniques	1 579 234	1 617 815	-38 581	-2,38%
Dont contrats à primes périodiques	1 385 491	1 363 567	21 923	1,61%
Supports en Unités des Comptes	17 768	9 580	8 188	85,48%
Prévoyance	421 203	424 452	-3 249	-0,77%
Autres provisions techniques Vie (PPB, PSAP et Prov pour égal.)	124 118	135 308	-11 190	-8,27%
Total Vie	3 527 814	3 550 722	-22 908	-0,65%
Non Vie				
Provision pour sinistres à payer	39 732	32 874	6 859	20,86%
Provision mathématique des rentes	16 485	16 513	-28	-0,17%
Provision pour risque croissant	144 734	139 242	5 492	3,94%
Autres provisions d'assurance non vie	1 854	1 294	560	43,25%
Total Non Vie	202 805	189 923	12 882	6,78%
Total des provisions techniques (hors prov. pour FAR)	3 730 619	3 740 645	-10 025	-0,27%

(*) Encours = provisions techniques France et Succursales, hors provisions pour FAR

Table 3 : Mouvements de portefeuille

La diminution de 22,9 M€ (-0,65%) en 2020 des provisions techniques Vie (hors FAR) provient des contrats d'épargne à versements libres. La collecte nette des contrats d'épargne à versements libres a reculé de 56,4 M€ suite au ralentissement des versements. Ce recul a été légèrement compensé par le service des intérêts et participations aux bénéficiaires distribués (+17 M€ nets de taxes sociales et prélèvements sur encours). La collecte nette sur les contrats d'épargne à primes périodiques a aussi reculé, d'une part, suite à la crise sanitaire (baisse du chiffre d'affaires issu des nouveaux contrats) et d'autre part, suite au vieillissement du portefeuille (hausse des sorties par échéance), conduisant à une dotation moins forte des provisions en 2020 (+ 21 923 k€ vs + 30 120 k€ en 2019). Enfin, l'encours des produits de prévoyance continue à décroître par les sorties naturelles des portefeuilles les plus anciens (produits de type mixte et premières générations de vies entières).

Enfin, les provisions techniques non vie progressent de +12,9 M€ (+6,78%). Cette progression provient de la hausse des provisions pour sinistres à payer de +6,9 M€, expliquée par la hausse des prestations incapacité, notamment pour la clientèle PRO, et par la sur-sinistralité constatée sur les nouveaux partenariats santé et enfin par la contribution exceptionnelle liée au Covid (provisionnée conformément aux recommandations en provision pour sinistre à payer). Cette progression provient aussi de la hausse des provisions pour risques croissants, en particulier celles du risque dépendance.

Au 31 décembre 2020, le chiffre d'affaires de l'entreprise s'établit à 511,2 M€ (dont 380,2 M€ au titre des engagements Vie et 131 M€ au titre des engagements Non Vie) et se décompose en lignes d'activités réglementaires Solvabilité 2 de la manière suivante :

Engagements Vie :

<i>En milliers d'euros</i>	Primes acquises 2020	Poids
30 - Assurance avec participation aux bénéficiaires	311 588	82%
31 - Assurance indexée et en unités de compte	5 795	2%
32 - Autres	58 999	16%
36 - Réassurance vie	3 789	1%
Total Vie	380 171	100%

Cf. QRT S.05.01 Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité, en annexe

Table 4 : Lignes d'activités réglementaires Solvabilité 2 – Engagements Vie

Le chiffre d'affaires Vie est essentiellement constitué par la ligne d'activité « 30 - Assurance avec participation aux bénéficiaires » qui regroupe l'ensemble des contrats pris en compte dans le périmètre du calcul de la participation aux bénéficiaires réglementaire et recevant de la participation aux bénéficiaires. En 2020, les produits ne recevant pas de participation aux bénéficiaires, mais contribuant au calcul de la participation aux bénéficiaires réglementaire, sont désormais classés en Lob 32 (et non plus en Lob 30). Il s'agit des produits de type temporaire décès et des produits de prévoyance pour les TNS dont la garantie principale est le versement d'une rente en cas de décès. La quasi-totalité des engagements Vie de Prévoir-Vie est néanmoins toujours portée par la Lob 30.

Le total des primes acquises Vie passe de 404,8 M€ en 2019 à 380,2 M€ en 2020. Cette baisse de 6% provient essentiellement du recul du chiffre d'affaires des contrats d'épargne à versements libres (-15 M€), conformément à l'orientation stratégique de Prévoir-Vie. Elle est renforcée par le recul du chiffre d'affaires du produit d'assurance de prêt ADP April (-8,5 M€) qui n'est plus commercialisé, et non compensé par la nouvelle offre Emprunteur avec Utwin.

Engagements Non Vie :

<i>En milliers d'euros</i>	Primes acquises 2020	Poids
1 - Assurance des frais médicaux	32 713	24,97%
2 - Assurance de protection du revenu	63 265	48,29%
29 - Assurance maladie	32 985	25,18%
33 - Rentes	-	0,00%
35 - Réassurance maladie	2 051	1,57%
Total Non Vie	131 014	100,00%

Cf. QRT S.05.01 Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité, en annexe

Table 5 : Lignes d'activités réglementaires Solvabilité 2 – Engagements Non Vie

Le chiffre d'affaires Non Vie est réparti sur 5 lignes d'activités dont la principale est la ligne d'activité « 2 - Assurance de protection du revenu », essentiellement constituée par des produits en cours de commercialisation.

Du point de vue réglementaire, le portefeuille Non Vie est composé des lignes d'activité suivantes :

- une ligne d'activité de frais de soin (LoB 1 - Medical Expense Insurance) qui regroupe les garanties de remboursement des frais de soins ;
- une ligne d'activité de protection des revenus (LoB 2 - Non-SLT Health - Income Protection Insurance) qui concerne les contrats pour lesquels il existe contractuellement une possibilité de révision tarifaire illimitée inscrite dans les conditions générales du produit. Les contrats de cette LoB ne sont pas en cours de service de prestations. Il s'agit souvent de contrats proposant exclusivement des garanties Non Vie, ou de contrats proposant principalement des garanties Vie, type temporaires décès ou des produits de prévoyance à destination des TNS qui comportent des garanties accessoires Non Vie « dommages corporels ».

- une ligne d'activité d'assurance de santé (classée réglementairement en LoB 29 - Health Insurance SLT) qui inclut les contrats traités comme des produits Vie (tarification et provisionnement type vie) n'ayant pas de possibilité de révisions tarifaires dans leurs conditions générales. Les contrats de cette LoB ne sont pas en cours de service de prestations. Il s'agit souvent de produits proposant des garanties Vie et Non Vie (produits de type mixte, vie entière..., et aussi deux produits de type assurance de prêt) ;
- une ligne d'activité de rentes (LoB 33 - Annuities steaming from Non-Life insurance contracts and relating to health insurance obligations). Ces contrats ont fait l'objet d'un sinistre et sont en cours de paiement d'une prestation. Ce sont les prestations issues des contrats classés en LoB 29 ou LoB 2.
- et une ligne d'activité de réassurance maladie (LoB 35). Depuis 2017, Prévoir-Vie réassure un produit d'assurance de prêt commercialisé par April et assuré par Axeria.

Le chiffres d'affaires Non Vie progresse de 14,9 M€ par rapport à 2019 (+12,8%). Cette progression est liée essentiellement aux produits Frais de soins Partenaires (+13 M€), et dans une moindre mesure, aux produits Hospitalisation Partenaires et aux produits dépendance.

A.1.6. Tendances et facteurs impactant l'évolution

La crise sanitaire, les confinements associés et les turbulences économiques et financières sont intervenus à un moment où Prévoir-Vie non seulement voyait sa surface financière confortée (taille des fonds propres et des réserves, ratios de solvabilité satisfaisants, notations confirmées), mais était déjà bien engagé dans sa transformation : amélioration des fondamentaux techniques de l'assurance, déploiement des canaux alternatifs de distribution, digitalisation progressive des process et engagement de tous les collaborateurs du Groupe.

La performance du réseau salarié lors des périodes d'activité a permis d'amortir, sans l'effacer, le choc engendré par son inactivité forcée pendant un tiers de l'année tandis que l'activité d'assurance issue des partenariats existants a pu globalement se poursuivre.

Ces chocs, sans pour autant en amoindrir les conséquences éventuelles à plus long terme, ont ainsi pu être dans l'ensemble plutôt bien absorbés sur l'année 2020.

Au-delà de 2020, les orientations 2021 s'inscrivent dans la poursuite de celles déjà mises en oeuvre : s'assurer d'un mix produit résolument tourné vers la prévoyance et les produits en primes périodiques ; renforcer la productivité du réseau salarié et accroître son effectif ; rééquilibrer les nouvelles offres santé Partenaires ; lancer en 2021 de nouveaux partenariats retardés en 2020 et animer les partenariats existants ; suivre les dérives de sinistralité éventuelles liées aux dommages collatéraux de la crise sanitaire (retards de soins, effets des risques économiques sur le maintien du portefeuille, fragilité économique des clients TNS).

2021 est l'année de lancement du septième Plan stratégique d'Entreprise (PE7). Ce PE7 sera un plan Groupe qui embarquera tous les métiers de Prévoir. Il visera à poser les bases du nouveau visage de Prévoir tout en maintenant sa volonté d'indépendance, de solidité financière et de pérennité dans l'intérêt conjoint de ses clients, de ses salariés et de ses actionnaires.

A.1.7. Autres informations

Au 31 décembre 2020, l'entreprise emploie 1239 salariés.

A.2. Résultat de souscription

A.2.1. Performance de souscription

<i>En milliers d'euros</i>	2020	2019	Variation
Primes	380 171	404 837	- 24 666
Prestations (hors frais par destination)	- 342 429	- 341 515	- 914
Charges des provisions techniques	66 149	49 535	16 614
Ajustement des A.C.A.V.	- 49	18	- 31
Commissions Partenaires	- 17 953	- 19 590	1 638
Solde de réassurance	- 15 759	- 14 484	- 1 275
Solde de souscription	70 131	78 766	- 8 635
Frais d'acquisition	- 66 238	- 75 870	9 631
Frais d'administration	- 13 078	- 13 878	799
Frais des placements	- 3 479	- 3 167	- 313
Frais des prestations	- 5 087	- 5 455	368
Autres charges techniques	- 15 523	- 16 650	1 127
Autres produits techniques	443	802	- 358
Résultat technique Vie	- 32 832	- 35 452	2 620

Table 6 : Evolution de la performance de souscription VIE

Les primes acquises brutes s'élèvent à 380,2 M€. Les primes nettes des opérations de réassurance sont en baisse de 5,8% à 342,6 M€ à fin 2020.

Les prestations brutes des opérations de réassurance et incluant la charge de provision pour sinistres sont quasi stables à 342,4 M€.

La reprise de provisions mathématiques et techniques (nette d'intérêts techniques et de participation aux bénéfices incorporés aux provisions) s'élève à 66,1 M€ en 2020, en augmentation de 33,5% par rapport à 2019. Cette reprise provient notamment des échéances sur les anciens portefeuilles de type mixte et en particulier de la diminution des versements libres sur les portefeuilles épargne.

Les frais d'acquisition et d'administration s'élèvent à 78,7 M€ après opérations de réassurance, en baisse par rapport à 2019. Le ratio frais d'acquisition et d'administration/primes nettes s'élève à 23% contre 24,9% en 2019.

En milliers d'euros	2020	2019	Variation
Primes	130 884	116 470	14 415
Prestations (hors frais par destination)	- 48 446	- 42 440	- 6 006
Charges des provisions techniques	- 5 342	- 12 983	7 641
Ajustement des A.C.A.V.	-	-	-
Commissions Partenaires	- 25 893	- 23 114	- 2 780
Solde de réassurance	- 13 880	- 379	- 13 501
Solde de souscription	37 322	37 554	- 231
Frais d'acquisition	- 17 326	- 17 115	- 212
Frais d'administration	- 3 636	- 3 781	145
Frais des placements	- 168	- 150	- 18
Frais des prestations	- 2 751	- 2 727	- 25
Autres charges techniques	- 4 371	- 4 678	306
Autres produits techniques	256	139	117
Résultat technique Non Vie	9 325	9 243	83

Table 7 : Evolution de la performance de souscription NON-VIE

Les primes acquises brutes s'élevaient à 130,9 M€. Les primes nettes des opérations de réassurance sont en augmentation de 16,6% à 82,9 M€ à fin 2020. Cette progression s'explique principalement par la progression du chiffre d'affaires frais de soins et hospitalisation issu des partenariats.

La charge des sinistres brute des opérations de réassurance est en hausse de 14,2% à 48,4 M€. Le ratio Charge des sinistres (sinistres réglés + variation des PSAP) / Primes brutes commerciales s'élève à 37% en légère hausse par rapport à 2019. La hausse de la charge de sinistres provient des prestations incapacité des produits à destination des TNS et des prestations frais de soins issus des partenaires. La charge de sinistres a aussi été impactée par la taxe exceptionnelle liée au Covid.

La charge de provisions techniques brutes des opérations de réassurance s'élève à 5 M€ en recul de 58,9% par rapport à l'an passé.

Les frais d'acquisition et d'administration Non Vie nets des opérations de réassurance s'élevaient à 26,5 M€ en 2020, en hausse de 23,8 % en raison de la baisse des commissions cédées et de l'augmentation des frais d'acquisition.

Compte tenu de tous ces éléments, le résultat technique Non Vie est en hausse de 0,9% à 9,3 M€.

A.2.2. Atténuation des risques

La réassurance est la première technique d'atténuation des risques mise en œuvre par l'entreprise.

en milliers d'euros	Lob 30	Lob 32	Total 2020
Primes cédées	219	37 311	37 530
Charge de prestations cédées	111	8 713	8 823
Charge de provisions cédées	- 343	- 472	- 815
Commissions et participations	- 68	13 831	13 763
Solde de réassurance Vie	519	15 239	15 759

Cf. QRT S.05.01 Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité, en annexe

Table 8 : Détail du solde de réassurance Vie par ligne d'activité

En 2020, le solde de cession en réassurance Vie de l'entreprise représente 4,1% du chiffre d'affaires Vie contre 3,6% en 2019. Il progresse de 8,8% par rapport à 2019. Son évolution s'explique par l'arrêt de la commercialisation du produit assurance de prêt April pour lequel des provisions sont dotées en début de contrat.

L'arrêt de la commercialisation a entraîné une reprise de provisions cédées d'où une augmentation du solde de réassurance en faveur des réassureurs

en milliers d'euros	Lob 1	Lob 2	Lob 29	Lob 33	Total 2020
Primes cédées	8 061	23 967	16 041	-	48 068
Charge de prestations cédées	8 738	3 805	3 810	1 859	18 213
Charge de provisions cédées	-	4 004	- 2 822	-	1 182
Commissions et participations	1 264	7 432	6 098	-	14 794
Solde de réassurance Non Vie	- 1 941	8 727	8 955	- 1 859	13 880

Cf. QRT S.05.01 Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité, en annexe

Table 9 : Détail du solde de réassurance Non Vie par ligne d'activité

Le solde de cession en réassurance Non Vie de l'entreprise représente 10,6% de son chiffre d'affaires Non Vie contre 0,3% en 2019. Cette hausse du solde de réassurance non vie est essentiellement liée à l'augmentation des primes cédées en frais de soins (produits issus des partenariats) et au recul de la charge de provisions cédées sur le produit ADP (suite à l'arrêt de la commercialisation) et sur les produits dépendance (pour lesquels une dotation exceptionnelle aux provisions avait été réalisée en 2019 suite à la baisse du taux d'actualisation des provisions pour risques croissants).

A.3. Résultat des investissements

A.3.1. Composition du portefeuille

Le tableau ci-dessous illustre l'évolution de la répartition des placements en valeur nette comptable (VNC) sur l'exercice écoulé. Les mêmes éléments, en valeur de marché, sont présentés dans la section 2 du chapitre C. Pour les investissements réalisés à travers des fonds (OPCVM Actions, Fonds de dettes, Private Equity, Fonds immobilier...) la répartition dans les différentes catégories ci-dessous est réalisée en fonction du sous-jacent du fond.

Valeur nette comptable en milliers d'euros	2020	2019	Poids 2020
Classe d'actifs			
Obligations	2 467 773	2 491 323	61,3%
Actions (hors UC)	721 919	705 901	17,9%
Actions en représentation des UC	17 776	9 539	0,4%
Immobilier	694 355	694 135	17,2%
Trésorerie	125 682	140 750	3,1%
Total	4 027 504	4 041 647	100%

La nomenclature utilisée dans ce tableau peut présenter des différences, comparée à celle utilisée au bilan prudentiel.

Table 10 : Composition des placements au 31.12.2020

L'assiette des placements en VNC s'est légèrement contractée durant l'exercice 2020. Toutefois, la part obligataire n'a pas trop fortement reculé grâce à la réalisation d'un programme de réinvestissement qui a permis de réemployer les remboursements de l'année et le produit des cessions. L'augmentation de la part actions provient d'une réévaluation « mécanique » de la VNC lorsque les plus-values réalisées sont réinvesties dans le cadre d'opérations « achetés/vendus ». Il n'y a pas eu d'acquisition ou de cession immobilière durant l'exercice.

Enfin, le montant de la poche monétaire a poursuivi son recul alors même que les rendements sur les instruments de placement de trésorerie sont quasi-nuls.

L'entreprise ne détient, en portefeuille, ni produit dérivé à des fins de couverture, ni véhicule de titrisation.

A.3.2. Résultat des activités de placement

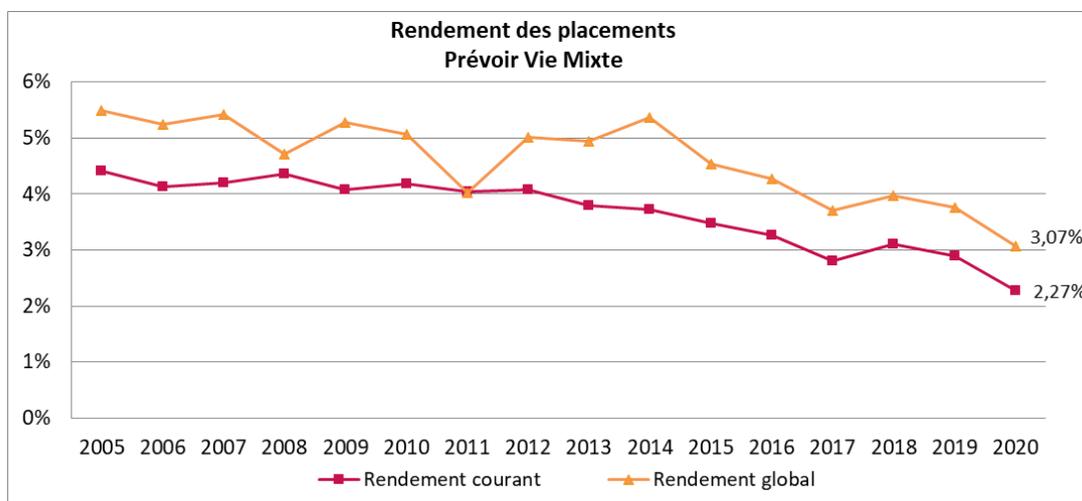


Table 11 : Résultat des activités de placement au 31.12.2020

Rendement courant : les revenus courants correspondent aux coupons obligataires, dividendes d'actions, loyers immobiliers, écarts de change sur les placements en devises dont sont déduites les charges de gestion des placements.

Le rendement courant recule sensiblement en 2020 sous l'effet conjugué de :

- La baisse des revenus obligataires (-10,8 M€) qui subissent l'érosion progressive du rendement du portefeuille obligataire en environnement de taux bas depuis plusieurs années. Cette baisse résulte également d'une volonté de réduire l'exposition au risque de crédit sur certains émetteurs à travers la cession de lignes obligataires. Le rendement comptable moyen de la poche obligataire s'élève toutefois encore à 2,42% en 2020.
- La diminution des dividendes enregistrée sur le portefeuille d'actions (-5,1M€). Il s'agit là d'un effet direct de la crise sanitaire, les injonctions gouvernementales ont amené certaines sociétés à réduire, voire à supprimer, le versement de dividendes en 2020.
- Le recul du dollar (1,23 fin 2020 contre 1,12 fin 2019). Les écarts de change jouent défavorablement (-2,1M€) contre un gain constaté de 2,8M€ l'an passé.

En revanche, les revenus immobiliers sont en hausse en dépit des franchises de loyers accordées à certains locataires TPE commerçantes dans le contexte de crise sanitaire.

Le rendement global correspond au rendement courant augmenté des plus-values réalisées sur les cessions d'actifs et corrigé de la variation de la provision pour dépréciation durable des placements.

- Les profits de cessions nets s'établissent à 38,2M€ en 2020 contre 37,9M€ en 2019. Ceux-ci ne sont réalisés que par des opérations de vendu/acheté sur actions.
- L'entreprise enregistre une dotation à la provision pour dépréciation durable de 6M€ dont 2,4M€ en raison d'une variation de change sur la valeur des titres de participation dans sa filiale au Vietnam. Le reste de la dotation est réparti sur plusieurs titres du portefeuille actions.

A.4. Résultat des autres activités

Prévoir-Vie n'exerce pas d'activité, en dehors de ses métiers de souscription et de placement, qui générerait des produits et dépenses significatifs.

A.5. Autres informations

Aucune autre information importante concernant l'activité n'est à noter.

B. Système de gouvernance

B.1. Informations générales sur le système de gouvernance

B.1.1. Modalité d'exercice de la direction générale

Selon délibération du Conseil d'Administration en date du 4 juin 2013, prise conformément à l'article L. 225-51-1 du Code de Commerce qui a instauré pour les sociétés anonymes la possibilité de cumuler ou dissocier les fonctions de président du Conseil d'Administration et de Directeur général, la direction générale de la société est assumée par le président du Conseil d'Administration jusqu'à décision contraire de celui-ci.

La direction générale, formée du Président-Directeur général et du Directeur général délégué, met en œuvre la stratégie adoptée par le Conseil d'Administration. Elle est assistée par le comité de direction qui associe les directeurs représentant les enjeux clés de l'entreprise. Parmi eux, le Directeur général délégué et le Directeur financier ont été désignés par le Conseil d'Administration "dirigeants effectifs" au sens de la directive européenne Solvabilité 2 ; ils interviennent dans toutes les décisions significatives.

B.1.2. Conseil d'Administration

Rôle du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre conformément à son intérêt social en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans les limites de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Le Conseil peut décider la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son président soumet pour avis à leur examen.

Le Conseil d'Administration nomme parmi ses membres un président.

Rôle du président du Conseil d'Administration

Le président du Conseil d'Administration représente le Conseil d'Administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Il préside les réunions des Assemblées Générales.

Composition du Conseil d'Administration

La composition du Conseil d'Administration n'a pas évolué au cours de l'année 2020.

Le Conseil compte huit membres : quatre femmes et quatre hommes.

La proportion de femmes au sein du Conseil d'Administration au 31 décembre 2020 est conforme aux dispositions de la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 en matière de représentation équilibrée entre femmes et hommes au sein du Conseil d'Administration.

La proportion d'administrateurs indépendants est conforme aux bonnes pratiques et aux recommandations de l'Institut Français des Administrateurs.

Président-Directeur général, Madame Patricia Lacoste

19 rue d'Aumale - 75009 Paris

Née le 5 décembre 1961

Mandat renouvelé par l'AGM du 2 juin 2016 - Expiration du mandat : 2022

[Autres fonctions et mandats exercés au cours de l'exercice 2020](#)

Président-Directeur général de :

- Société Centrale Prévoir

Administrateur de :

- SARGEP
- ALD Automotive

Représentant permanent de :

- Société Centrale Prévoir au Conseil de Société de Gestion Prévoir (SGP)
- Prévoir-Vie au Conseil de Mirae Asset Prévoir Life Insurance (MAP Life)
- Prévoir-Vie au conseil de Lloyd Vie Tunisie

Membre du comité exécutif de la Fondation Prévoir

Membre du conseil de surveillance d'AssurOne

Membre du conseil de surveillance d'Utwin/Twinseo

Administrateur indépendant, Monsieur Jacques Potdevin

19 rue d'Aumale - 75009 Paris

Né le 14 septembre 1949

Mandat renouvelé par l'AGM du 1^{er} juin 2017 - Expiration du mandat : 2023

[Autres fonctions et mandats exercés au cours de l'exercice 2020](#)

Président de :

- JPA Entreprise
- JPA International

Directeur général délégué de :

- JPA Groupe
- JPA Audit

Administrateur de :

- Société Centrale Prévoir

Membre du comité exécutif et Président du comité d'audit de la société NGE

Administrateur indépendant, Monsieur Laurent Tran Van Lieu

19 rue d'Aumale - 75009 Paris

Né le 3 juillet 1963

Mandat renouvelé par l'AGM du 1^{er} juin 2017 - Expiration du mandat : 2023

[Autres fonctions et mandats exercés au cours de l'exercice 2020](#)

Président d'Antescofo

Membre du comité de surveillance d'Utwin/Twinseo

Administrateur**Société Centrale Prévoir**

19 rue d'Aumale - 75009 Paris

Mandat renouvelé par l'AGM du 01/06/2017 – Expiration du mandat : 2023

Représentée par Monsieur Jean-Baptiste de Labrusse

[Autres fonctions et mandats exercés au cours de l'exercice 2020](#)

Administrateur de :

- Société de Gestion Prévoir (SGP)

Administrateur indépendant, Monsieur Emmanuel du Boullay

19 rue d'Aumale - 75009 Paris

Né le 15 mars 1952

Mandat renouvelé par l'AGM du 6 juin 2019 - Expiration du mandat : 2025

[Autres fonctions et mandats exercés au cours de l'exercice 2020](#)

Président de :

- SAS FINCA

Administrateur de :

- Société Centrale Prévoir
- Activa Finances

Membre du comité de surveillance d'AssurOne

Administrateur indépendant, Madame Laurie Maillard

19 rue d'Aumale - 75009 Paris

Née le 27 décembre 1954

Mandat renouvelé par l'AGM du 6 juin 2019 - Expiration du mandat : 2025

[Autres fonctions et mandats exercés au cours de l'exercice 2020](#)

Directeur général de :

- La société de conseil Edifège

Administrateur de :

- AF3M
- Groupe Pomona

Administrateur, Madame Maïlis Robert-Ambroix

19 rue d'Aumale - 75009 Paris

Née le 14 février 1968

Nommée par l'AGO du 4 juin 2015 - Expiration du mandat : 2021

[Autres fonctions et mandats exercés au cours de l'exercice 2020](#)

Gérant de :

- Numénor Conseil

Administrateur de :

- Société Centrale Prévoir

Membre du comité de surveillance d'Utwin/Twinseo

Administrateur salarié, Madame Nathalie Degremont Fifer

19 rue d'Aumale - 75009 Paris

Née le 20 février 1971

Élue par le comité d'entreprise du 12 octobre 2018 - Expiration du mandat : 2025

[Autres fonctions et mandats exercés au cours de l'exercice 2020](#)

Inspecteur des ressources humaines

Mandat d'administrateur de Prévoir-Vie exercé au cours de l'exercice 2020 : SARGEP

B.1.3. Les autres comités

Comité stratégique

Rôle du comité : Le comité stratégique a pour mission d'assister le Conseil dans les orientations stratégiques du Groupe et l'avancée du Projet d'Entreprise.

Composition : Il est actuellement composé de trois administrateurs (choisis parmi les administrateurs des sociétés du Groupe). Des directeurs du Groupe sont invités à ces réunions en fonction des sujets. Son Président rend compte des travaux du comité au Conseil d'Administration de la Société Centrale Prévoir. Le Conseil d'Administration de Prévoir-Vie reçoit également une information sur ces travaux.

Comité d'investissement

Rôle du comité : Le comité d'investissement a pour mission d'assister le Conseil d'Administration sur les sujets relatifs à la gestion des actifs financiers du Groupe.

Le comité d'investissement de la Société Centrale Prévoir vaut comme comité d'investissement de Prévoir-Vie en prenant en compte ses spécificités. Ce point a été discuté et validé lors de leurs Conseils d'Administration respectifs en date du 4 avril 2013.

Composition : Il est composé actuellement de deux membres, choisis parmi les administrateurs des sociétés du Groupe. La direction générale et la direction financière du Groupe ainsi que la direction générale de la Société de Gestion Prévoir sont invitées à ces réunions.

Comité d'audit

Rôle du comité : Le comité d'audit est une émanation du Conseil d'Administration de la société Prévoir-Vie. Ses missions principales comprennent notamment le suivi de la gestion des risques et du contrôle interne, l'examen du reporting financier, l'examen des activités de l'audit interne et externe.

Son Président rend compte des travaux du comité au Conseil d'Administration.

Compte tenu des modalités d'application suite à la transposition dans le droit français de la 8ème directive, le comité d'audit de la Société Centrale Prévoir vaut comme comité d'audit de la compagnie d'assurance Prévoir-Vie y compris les succursales en Pologne et au Portugal. Ce point a été discuté et validé lors des conseils d'administration respectifs de ces entités en septembre 2009.

Le comité d'audit de la filiale MAPLife au Vietnam est maintenu et décrit ses objectifs et modes de fonctionnement dans une charte spécifique.

Composition : Il est composé de quatre administrateurs indépendants.

Comité des rémunérations, des carrières et des nominations

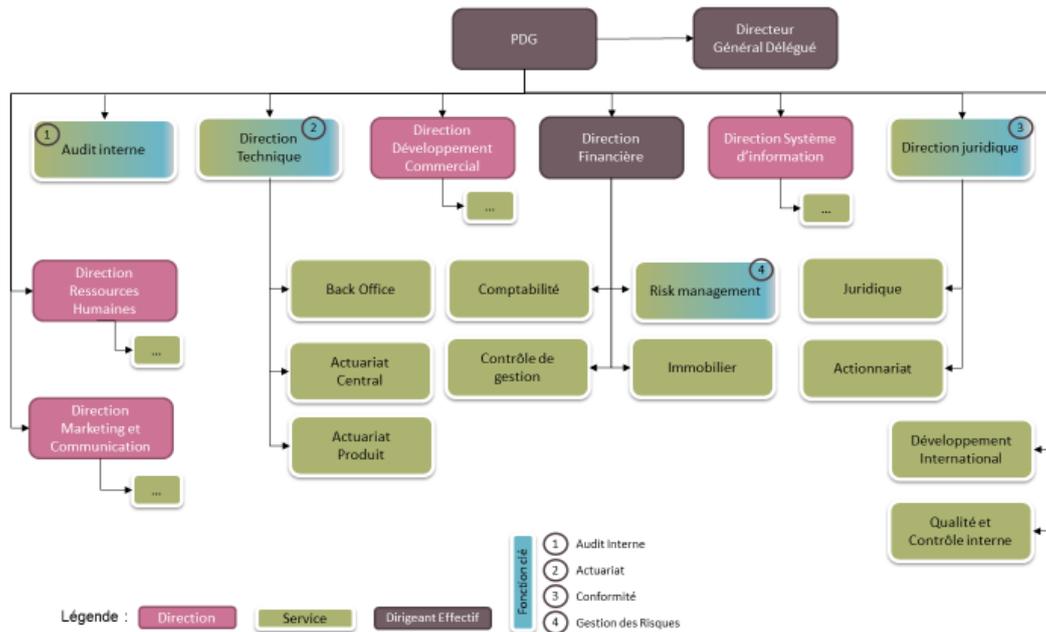
Rôle du comité : Le comité des rémunérations, des carrières et des nominations a pour mission de formuler des propositions de rémunération des dirigeants et d'émettre des recommandations pour les nominations des administrateurs et des dirigeants. Les comptes rendus de ce comité sont mis à la disposition de l'ensemble des administrateurs.

Composition : Il est composé de deux membres choisis parmi les administrateurs des sociétés du Groupe.

B.1.4. Structure organisationnelle de l'entreprise

L'organigramme suivant montre de façon simplifiée la structure hiérarchique de l'entreprise et met en évidence les fonctions clés au sens Solvabilité 2.

Le directeur général est chargé du pilotage général de l'entreprise. Les directions suivantes lui sont rattachées : direction financière, direction technique, direction des systèmes d'information, direction des ressources humaines, direction du marketing et de la communication, direction du développement commercial, direction de la stratégie et de la transformation, direction juridique. Des réunions de direction se tiennent deux fois par mois. Des réunions de direction dites « stratégiques » se tiennent également deux fois par mois pour suivre l'avancement du projet d'entreprise.



B.1.5. Politique de rémunération

La politique de rémunération de Prévoir Vie et de la Société Centrale Prévoir est proposée par le Directeur des Ressources Humaines et la Direction Générale et est présentée pour avis au Comité des rémunérations, des carrières et des nominations, qui est une émanation des Conseils d'Administration de Prévoir Vie et de la Société Centrale Prévoir.

La politique de rémunération est validée par les Conseils d'Administration.

L'actualisation de la politique de rémunération intervient annuellement et en préalable à la Négociation Annuelle Obligatoire des salariés du siège et du réseau.

La politique de rémunération a pour objectifs de mettre en œuvre les 5 grands principes suivants :

1. l'entreprise définit sa politique de rémunération dans le cadre d'une gestion équilibrée prenant en compte sa situation économique ;
2. dans sa politique de rémunération l'entreprise vise le respect de l'équité interne ;
3. dans sa politique de rémunération l'entreprise vise le respect de l'équilibre externe et la recherche de compétitivité ;
4. la politique de rémunération mise en place assure la cohésion entre les objectifs individuels et les objectifs de l'entreprise ;
5. une politique spécifique de rémunération s'applique pour les salariés du réseau commercial.

A travers son système de rémunération, l'entreprise entend atteindre les objectifs suivants :

- respect du plan stratégique ;
- développement de la performance individuelle des salariés ;
- respect de la charte d'éthique et du devoir de conseil envers les assurés ;
- maintien des salariés dans l'entreprise.

Dans ce cadre, et afin de s'assurer de la pertinence du système mis en place, l'entreprise procède à diverses évolutions de son système de rémunération :

- des indicateurs produits mensuellement par le contrôle de gestion vérifient que les nouvelles dispositions du système de rémunération permettent d'atteindre les objectifs de productivité, de qualité (effectifs, contrats) prévus dans le plan stratégique ;

- les taux de rétention des commerciaux non cadres du Groupe PREVOIR sont régulièrement comparés à ceux de la profession, pour s'assurer de la pertinence du système de rémunération, avec l'objectif d'être au-delà du taux de la profession ;
- le niveau de rémunération des commerciaux est ajusté chaque année en fonction notamment de la révision des coefficients de commissionnement affectés aux produits, en prenant en compte la rentabilité de ces derniers.

B.2. Exigences de compétence et d'honorabilité

L'entreprise a défini les normes minimums en termes d'aptitude et d'intégrité pour l'ensemble des personnes qui dirigent effectivement l'entreprise ou qui occupent des fonctions clés.

Ces normes définissent les exigences suivantes :

- leurs qualifications, leurs connaissances et leurs expériences professionnelles sont propres à permettre une gestion saine et prudente ("compétence"),
- leur réputation et leur intégrité sont de bon niveau ("honorabilité")

Ces normes sont définies et formalisées dans une politique écrite validée par les Conseils d'Administration de Prévoir-Vie et de la Société Centrale Prévoir.

Conformément à l'Orientation 11 des Orientations relatives au système de gouvernance, Prévoir applique une politique relative aux exigences de compétence et d'honorabilité comprenant les éléments suivants :

- une description des procédures d'évaluation de la compétence et de l'honorabilité des membres des Conseils d'Administration et des personnes qui dirigent effectivement l'entreprise ou qui occupent d'autres fonctions clés, lors de leur sélection et, par la suite, sur une base continue et/ou lors d'une évolution significative du poste.
- une description de la procédure d'évaluation des aptitudes, des connaissances, de l'expertise et de l'intégrité personnelle des autres membres du personnel pertinents qui ne sont pas soumis aux exigences de l'article 42 de la directive Solvabilité 2, lorsque leur profil est examiné pour le poste spécifique, et par la suite sur une base continue et /ou lors d'une évolution significative du poste.

La politique s'applique aux instances de gouvernance et à leurs membres ainsi qu'aux effectifs suivants :

Avec notification à l'ACPR :

- les dirigeants effectifs et les fonctions clés (Gestion des Risques, Conformité, Audit, Actuariat).

Sans notification à l'ACPR :

- les Conseils d'Administration et les comités issus de ces conseils et leurs membres ;
- les autres membres du Comité de Direction ;
- les responsables des fonctions " sensibles " (comptabilité, actuariat central, actuariat produit, gestion des actifs, juridique) ;
- l'ensemble des personnels de Prévoir (honorabilité).

La politique « compétence et honorabilité » est passée en revue au moins une fois par an et, en cas de modification, transmise pour avis au Comité des nominations, des rémunérations et des carrières afin d'être ensuite approuvée par les Conseils d'Administration de la Société Centrale Prévoir, et de Prévoir-Vie.

B.2.1. Exigences et évaluation de la compétence de l'organe d'administration et de supervision de l'entreprise

Le Conseil d'Administration (organe d'administration et de supervision de l'entreprise) doit disposer collectivement d'une expérience et de connaissances appropriées à propos :

- des marchés de l'assurance de personnes (Vie et Non Vie) ;
- des marchés financier et immobilier (dans les pays où des investissements sont réalisés) ;
- de la stratégie et du modèle économique des sociétés du Groupe Prévoir ;
- de l'analyse actuarielle et financière ;
- du cadre législatif et des exigences réglementaires ;
- du cadre social et des ressources humaines.

Les compétences individuelles sont examinées et prises en compte pour s'assurer que le Conseil d'Administration dispose collectivement des compétences appropriées (cf. ci-dessus).

Les comités émanant des Conseils nécessitent une compétence collective spécifique. Leurs membres sont nommés pour répondre à cette compétence : Audit / Investissement / Nominations, rémunérations et carrières / Stratégie.

Chaque Conseil d'Administration procède également à une auto-évaluation collective régulière (au moins une fois tous les 3 ans) afin de déterminer si ses membres sont en mesure d'accomplir la tâche qui leur est confiée de manière honnête, loyale, autonome, éthique et intègre.

Pour le suivi de leurs compétences, le Groupe Prévoir met en place un programme de formation à destination des membres des Conseils d'Administration. Ce programme est adapté à leurs besoins pour la bonne réalisation de leurs missions. Par ailleurs, Prévoir adhère à l'IFA (Institut Français des Administrateurs) et permet à ses administrateurs d'accéder aux formations et activités proposées par l'IFA.

B.2.2. Exigences et évaluation de la compétence des autres fonctions

Le dispositif d'appréciation des compétences concerne a minima :

- les dirigeants effectifs ;
- les fonctions clés ;
- les autres membres du comité de Direction ;
- les responsables des fonctions « sensibles » (comptabilité, actuariat central, actuariat produit, gestion des actifs, juridique, administrateurs des Systèmes d'Information -réseau, système, base de données, poste de travail, stockage- et tout intervenant ayant accès aux environnements de production informatique).

Pour chaque fonction, l'entreprise définit une fiche de fonction décrivant a) les objectifs et missions de la fonction, b) les qualifications, les connaissances et les expériences professionnelles requises, en adéquation avec les besoins décrits dans la fiche de fonction.

En cas de création d'une nouvelle fonction, un comité d'évaluation se réunit pour analyser et valider la cohérence des missions de la fonction et son classement selon la nomenclature de la Profession de l'Assurance.

Ce comité d'évaluation des fonctions est composé du directeur des ressources humaines, du responsable du recrutement et de trois membres du comité de direction.

L'évaluation du respect des exigences de compétence est faite au moment de la prise de poste, ou lors d'une évolution significative du contenu du poste. Elle doit permettre de garantir que les qualifications, les connaissances et l'expérience sont appropriées et adéquates par rapport aux exigences et responsabilités du poste. L'entreprise propose des sessions de formation professionnelle de sorte que le personnel concerné soit en mesure de respecter l'évolution et/ou l'augmentation du nombre d'exigences définies par la législation en vigueur, et liées à ses responsabilités.

Les dirigeants effectifs et les fonctions clés doivent disposer des qualifications, des connaissances et de l'expérience professionnelle appropriées et adéquates pour pouvoir exécuter l'ensemble des activités qui leur sont confiées. Leur nomination est notifiée à l'Autorité de Contrôle.

Les exigences propres aux dirigeants effectifs et aux fonctions clé sont rappelées dans les politiques suivantes :

- politique d'Audit interne ;
- politique de Gestion des Risques ;
- politique de Vérification de la conformité et contrôle interne ;
- politique de souscription et du provisionnement.

B.2.3. Exigences et évaluation de l'honorabilité

Le processus de sélection des membres des Conseils d'Administration, ou de recrutement d'un collaborateur inclut obligatoirement une pièce d'identité et un extrait de casier judiciaire de la personne concernée, en plus de son curriculum vitae.

Pour les collaborateurs, la Direction des Ressources Humaines sollicite également une déclaration dans laquelle ils s'engagent à respecter les normes actuelles de compétence et d'honorabilité, et à signaler immédiatement à la Direction des Ressources Humaines tout événement significatif et pertinent à cet égard.

La procédure de validation de l'honorabilité mise en place par l'entreprise repose donc sur un questionnaire d'évaluation ainsi que sur le recueil de l'extrait du casier judiciaire ou, à défaut, d'un document équivalent délivré par une autorité judiciaire ou administrative compétente daté de moins de 3 mois (conformément à l'Article 43 de la Directive Solvabilité 2).

Les salariés doivent en outre éviter les activités susceptibles de créer des conflits d'intérêts. A cet effet, l'entreprise a mis en place une Charte Ethique.

B.3. Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

B.3.1. Description du système de gestion des risques

Le Groupe Prévoir a mis en place, pour piloter et gérer son système de gestion des risques, un système de gouvernance pertinent, efficient et conforme aux exigences de Solvabilité 2.

B.3.2. Gouvernance de la gestion des risques

Le dispositif de gestion des risques mis en place par l'entreprise repose sur les acteurs présentés ci-après. Tous ont des missions spécifiques au regard de la gestion des risques. L'entreprise s'assure que l'ensemble de ces acteurs reçoit les formations nécessaires à la réalisation de ces missions.

Instances de gouvernance

Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration détermine les orientations relatives à l'activité de l'entreprise. A ce titre, et après avis de Comités consultatifs (Comité Stratégique, Comité d'Audit, Comité d'Investissement, Comité des Rémunérations, des Carrières et des Nominations), il définit les principes directeurs en matière de stratégie et de prise de risque. Au regard de la gestion des risques, il a pour mission de :

- s'assurer que les risques sont clairement identifiés et maîtrisés ;
- s'assurer de la revue annuelle du processus de gestion des risques et des politiques associées ;
- valider les politiques écrites de gestion des risques (politique générale et sous-politiques) ;
- valider le rapport actuariel et le rapport ORSA ;
- valider les rapports narratifs ;
- intégrer les résultats du système de gestion des risques dans ses prises de décision ;
- déterminer l'appétence au risque et les limites associées.

Le Comité d'Audit

Sa fonction est d'assister le Conseil d'Administration dans la réalisation de ses missions telles que prévues dans la charte du Comité d'Audit.

En matière de gestion des risques, il a notamment pour rôle de :

- valider le plan d'audit proposé par la fonction Audit interne ;
- évaluer a posteriori le fonctionnement global et l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- apporter des recommandations aux Conseils d'Administration pour améliorer le processus de gestion des risques ;
- suivre le processus d'élaboration de l'information financière ;
- donner un avis consultatif sur l'ensemble du reporting S2 soumis à l'approbation des Conseils d'Administration.

Le Comité d'investissement

Le Comité d'investissement a pour mission d'assister les Conseils d'Administration sur les sujets relatifs à la gestion des actifs financiers du Groupe. Il se réunit tous les trimestres.

Le Comité d'investissement définit l'orientation des placements, validée par les Conseils d'Administration.

Instances opérationnelles

La Direction Générale

La Direction Générale exerce les missions suivantes dans le cadre de la gestion des risques :

- s'assurer de l'implication de l'ensemble des acteurs ;
- rappeler régulièrement les rôles et les responsabilités de chacun vis-à-vis de la maîtrise des risques ;

- communiquer les résultats au Comité d'audit et aux Conseils d'Administration ;
- présider le comité des risques.

Le Comité des risques

Ce Comité a pour mission, sur l'ensemble des risques auxquels l'entreprise est exposée (assuranciers, financiers & ALM, opérationnels, ...), de :

- mettre en œuvre le système de gestion des risques : déceler – mesurer – contrôler – gérer – déclarer ;
- centraliser les travaux des fonctions clés ;
- identifier les risques auxquels l'entreprise est exposée ;
- informer / alerter les instances de gouvernance.

Il est composé du comité de direction, des 4 fonctions clés, du Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information et de la Responsable de la Qualité et du Contrôle Interne (RQCI). Il est présidé par le Directeur Général. Il se réunit tous les trimestres, et sur convocation expresse en cas de besoin.

Les Fonctions clés (au sens Solvabilité 2)

Fonction gestion des risques

La fonction gestion des risques de l'entreprise est assumée par le Responsable du Risk Management.

Ses principales missions sont de :

- identifier, évaluer et contrôler les risques liés aux investissements ;
- définir et mettre en œuvre la politique de gestion des risques ALM ;
- réaliser le calcul de l'ORSA et formaliser le rapport ORSA ;
- préparer et formaliser les travaux du Comité des risques

Fonction actuarielle

La fonction actuarielle est assumée par le Directeur Technique. Elle contribue notamment à la mise en œuvre du système de gestion des risques. Ses principales missions sont décrites à la section B.6.

Fonction Vérification de la conformité

La fonction Vérification de la conformité est assumée par le Directeur juridique et a pour missions de :

- vérifier et garantir la conformité de l'entreprise et de ses filiales au regard des évolutions légales et réglementaires ;
- conseiller et assister les Directeurs dans la mise en œuvre des plans d'actions visant à garantir le respect de la conformité dans leurs périmètres respectifs ;
- produire annuellement un rapport d'activité de la fonction vérification de la conformité à destination du Comité d'audit et du Conseil d'Administration.

Fonction Audit interne

La fonction Audit interne est assumée par le Responsable de l'Audit interne. Ses missions sont de :

- élaborer et mettre en œuvre un plan d'audit annuel, validé par le Comité d'audit pour le compte des Conseils d'Administration ;
- évaluer l'adéquation du système de contrôle interne et des autres éléments du système de gestion des risques ainsi que leur conformité avec les procédures, leur intégrité et leur fiabilité (exhaustivité, intégrité, précision) ;
- évaluer l'efficacité du système de gestion des risques ;
- vérifier la qualité, la fiabilité et la diffusion dans les délais de l'information financière et managériale (rapports (y compris rapports narratifs et rapport ORSA), continuité, fiabilité des systèmes d'informations) ;
- produire, lorsque cela est nécessaire ou justifié et au moins annuellement, un rapport écrit sur ses conclusions (rapport d'audit interne), à destination des Conseils d'Administration ;

- assurer le suivi des recommandations présentes dans le rapport d’audit interne.

Les autres intervenants opérationnels

Les Correspondants Processus et Contrôle Interne (CPCI)

Ce sont les personnes en charge du contrôle interne au sein des services opérationnels et fonctionnels du Groupe Prévoir.

Un CPCI a la charge d’un ou plusieurs processus, pour lequel il :

- est responsable de l’efficacité globale du processus, donc de sa performance ;
- est garant de l’amélioration permanente de la performance du processus ;
- communique les informations importantes relatives au fonctionnement et aux résultats du processus ;
- intègre la démarche dans le travail de tous les jours ;
- rend compte de la maturité et de la performance de son processus à son sponsor ;
- identifie et évalue les risques, met en œuvre les éléments de maîtrise de risques (y compris les contrôles).

Les CPCI rendent compte à leur sponsor qui est un membre du Comité de Direction.

Les collaborateurs

L’ensemble des collaborateurs participe à la maîtrise des risques notamment en :

- respectant les procédures de travail formalisées ;
- signalant les incidents ;
- s’assurant de la qualité des données utilisées et produites.

Le tableau suivant synthétise les différents documents à produire et à approuver par les acteurs du dispositif de gestion des risques de l’entreprise :

Document	Fréquence	Emission	Revue	Validation
Rapport sur la solvabilité et la situation financière (SFCR)	1 fois par an au minimum (1)	Direction Financière	Comité d’audit	Conseil d’Administration
Rapport Régulier au Contrôleur (RSR)	1 fois tous les 3 ans au minimum (1)	Direction Financière	Comité d’audit	Conseil d’Administration
Rapport ORSA	Au moins 1 fois par an	Fonction Gestion des risques	Comité d’audit	Conseil d’Administration
Rapport de la fonction actuarielle	Au moins 1 fois par an	Fonction actuarielle	Comité d’audit	Conseil d’Administration
Plan d’audit	1 fois par an	Fonction Audit interne	Comité des risques	Comité d’audit
Rapport du comité d’audit	1 fois par an	Comité d’audit		Conseil d’Administration

(1) Il convient d’informer le **superviseur** en cas de réalisation de certains événements prédéfinis et d’informer le **public** en cas d’événement majeur.

B.3.3. Système de gestion des risques

Dans le cadre de sa mise en conformité avec les exigences Solvabilité 2 (alinéa 1 de l’article 44 de la Directive Solvabilité 2), l’entreprise a mis en place un système de gestion des risques permettant d’identifier, évaluer, suivre, gérer et communiquer les risques auxquels l’entreprise est ou pourrait être exposée.

Identification des risques

Le dispositif d’identification des risques en vigueur dans l’entreprise s’appuie sur une approche « bottom-up » au travers des contrôles de 1^{er} niveau réalisés par les opérationnels et combinés aux travaux du Contrôle Interne (cartographies des processus, cartographie des risques, suivi des incidents, plan de contrôle permanent).

L’identification des risques est réalisée par différents acteurs :

- l’ensemble des CPCI responsables de leur(s) processus pour les risques opérationnels ;

- le Risk Management pour les risques financiers et relatifs à la gestion Actif/Passif (ALM) ;
- la Direction Technique pour les risques assurantiels (techniques).

Le Comité des risques est informé de l'ensemble des risques ainsi identifiés.

La nomenclature des processus, des risques et des contrôles réalisés par le Contrôle Interne permet de définir un référentiel commun, de faciliter in fine un pilotage transversal des risques et de rester indépendant de toute modification organisationnelle interne.

Evaluation des risques

La mesure des différents risques de l'entreprise est effectuée en respectant une méthode homogène basée sur les différents indicateurs de risques définis. Ainsi, chaque risque est évalué selon ses spécificités et une méthodologie de cotation appropriée :

- l'évaluation quantitative des risques financiers et assurantiels s'appuie sur les règles de calcul standards du Pilier 1 de la Directive Solvabilité 2 ;
- l'évaluation qualitative des risques opérationnels s'appuie sur des échelles internes de survenance et d'impact.

Maîtrise des risques

Le dispositif de maîtrise des risques au sein de l'entreprise repose sur un système de contrôle interne qui comprend 3 lignes de maîtrise :

- 1ère ligne : le management opérationnel ;
- 2ème ligne : le contrôle permanent ;
- 3ème ligne : L'audit interne.

Communication des risques

Récapitulatif, par sous-politique de gestion des risques, des communications et reportings (études, résultats, rapports...) actuellement soumis aux instances :

Sous-politiques de gestion des risques	Documents	Emetteurs	Destinataires
Toute sous politique	Rapport d'activité vérification de la conformité	Fonction vérification de la conformité	Comité d'Audit Conseil d'Administration
	Rapport du comité d'audit	Comité d'audit	
	Rapport ORSA	Fonction gestion des risques	
Souscription	Analyse des lois de comportement	Actuariat Produits	Comité de Direction
	Etudes sur la sinistralité		Comité d'orientation de l'offre
	Mesure de la rentabilité prévisionnelle de la nouvelle génération	Actuariat Central et Contrôle de Gestion	Comité de Direction et Comité d'Audit
	Rapport de la fonction actuarielle	Fonction actuarielle	Comité d'Audit et Conseils d'Administration
Provisionnement	Rapports narratifs	Actuariat Central	Comité d'Audit et Conseils d'Administration
	Rapport de la fonction actuarielle	Fonction actuarielle	
Gestion actif – passif	Rapports narratifs Suivi allocation d'actifs	Risk Management	Comité d'Audit, Comité d'Investissement et Conseils d'Administration
Investissements	Rapports narratifs	Risk Management	Comité d'Audit et Conseils d'Administration
	Suivi allocation d'actifs Suivi des portefeuilles	Risk Management Société de Gestion	Comité d'Investissement
Risques opérationnels	Cartographie des risques et plans d'actions prioritaires	Service de la Qualité et du Contrôle Interne (SQCI)	Comité des Risques et Comité d'Audit
	Reporting opérationnel du contrôle interne et de l'audit interne	SQCI et Audit interne	Comité des Risques

Réassurance	Rapports narratifs	Actuariat Central	Comité d'Audit et Conseils d'Administration
-------------	--------------------	-------------------	---

De plus l'entreprise réalise et publie une Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) à travers laquelle elle analyse les risques extra-financiers auxquels elle est exposée et communique sur les indicateurs clés associés à ces risques. Ces indicateurs font l'objet d'un suivi régulier afin de veiller à leur amélioration au cours du temps.

Plans d'urgence

Afin de veiller à la continuité de ses activités en général et de son système de gestion des risques en particulier, l'entreprise a mis en place un dispositif lui permettant de faire face à une situation de crise pouvant perturber ou interrompre son activité. Ce dispositif repose sur deux composantes :

La composante stratégique qui se traduit par :

- la définition des modalités de la gestion de crise, selon les scénarios retenus ;
- l'expression de besoin dans l'analyse d'impact métier pour toutes les directions de l'entreprise ;
- la définition des grandes lignes de la stratégie de secours.

La composante opérationnelle qui se traduit par :

- la mise en place d'un Plan de Continuité Métiers (PCM), définissant les moyens de travail en mode dégradé ;
- la mise à jour du Plan de Secours Informatique (PSI), selon les évolutions des besoins métiers ;
- un socle de documentation, de moyens mis en œuvre et de ressources humaines, technologiques et matérielles nécessaires à la reprise de l'activité.

B.3.4. Description du processus d'évaluation interne des risques et de la solvabilité

L'ORSA ou évaluation interne des risques et de la solvabilité (Own Risk and Solvency Assessment) est le processus par lequel l'entreprise procède aux 3 évaluations suivantes :

1. l'évaluation de la mesure dans laquelle le profil de risque de l'organisme s'écarte des hypothèses qui sous-tendent le calcul du SCR ;
2. l'évaluation du respect permanent des obligations réglementaires concernant la couverture du SCR, du MCR et des exigences concernant le calcul des provisions techniques ;
3. l'évaluation du besoin global de solvabilité (BGS) : cette notion englobe le SCR ainsi que d'autres évaluations portant notamment sur des risques non couverts par la Formule Standard.

Le dispositif ORSA repose sur les acteurs suivants :

Le Conseil d'Administration définit les principes directeurs en matière de stratégie et de prise de risque. Au regard de l'ORSA il doit ainsi :

- valider la politique écrite ORSA ;
- déterminer l'appétence au risque et les limites associées ;
- valider le rapport ORSA final à destination de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) ;
- le cas échéant, demander la réalisation d'un ORSA exceptionnel ;
- intégrer les résultats du système de gestion des risques dans ses prises de décision.

Le Comité d'audit, en matière d'ORSA, a notamment pour rôle de :

- s'assurer que l'ORSA a été réalisé en application des principes décrits dans la politique ORSA ;
- apporter des recommandations aux Conseils d'Administration pour améliorer le processus ORSA ;
- donner un avis consultatif sur l'ensemble du reporting ORSA soumis à l'approbation des Conseils d'Administration.

Le Comité des risques a comme rôle de :

- s'assurer de la bonne réalisation de l'ORSA ;
- s'assurer de la qualité des données et de la fiabilité des résultats obtenus, en lien avec les recommandations de la Fonction actuarielle et du Contrôle Interne ;
- préparer la revue annuelle de la politique écrite ;
- donner un avis consultatif sur le rapport ORSA avant transmission au Comité d'audit et aux Conseils d'Administration ;
- sensibiliser tous les acteurs à l'importance de la réalisation de l'ORSA et au respect des procédures.

La Fonction gestion des risques a pour principales missions, dans le cadre de l'ORSA, de :

- mettre en œuvre le processus opérationnel de l'ORSA régulier et exceptionnel ;
- décliner l'appétence au risque en tolérances au risque et limites opérationnelles ;
- réaliser le calcul de l'ORSA et formaliser le rapport ORSA ;
- adresser ce rapport au Comité des risques à destination du Comité d'audit puis des Conseils d'Administration.

B.4. Contrôle interne

B.4.1. Système de contrôle interne (SCI)

Les trois lignes de maîtrise

La Direction Générale est au cœur du dispositif de maîtrise globale des risques. Sa structure en « trois lignes de maîtrise » est une approche pertinente des rôles et responsabilités du management opérationnel, des fonctions transverses et de l'audit interne.

(1) Le management opérationnel

La première ligne de maîtrise des activités est constituée par les managers opérationnels, responsables de l'évaluation et de la diminution des risques, notamment par un Dispositif de Maîtrise des Risques complété si nécessaire par des contrôles opérationnels. Les personnes en charge du contrôle interne pour ces fonctions sont les Correspondants Processus et Contrôle Interne (CPCI) identifiées nominativement dans la cartographie des risques.

(2) Le contrôle permanent

La deuxième ligne de maîtrise est constituée du contrôle permanent, de la fonction vérification de la Conformité, ou encore des experts métiers qui réalisent des contrôles par délégation décidés par le contrôle permanent.

(3) L'audit interne

En tant que troisième ligne de maîtrise des activités, une fonction d'audit interne indépendante est rattachée au Président.

L'audit interne fournit, à travers une approche fondée sur le risque, une assurance globale au Conseil d'Administration, au comité d'audit et à la direction générale.

Responsabilités des organes de gouvernance

Le Conseil d'Administration

Il incombe au Conseil d'Administration de veiller à ce que les risques susceptibles de compromettre les objectifs d'entreprise soient identifiés à temps et que des mesures appropriées soient engagées. Pour assumer sa fonction de surveillance, le Conseil d'Administration ou son comité d'audit examinent régulièrement la qualité du Système de Contrôle Interne (SCI) avec la direction.

Le Comité d'audit

Le Comité d'audit examine chaque année les sujets préparés par le Service Qualité et Contrôle Interne dont la mise à jour de la cartographie des risques et la liste des plans d'actions prioritaires. Son Président rend compte des travaux du Comité aux Conseils d'Administration de Société Centrale Prévoir et Prévoir Vie.

Pilotage du Système de Contrôle Interne

▪ Le Comité des risques

Ce comité a pour mission, sur l'ensemble des risques auxquels l'entreprise est exposée (assurantiels, financiers & ALM, opérationnels, ...), de mettre en œuvre le système de gestion des risques :

- centraliser les travaux des fonctions clés ;
- identifier les risques auxquels l'entreprise est exposée ;
- informer / alerter les instances de gouvernance.

Il est composé du comité de direction restreint (1 directeur par direction), de la Responsable de la Qualité et du Contrôle Interne (RQCI), du Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Informations (RSSI) et des 4 fonctions clés. Il est présidé par le Directeur général. Il se réunit tous les trimestres, et sur convocation expresse en cas de besoin.

▪ Le Responsable de la Qualité et du Contrôle Interne

L'animation du Système de Contrôle Interne (SCI) est assurée par le Responsable de la Qualité et du Contrôle Interne. Il définit et met en œuvre la politique de contrôle interne, il assure le contrôle de la mise en œuvre des politiques écrites, il anime le réseau des Correspondants Processus et Contrôle Interne, il pilote le Contrôle Permanent. Le RQCI reporte au Directeur Général de l'entreprise.

Processus et procédures

Cadre de contrôle interne

La présentation de l'environnement de contrôle interne et la sensibilisation de l'ensemble du personnel aux activités de contrôle interne est de la responsabilité du RQCI.

L'entreprise s'inspire des 17 principes de contrôle interne et des points d'attention associés développés par le Committee Of Sponsoring Organisation (COSO) selon les 5 composants :

- environnement de contrôle ;
- évaluation des risques ;
- activités de contrôle ;
- information et communication ;
- activités de pilotage.

Sur la base d'entretiens avec les Correspondants Processus et Contrôle Interne et sur la base des documents existants au sein de l'entreprise, des constats sont relevés qui servent par la suite à forger un jugement sur l'application des principes de contrôle interne.

Activités de contrôle

Les activités de contrôles sont fondées sur les 3 principes n°10 à 12 du COSO 2013 :

- L'entreprise sélectionne et développe des activités de contrôle qui visent à maîtriser et à ramener à un niveau acceptable les risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs.
- L'entreprise sélectionne et développe des contrôles généraux informatiques pour faciliter la réalisation des objectifs.
- L'entreprise déploie les activités de contrôle par le biais de règles qui précisent les objectifs poursuivis, et de procédures qui permettent de mettre en œuvre ces règles.

Le plan de contrôle permanent est défini et planifié dans l'outil de Gestion des Risques. Sa mise à jour est faite en fonction des évolutions réglementaires, des résultats des contrôles et audits de l'année précédente, de la mise à jour de la cartographie des risques et des incidents.

Information et communication

Liste des communications et reportings mis en place :

Objet	Informations	Emetteur	Destinataire
Rapports narratifs S2	Informations relatives au contrôle interne	RQCI	Conseils d'Administration
Cartographie des risques	Communication sur les risques identifiés et leur cotation	RQCI	Comité des risques, Comité d'audit et Conseil d'Administration
Rapport de Contrôle Interne	Communication sur la cartographie des risques opérationnels, les incidents opérationnels, les contrôles permanents et les plans d'actions	RQCI	Comité des risques
Communication en séminaire des CPCI	Communication sur la cartographie des risques opérationnels, les incidents opérationnels, les contrôles permanents et les plans d'actions	RQCI	CPCI

Informations sur les activités conduites en 2020 :

- Cartographie des risques 2020

Cette cartographie a été présentée par le Service Qualité et Contrôle Interne le 25 novembre 2020 au Comité d'audit puis au Conseil d'Administration le 11 février 2021.

- Plans de contrôles et résultats des contrôles

Les activités de contrôle servent à assurer :

- le bon fonctionnement des processus internes ;
- la fiabilité de l'information financière ;
- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale et le Conseil d'Administration.

En 2020, les contrôles de niveau 1 et de niveau 2 étaient regroupés dans 10 plans de contrôle dont les thématiques métiers sont listées ci-dessous :

1. Gouvernance produit ;
2. Distribution et Contractualisation ;
3. Exécution et gestion des contrats ;
4. Réclamations ;
5. Sécurité ;
6. Partenariats ;
7. Financier et technique ;
8. Ressources humaines ;
9. Immobilier ;
10. Gouvernance.

B.4.2. Fonction vérification de la conformité

Conformément à l'article 46 alinéa 1 de la Directive Solvabilité 2, le système de contrôle interne de l'entreprise comporte une fonction clé chargée de vérifier la conformité aux dispositions légales et réglementaires.

Gouvernance

La fonction conformité est portée depuis le 1^{er} juillet 2019, par le Directeur Juridique et de la conformité. Le Responsable de la fonction conformité donne délégation à chaque Directeur pour s'assurer de la bonne mise en œuvre et application des réglementations dans son domaine. Cette délégation est acceptée et est matérialisée par la signature du plan de conformité.

Périmètre de la vérification de la conformité

Périmètre de la vérification de la conformité :

- les activités de l'entreprise et de ses succursales;
- les activités de la Société Centrale Prévoir (en lien avec sa qualité d'entreprise mère de groupe d'assurance).

Activités et responsabilités relatives à la vérification de la conformité

- le plan de conformité décrit pour chaque Direction le périmètre et les actions mises ou à mettre en œuvre à des fins de conformité. Ce document est mis à jour au moins une fois par an par la fonction conformité et validé par le Comité des Risques ;
- chaque Direction s'appuie sur des experts métiers pour mettre en œuvre le plan de conformité sur son périmètre ;
- le suivi de la mise en œuvre des vérifications prévues dans le plan de conformité est réalisé par la fonction conformité.
- la fonction conformité vérifie notamment la conformité de la conception des produits avant commercialisation

Un rapport d'activité annuel est fait par chaque Directeur avec la collaboration du responsable de la fonction conformité qui en fait une synthèse globale. Il comprend notamment le bilan des mises en conformité réglementaires de l'année et les actions prévues à court et moyen terme.

B.5. Fonction d'audit interne

B.5.1. Mise en œuvre de l'audit interne dans l'entreprise

L'Audit Interne donne à l'entreprise une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations, lui apporte ses recommandations pour les améliorer, et contribue à créer de la valeur ajoutée. Il aide à atteindre ses objectifs :

- en évaluant périodiquement, par une approche systématique et méthodique, ses processus de management des risques, de contrôle interne et de management opérationnel et stratégique ;
- en appréciant la qualité des méthodes de pilotage et de gestion, l'utilisation des ressources et des moyens mis en œuvre pour garantir la régularité, la sécurité et la validation des opérations réalisées ;
- en faisant des propositions pour renforcer leur efficacité ;
- en vérifiant la mise en œuvre effective et les résultats des plans d'action faisant suite aux recommandations.

B.5.2. Indépendance de l'audit interne

L'audit interne est hiérarchiquement rattaché au Président du Groupe et reporte au Comité d'audit dans le cadre de la charte du comité afin de garantir son indépendance des opérations, des activités d'assurance et des fonctions supports et transversales des entités du Groupe. A ce titre, il n'assume aucune responsabilité opérationnelle en dehors des activités propres à l'audit interne.

En tant que de besoin, et en accord avec le Président, il peut faire appel à des ressources et des compétences externes pour mener à bien ses travaux et missions d'audit.

B.5.3. Politique d'audit interne

La politique d'audit interne a pour objectif de définir les missions et les principes de fonctionnement de l'audit interne du Groupe. Elle est rédigée en conformité avec la directive Solvabilité 2 et ses orientations, les instructions et recommandations de l'ACPR et les normes de l'Institut Français de l'Audit et du Contrôle Internes.

La politique d'audit interne est élaborée par la fonction d'audit interne. Cette politique est revue annuellement selon les principes applicables à la gouvernance du Groupe Prévoir.

B.6. Fonction actuarielle

B.6.1. Mise en œuvre de la fonction actuarielle dans l'entreprise

La fonction actuarielle est assumée par le Directeur Technique. Elle contribue notamment à la mise en œuvre du système de gestion des risques.

Dans ce cadre, les principales missions de la fonction actuarielle consistent à :

- valider la pertinence des méthodes, des modèles, des hypothèses, de la qualité et de l'exhaustivité des données utilisées pour le calcul des provisions techniques en compte sociaux, et sous Solvabilité 2 ;
- valider le calcul des provisions techniques en comptes sociaux et sous Solvabilité 2 (*Best Estimate*) ;
- émettre un avis lors de la mise sur le marché d'une nouvelle offre d'assurance ;
- rédiger un rapport actuariel à présenter au Comité des Risques et au Comité d'Audit, puis à soumettre pour validation au Conseil d'Administration.

Le rapport actuariel est constitué de 2 parties :

- le rapport de la fonction actuarielle sur les modalités de calcul des provisions sociales, présenté en mars.
- le rapport de la fonction actuarielle sur le caractère approprié des règles de calcul des provisions prudentielles, présenté en septembre. Ce rapport émet également une opinion générale sur la politique de souscription et sur l'adéquation des programmes de réassurance.

Le périmètre de l'exercice de la fonction actuarielle concerne l'entreprise d'assurance Prévoir-Vie, désormais société « Mixte », à l'exclusion de la filiale d'assurance au Vietnam qui figure en titre de participation dans le bilan Groupe (cf. section D.1.5) et ne fait donc pas l'objet d'un calcul de *Best Estimate*.

La fonction actuarielle s'exerce de manière continue. Son organisation repose sur des échanges individuels et sur la participation à des Comités transverses. Les échanges individuels visent à analyser les méthodes appliquées, à valider les hypothèses et les conclusions, à proposer des axes d'amélioration et à contrôler l'avancée des recommandations. La participation aux Comités transverses permet de disposer d'une vision exhaustive des évolutions et de leur impact sur les provisions, de vérifier la cohérence des actions menées, de challenger les méthodes, d'apporter son avis en amont des développements et des calculs, et de participer au pilotage du plan d'actions.

B.7. Sous-traitance

B.7.1. La politique de sous-traitance

La politique de sous-traitance s'inscrit dans le cadre de la mise en place d'un système de gestion des risques efficace et conforme aux nouvelles exigences réglementaires.

L'objectif de cette politique est de décrire le dispositif de gestion des risques opérationnels liés à la sous-traitance mis en place par l'entreprise et d'établir son périmètre d'application.

B.7.2. Périmètre d'application

La politique de sous-traitance s'applique à :

- la distribution et la gestion d'offres d'assurance en marque blanche
- la gestion de certains contrats d'assurance distribués sous la marque Prévoir
- l'externalisation de tout ou partie de la relation clients
- les garanties d'assistance intégrées dans certains contrats d'assurance
- la gestion des valeurs mobilières
- l'externalisation de systèmes d'information et de prestations de services informatiques

L'activité d'assurance en marque blanche est rattachée au Responsable de Prévoir Partenaires au sein de la direction Marketing et Communication de Prévoir.

Dans ce cadre, Prévoir Partenaires délègue toujours la commercialisation des contrats et peut parfois être amené à déléguer également, tout ou partie de la gestion des contrats.

La délégation de gestion des contrats d'assurance est actuellement mise en place pour de l'Assurance de Prêt et de la Santé.

Dans ce cadre, Prévoir délègue tout ou partie de la gestion des contrats.

Cette délégation de gestion est pilotée par la Direction Technique.

L'externalisation d'une partie de la relation clients par téléphone est mise en place au Groupe Prévoir pour la prise en charge des demandes clients reçues par les différents canaux de communication dédiés à la gestion de la relation Client chez Prévoir (appels entrants, appels sortants, email, espace client, courrier postal, reprise de leads internet pour la conversion en rendez-vous pour le réseau commercial). Elle est mise en œuvre par la responsable de la relation Client, rattachée à la direction générale du groupe Prévoir.

Le périmètre intègre une activité d'aide à la vente d'assurance emprunteur mise en œuvre par le responsable E-business, rattachée à la direction Stratégique du groupe Prévoir.

La sous-traitance des garanties d'assistance intégrées dans certains contrats d'assurance est pilotée par le marketing produits, conjointement avec l'actuariat produits, dans le cadre du processus « sélectionner, intégrer et piloter les partenaires cœur de métier ».

Pour la gestion des valeurs mobilières, des mandats de gestion ont été mis en place avec la Société de Gestion Prévoir (SGP) pour les actions et les produits de taux. Cette délégation est pilotée par la Direction Financière.

L'externalisation de systèmes d'information consiste en la délégation de l'hébergement et/ou de la gestion d'infrastructures matérielles et logicielles. Prévoir externalise deux composants : son Système de Messagerie/Outils collaboratifs et son Infrastructure de secours des serveurs de production.

L'externalisation de prestations de services de la DSI correspond essentiellement à des prestations de maintien en conditions opérationnelles. Prévoir externalise une partie de la supervision de l'exploitation (Tierce Maintenance d'Exploitation) ainsi que le support de premier niveau pour le réseau commercial.

Ces deux externalisations sont pilotées par la Direction des Systèmes d'Information.

B.7.3. Processus de suivi la politique

La politique de sous-traitance est établie par les Responsables des activités et validée par les Conseils d'Administration.

B.8. Autres informations

Aucune autre information importante concernant le système de gouvernance n'est à noter.

C. Profil de risque

De par ses activités, ainsi que par l'environnement économique, concurrentiel et réglementaire dans lequel elle évolue, l'entreprise est soumise à différentes natures de risques.

En raison de nombreuses éventualités et incertitudes liées à ces risques, l'entreprise a formalisé des procédures et des contrôles qui lui permettent d'identifier et de gérer ses risques. Ces procédures et ces contrôles sont implémentés à la fois au cœur des processus opérationnels qui supportent les activités de l'entreprise, mais aussi dans des processus spécifiques dédiés à la gestion des risques.

L'organisation de la gestion des risques est détaillée dans la section B.3 du présent document. Cette organisation fait ressortir que l'entreprise est soumise à des risques assurantiels (ou risque de souscription), des risques financiers (les risques de marché, le risque de contrepartie et le risque de liquidité), des risques opérationnels et d'autres risques (comme le risque de réputation ou le risque stratégique) qui font l'objet de processus particuliers.

Les risques quantifiables font l'objet du calcul d'une exigence de capital de solvabilité requis (SCR). L'ensemble des montants composant le SCR de l'entreprise est représenté dans le QRT S-25.01.21 présenté en annexe de ce rapport. Les mouvements de ses composants sont détaillés dans la partie E.2 du rapport. Il apparaît ainsi que le profil de risque de l'entreprise est particulièrement marqué par le risque de marché, le risque de souscription représentant le second montant le plus important mais pour une part bien inférieure.

Le montant cumulé du SCR de ces deux catégories de risque représente 97% de la somme de l'ensemble des catégories de risque, avant absorption par les provisions techniques et les impôts.

En plus de calculer le SCR nécessaire pour couvrir le risque pris dans les conditions prévues de façon réglementaire (à l'horizon d'un an et sur un niveau de confiance de 99,5%), l'entreprise réalise dans le cadre de l'ORSA, une évaluation prospective de sa solvabilité propre sur l'horizon du business plan. Dans ce cadre, un scénario central est établi sur la base des ambitions stratégiques et est aligné sur les politiques de gestion des risques. Des scénarios de stress sont également réalisés pour vérifier la robustesse de la solvabilité dans des conditions adverses. Aux scénarios de stress sont associés des procédures de pilotage des risques, des décisions de gestion à appliquer en situations extrêmes ainsi que des mesures de prévention ou de réduction des risques.

C.1. Risque de souscription

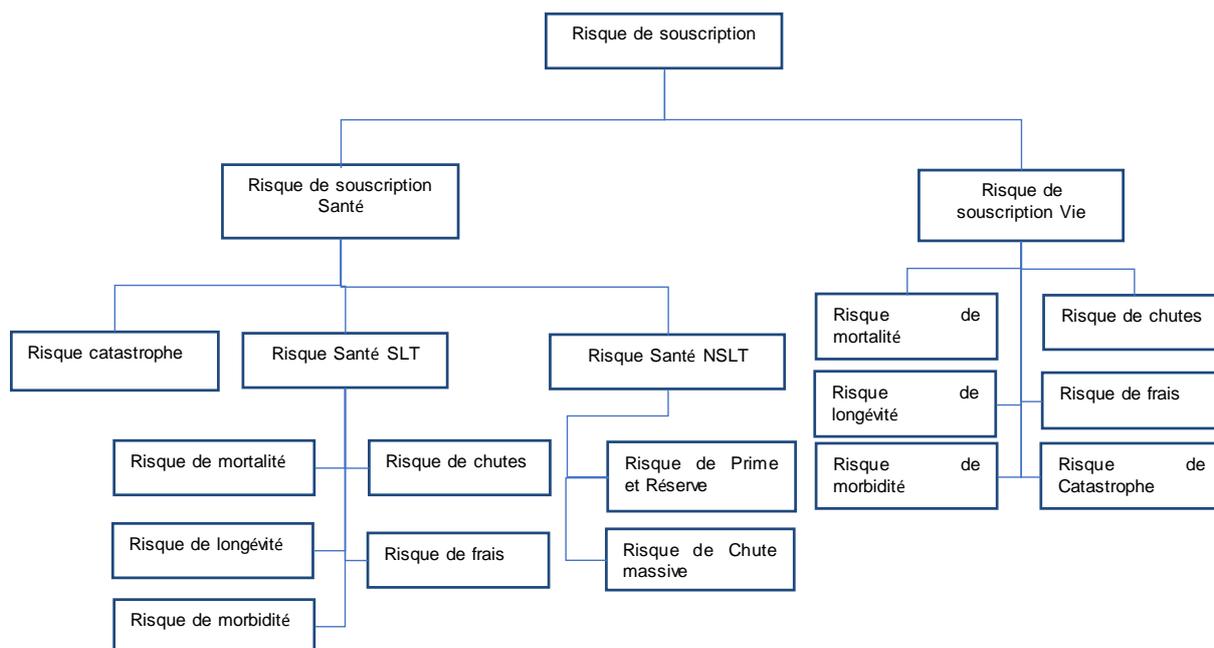
C.1.1. L'exposition au risque de souscription

L'activité de l'entreprise consiste en l'engagement de verser au souscripteur (ou à ses ayants-droit), soit une somme donnée à une date déterminée, par un événement particulier se rattachant à la vie ou l'état de santé de l'assuré ou à son décès, soit une somme donnée en cas de sortie anticipée.

La description du profil des risques techniques liés à la souscription se fonde principalement sur la nature des garanties contenues dans les produits d'assurance commercialisés et le volume d'affaire correspondant. On distingue principalement :

- le risque Vie qui concerne les produits/garanties du Groupe classés en LoB 30, 31, 32 et 36 ;
- le risque Santé similaire aux techniques appliquées en vie (Santé SLT) pour les garanties des LoB 29 et 33 et 35 ;
- le risque Santé non-similaire aux techniques appliquées en vie (Santé NSLT) pour les garanties des LoB 1 et 2 ;
- le risque de catastrophe qui est calculé globalement sur les risques Santé (santé SLT et santé NSLT).

Une approche compréhensible de l'évaluation des risques par la formule standard conduit à la représentation suivante :



La sélection des produits pour réaliser les chocs se fait globalement au niveau de l'entité mixte. L'entreprise peut donc bénéficier d'effets de compensation sur certains chocs Vie et santé SLT pour les produits incluant simultanément des garanties vie et non vie. Cet effet n'impacte pas le risque de souscription Santé non SLT, les calculs étant réalisés directement sur la base des primes et réserve constituées sur les garanties Non Vie.

Concernant les chocs de chutes (rachat/résiliation), les impacts de ces chocs ne sont pas les mêmes sur les garanties vie et non vie. Les garanties vie sont sensibles aux rachats à la hausse car ils entraînent essentiellement une perte de profits futurs et des prestations supplémentaires à régler. Une augmentation des résiliations sur les garanties non vie se traduit aussi par une perte de primes futures, mais n'entraîne pas de prestations supplémentaires.

Ainsi en 2020, le choc de chutes retenu a été le choc de rachat à la baisse (vs choc de rachat à la hausse en 2019). Le choc de rachat à la baisse (diminution des sorties anticipées) est sensible sur les garanties non vie des produits emprunteurs et sur les garanties non vie des anciens produits de type vie entière pour lesquels une baisse des sorties anticipées entraîne une hausse de la population sous risque et donc une hausse des prestations.

C.1.2. Risque de souscription Vie

L'exposition au risque de souscription Vie

La description du profil des risques techniques liés à la souscription se fonde principalement sur la nature des garanties contenues dans les produits d'assurance commercialisés et les risques associés :

- **risque de mortalité** : représentant la perte résultant d'une hausse des taux de mortalité, pour les polices pour lesquelles l'augmentation du taux de mortalité entraîne une augmentation de la valeur des passifs d'assurance (ex. : les temporaires décès) ;
- **risque de longévité** : représentant la perte résultant d'une baisse des taux de mortalité, lorsque la baisse du taux de mortalité entraîne une augmentation de la valeur des passifs d'assurance (ex. : les rentes) ;
- **risque de morbidité** : représentant la perte liée l'augmentation des taux d'invalidité, de maladie et de morbidité ;
- **risque de chutes (ou risque de rachats)** : représentant la perte découlant de l'augmentation des taux de rachat/résiliation pour les polices pour lesquelles l'augmentation des rachats/résiliations entraîne une augmentation de la valeur des passifs d'assurance ;
- **risque lié aux frais** : représentant une évolution défavorable des dépenses engagées pour la gestion des contrats d'assurance ;

- **risque de catastrophe** : perte résultant de l'incertitude relative aux hypothèses de fixation des prix et de provisionnement lié à des événements extrêmes ou irréguliers, notamment par les garanties liées aux catastrophes (ex. : temporaire décès).

Le risque de souscription Vie de l'entreprise est principalement composé par les risques suivants :

- frais
- mortalité
- morbidité

Le montant cumulé du SCR correspondant à ces risques représente 87,5 % de la somme du risque de souscription Vie (hors diversification).

Les concentrations du risque de souscription Vie

Pour le risque de souscription vie, les expositions les plus importantes peuvent être représentées de la façon suivante :

- les risques de mortalité, de longévité, de morbidité et de catastrophe sont caractérisés par le montant des capitaux sous risque ;
- les risques de rachat et de frais sont dépendants des montants de réserve.

Le tableau suivant fait apparaître la répartition du montant des expositions Vie par ligne d'activité Solvabilité 2 sur la période de référence, les montants de Best Estimate ci-après sont avant déduction de la PPB admissible aux fonds propres :

En milliers d'euros	2020	2019	Var. en %
BEL			
Lob 1 - Assurance des frais médicaux	5 191	2 181	138,01%
Lob 2 - Assurance de protection du revenu	-9 227	-12 307	-25,02%
Lob 29 - Santé assimilée à la vie	10 596	16 431	-35,51%
Lob 33 - Rentes issues de contrats non vie et liée à des garanties santé	15 034	15 025	0,06%
Lob 35 - Réassurance maladie	713	2 060	-65,41%
Total BEL non vie	22 307	23 390	-4,63%
Lob 30 - Assurances avec participation aux bénéfices	4 142 312	3 938 468	5,18%
Lob 31 - Assurances indexées en Unités de comptes	19 733	10 938	80,41%
Lob 32 - Autres assurances Vie	-73 134	0	so
Lob 36 - Réassurance Vie	7 623	4 020	89,64%
Total BEL vie	4 096 535	3 953 426	3,62%
Capitaux sous risques bruts de réassurance			
Lob 30 - Assurances avec participation aux bénéfices	8 246 779	31 919 945	-74,16%
Lob 31 - Assurances indexées en Unités de comptes	17 768	9 580	85,47%
Lob 32 - Autres assurances Vie	20 766 288	0	so
Lob 36 - Réassurance Vie	3 594 973	3 363 371	6,89%

Table 12 : Concentrations d'exposition pour le risque de souscription Vie

En 2020, les produits dont la garantie principale est le versement d'un capital ou d'une rente en cas de décès (produits participant au calcul de la participation aux bénéfices réglementaire, mais n'en percevant pas) ont été classés en Lob 32 (vs Lob 30 en 2019). Les expositions sont principalement localisées sur la Lob 30 « Assurances avec participation aux bénéfices » et la Lob 32 « Autres assurances vie ». La Lob 30 représente 99,1% du montant des provisions techniques vie et 25% du montant des capitaux vie sous risque de l'entreprise. La Lob 32 représente 0,4% des provisions techniques vie et 64% du montant des capitaux sous risque. Le produit d'assurance de Prêt ADP April représente 88% des capitaux vie sous risque de la Lob 32.

La hausse du BEL (Best Estimate Liability) Vie entre 2020 et 2019 s'explique par la baisse du taux d'actualisation et par la hausse de la volatilité sur les scénarios qui augmente le coût des options et garanties financières. Cette hausse est renforcée par la hausse du stock de plus-values latentes du portefeuille de l'entreprise.

De plus, l'évolution positive du BEL de la Lob 30 par rapport à 2019 est aussi liée à l'évolution des portefeuilles (vieillessement des anciens portefeuilles de vies entières) et à la hausse des frais (hausse des coûts unitaires – cf. partie D.2.3). Enfin, l'évolution du BEL de Lob 30 a été accentuée par le reclassement de certains produits en Lob 32 dont le BEL est négatif.

Le BEL de la Lob 32 est négatif car il fait apparaître les bénéfices de mortalité.

L'évolution du BEL sur les autres Lob est liée au développement de l'activité des produits en unité de compte et de l'activité de réassurance sur l'offre de prêt. Le poids de la Lob 31 va continuer à croître avec le développement du portefeuille. L'arrêt de la commercialisation du produit pour lequel Prévoir-Vie est réassureur, va conduire à une hausse plus rapide du BEL de la Lob 36 dans le futur.

Techniques d'atténuation des risques de souscription Vie

Les opérations de cessions en réassurance visent à protéger le portefeuille de polices de l'entreprise, face à des risques d'assurance pouvant affecter leurs fonds propres.

Cet objectif est mis en regard d'objectifs de l'appétence aux risques de l'entreprise et de son niveau de solvabilité.

Les principaux traités actuellement souscrits couvrent les garanties suivantes :

- les contrats de prévoyance des TNS (décès en rente viagère) : la réassurance permet ici d'atténuer les écarts sur les hypothèses de mortalité et de morbidité
- l'assurance de Prêt : la réassurance permet ici d'atténuer la survenance d'un risque Catastrophe.

C.1.3. Risque de souscription Santé similaire aux techniques Vie (santé SLT)

Le risque de souscription Santé similaire à la Vie (santé SLT) représente 40,6% du risque souscription Santé (c'est-à-dire de la somme : risque de souscription Santé SLT+ risque de souscription santé NSLT + risque de catastrophe du risque santé) avant diversification.

L'exposition au risque de souscription – Santé SLT

Sont classées en risque Santé SLT les polices d'assurance comportant des garanties sans possibilité de révision tarifaire. Les flux de ces garanties (classées en Lob 29 ou Lob 33 ou Lob 35) sont projetés sur la durée du contrat. Elles concernent principalement :

- les garanties assurance emprunteur ;
- les garanties accessoires de dommages corporels d'un contrat d'assurance vie. Il peut s'agir de garanties accident, invalidité, exonération ou d'indemnité en cas d'arrêt de travail ;
- les contrats en cours de service de rentes invalidité.

La composition du risque de souscription Santé des garanties classées en santé SLT est la même que celle du risque de souscription Vie, à l'exception du risque catastrophe. Ce dernier est calculé séparément sur l'ensemble des produits/garanties soumis au risque de Souscription Santé.

Les principaux risques des garanties classées en Santé SLT de l'entreprise sont les suivants :

- **risque de morbidité** : ce risque est essentiellement porté par le produit d'assurance emprunteur, les capitaux sous risque étant élevés, une augmentation de la morbidité augmente fortement les prestations dues
- **risque de frais** : ce risque est d'autant plus fort que le produit contribue fortement au chiffre d'affaire de la société, il est donc principalement porté par l'assurance emprunteur et par les garanties accident des produits vie entière.
- **risque de longévité** : ce risque est porté par les portefeuilles de rentes en service.
- **risque de chute** : le risque de chute à la baisse est sensible sur les garanties à petites cotisations pour lesquelles le coût unitaire d'un sinistre est supérieur à une prime annuelle, le maintien en portefeuille a alors un effet défavorable sur la solvabilité de l'entreprise. Il en est de même sur les produits

emprunteurs pour lesquels une diminution des sorties anticipées augmente les prestations et frais projetés.

Le montant cumulé du SCR correspondant à ces quatre risques représente 100% de la somme du risque de souscription Santé SLT (avant diversification).

Les concentrations sur le risque de souscription Santé SLT

Les expositions les plus importantes sont portées par le montant de provisions techniques (BEL) et peuvent être représentées par le tableau suivant :

En milliers d'euros	2020	2019	Var.
BEL			
Lob 29 - Santé assimilée à la vie	10 596	16 431	-35,51%
Lob 33 - Rentes issues de contrats non vie et liée à des garanties santé	15 034	15 025	0,06%
Lob 35 - Réassurance maladie	713	2 060	-65,39%

Table 13 : Evolution des BEL pour le risque Santé SLT

Les détails des expositions par sous-risque sont fournis en annexe 1 de ce rapport.

C.1.4. Risque de souscription Santé non similaire aux techniques Vie (santé NSLT)

Le risque de souscription Santé non similaire à la Vie (santé NSLT) représente 59,4% du risque Souscription santé (c'est-à-dire de la somme : risque de souscription Santé SLT+ risque de souscription santé NSLT + risque de catastrophe du risque santé) avant diversification.

L'exposition au risque de souscription – Santé Non-SLT (Santé NSLT)

Sont classées en risque Santé NSLT les polices d'assurance avec une possibilité de révision tarifaire illimitée. Ces garanties sont classées en Lob 1 ou Lob 2. Les flux sont projetés jusqu'à la date de révision tarifaire prévue au contrat (projection sur une période comprise entre 0 et 12 mois). Ces polices concernent généralement des produits assurant exclusivement le dommage corporel, ou des produits ayant une garantie Vie, mais assortis de nombreuses garanties dommages corporels. Elles concernent donc principalement les garanties suivantes :

- incapacité/Invalidité
- hospitalisation
- décès accidentel
- les garanties de remboursement des frais de soins (contrats santé).

En ce qui concerne les activités Santé NSLT, l'une des principales responsabilités de l'entreprise dans le cadre de ses activités d'assurance est d'établir des réserves en cas de survenance d'un événement mettant en jeu une police d'assurance.

Ces réserves doivent être suffisantes pour garantir le paiement du sinistre dans le futur, il est donc pris en compte les risques suivants :

- **risque de prime et de réserve** : représentant la nature aléatoire de l'évaluation des sinistres et leur mauvaise estimation ainsi que l'éventualité dans laquelle le coût des futurs sinistres soit supérieur aux primes perçues
- **risque de chute** : représentant, comme en santé SLT la perte découlant de l'augmentation des taux de résiliation pour les polices pour lesquelles la perte de primes futures entraîne une augmentation de la valeur des passifs d'assurance.

Le risque de prime et réserve est le risque le plus sensible sur les garanties classées en Santé NSLT car le volume des primes sous risque est important (en effet, ce risque est estimé en appliquant un coefficient défini par EIOPA au montant des primes et réserve). Le risque de primes et réserves représente 78% du risque souscription Santé NSLT (hors diversification).

Les concentrations sur le risque de souscription Santé non SLT

Les expositions les plus importantes sont portées par le montant de provisions techniques (BEL) et peuvent être représentées par le tableau suivant :

<i>En milliers d'euros</i>	2020	2019	Var. en %
BEL			
Lob 1 - Assurance des frais médicaux	5 191	2 181	138,01%
Lob 2 - Assurance de protection du revenu	-9 227	-12 307	-25,02%

Table 14 : Evolution des BEL pour le risque Santé NSLT

Les détails des expositions par sous-risque sont fournis en annexe 1 de ce rapport.

C.1.5. Risque souscription Catastrophe des produits classés en santé (SLT et NSLT)

L'exposition au risque de souscription – Catastrophe

Enfin, le risque de catastrophe est calculé globalement pour le risque de souscription santé. Il matérialise la survenance de catastrophes naturelles ou humaines, par nature imprévisibles. Il représente les pertes résultant d'événements extrêmes ou irréguliers non capturés par les risques de tarification et de provisionnement.

Le risque catastrophe est principalement porté par les polices d'assurance avec des garanties Décès accidentel et Incapacité, compte tenu des montants de capitaux sous risques.

C.1.6. Techniques d'atténuation des risques de souscription Non Vie

Les opérations de cessions en réassurance visent à protéger le portefeuille de polices de l'entreprise, face à des risques d'assurance pouvant affecter leurs fonds propres.

Cet objectif est mis en regard d'objectifs de l'appétence aux risques du groupe et de son niveau de solvabilité.

Les principaux traités actuellement souscrits couvrent les garanties suivantes :

- Dépendance, Assurance de Prêt et Garantie décès, incapacité/invalidité des contrats de prévoyance des TNS : la réassurance permet d'atténuer les écarts sur les hypothèses de morbidité et de mortalité ;
- de façon générale, la réassurance permet également l'atténuation des écarts sur les hypothèses de chute et la survenance d'un risque Catastrophe.

C.2. Risque de Marché

C.2.1. L'exposition au risque de marché

Le risque de marché provient de l'aléa portant sur l'évolution de la volatilité des prix de marché des produits financiers détenus à l'actif ou au passif et de leur corrélation.

Ces différents risques ont, non seulement un impact sur la politique d'investissement de l'entreprise, mais aussi sur la valeur des engagements liés aux contrats d'assurance à travers par exemple les mécanismes de participation aux bénéficiaires, les taux minimums garantis et les options offertes aux clients.

Les principaux risques de marché auxquels est exposée l'entreprise sont les suivants :

- **le risque action** qui représente la perte potentielle liée à une baisse de la valeur de marché des actions détenues en direct ou à travers des fonds à dominante actions ;
- **le risque de taux** qui résulte de changements du niveau de la courbe des taux d'intérêts sans risque et de l'augmentation de sa volatilité. Il peut engendrer un effet défavorable si l'impact au bilan de l'entreprise est moins favorable à l'actif qu'au passif ;
- **le risque immobilier** qui concerne la perte potentielle liée à une variation défavorable du marché immobilier sur la valeur des actifs ;
- **le risque de spread** qui représente la perte que l'entreprise subirait en cas de dégradation de la qualité de crédit d'une contrepartie obligataire ;
- **le risque de change** qui mesure la sensibilité des actifs et des passifs à une variation des cours des devises par rapport à l'Euro.
- **le risque de concentration** qui traduit le fait que la volatilité d'un portefeuille augmente avec sa concentration sur un même émetteur.

Parmi ces risques de marché, les risques les plus importants sont les risques action, immobilier et de spread qui représentent près de 95% de la somme du SCR cumulé sur le risque de marché, hors effets de diversification entre risques (cf. Chapitre E.2.).

La constitution du portefeuille d'actifs de l'entreprise, et l'évolution des positions au regard de l'exercice précédent, sont représentées (en valeur nette comptable) dans le tableau de Composition des placements au 31.12.2020 en section 3 du chapitre A.

Le tableau ci-dessous illustre l'évolution, en valeur de marché, de la répartition des placements sur l'exercice écoulé. Pour les investissements réalisés à travers des fonds (OPCVM Actions, Fonds de dettes, Private Equity, Fonds immobilier...) la répartition dans les différentes catégories ci-dessous est réalisée en fonction du sous-jacent du fonds selon la même approche que pour définir le module du SCR de marché applicable.

Valeur de marché en milliers d'euros	2020	2019	Poids 2020
Classe d'actifs			
Obligations	2 666 626	2 666 572	50,6%
Actions (hors UC)	1 239 343	1 207 708	23,5%
Actions en représentation des UC	17 776	9 539	0,3%
Immobilier	1 221 029	1 080 168	23,2%
Trésorerie	125 682	140 750	2,4%
Total	5 270 455	5 104 737	100%

Les montants de chaque classe d'actif ont peu évolué en valeur comptable (cf. Chapitre A.3.). Aussi l'évolution des valeurs de réalisation provient principalement des effets de marché. On note tout d'abord une progression importante de la valeur du parc immobilier suite à la mise à jour des valeurs d'expertise. La qualité du patrimoine immobilier et sa localisation dans les beaux quartiers de Paris lui ont permis de poursuivre sa progression en dépit de la crise sanitaire. Après la crise du mois de mars (chute des marchés actions et écartement des spreads en particulier), les portefeuilles actions et obligataires ont bien rebondi : le niveau des plus-values latentes actions est stable par rapport à fin 2019 et pour les obligations, la nouvelle baisse des taux observée en 2020 a également contribué à soutenir le niveau des valeurs de réalisation.

C.2.2. Les concentrations de risque de marché

▪ Le risque action

A fin 2020, la valeur de marché du portefeuille (hors titres de participations) soumis au risque de baisse des marchés actions s'élève à 1 208 M€, en légère progression sur l'exercice. Ainsi en dépit du recul des marchés observé en 2020 et des plus-values réalisées sur la poche actions, l'entreprise est parvenue à maintenir son stock de plus-values latentes sur cette classe d'actif. Le portefeuille est composé pour 74% d'actions détenues en direct et pour le reste d'OPCVM actions.

Les principales concentrations du portefeuille sont traduites dans les représentations suivantes, par zone géographique et par secteur d'activité.

	ACTIONS	OPCVM	Total	
Zone géographique	Valeur de marché			%
France	704 098 840	0	704 098 840	58,3%
Europe	159 220 591	253 076 309	412 296 900	34,1%
Asie	0	19 435 678	19 435 678	1,6%
USA	25 165 929	27 492 510	52 658 438	4,4%
International	0	19 457 758	19 457 758	1,6%
TOTAL	888 485 359	319 462 255	1 207 947 613	100%

Les investissements demeurent très majoritairement concentrés sur l'Europe, en particulier sur la France pour les actions détenues en direct. La stratégie d'investissement des OPCVM actions couvre plus largement l'International mais privilégie toutefois la zone Europe. La répartition géographique n'a pas connu d'évolution significative durant l'exercice.

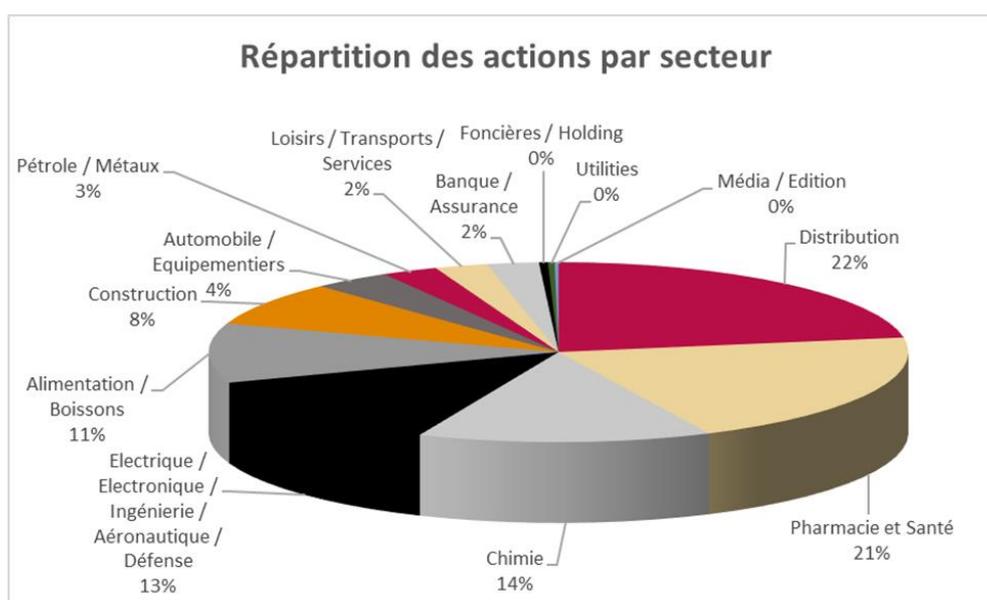


Table 15 : Concentrations d'exposition pour le risque action

L'entreprise veille à diversifier ses investissements entre différents secteurs économiques. Le secteur distribution a progressé de 5 pts et devient le plus représenté devant le secteur pharmacie/santé. Cela s'explique par la bonne résistance des valeurs du secteur du luxe durant la période de crise sanitaire. Le secteur de la chimie a dépassé celui de l'électronique/ingénierie/aéronautique et figure désormais au troisième rang. Durant l'exercice 2020, l'exposition aux secteurs pétrole et banque/assurance a reculé en raison de cessions mais aussi de la baisse de valorisation des titres de ces secteurs.

▪ **Le risque immobilier**

La valeur de marché du portefeuille soumis au risque de marché immobilier s'élève à 1 221 M€.

Le portefeuille immobilier de l'entreprise est majoritairement constitué d'immeubles situés à Paris dans le quartier central des affaires. La majorité des immeubles sont détenus en direct ou via des Sociétés Civiles Immobilières détenues par l'entreprise. Toutefois, l'entreprise investit également dans l'immobilier à travers des fonds, aux Etats-Unis et en Allemagne.

▪ **Le risque de spread**

Ce risque concerne les investissements en obligations et les fonds de dette, en dehors de certaines expositions spécifiques de type dettes souveraines et supranationales (les obligations ainsi exclues du calcul du SCR de spread représentent 18,6% de la valeur de marché du portefeuille obligataire).

Le graphique suivant présente la répartition du portefeuille soumis au risque de spread par secteur économique.

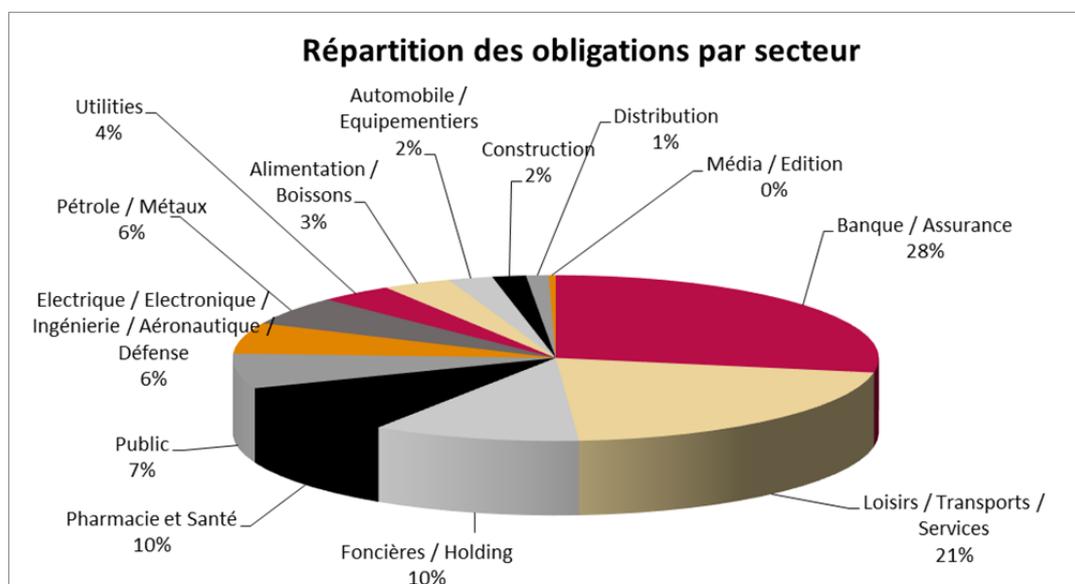


Table 16 : Concentrations d'exposition par secteur pour les risques liés aux obligations

Le secteur Banque/Assurance demeure prépondérant, malgré une baisse de 2 pts (volume d'échéances important sur ce secteur en 2020). Les secteurs Loisirs/Transports /Services et Foncières/Holdings sont stables. L'entreprise a poursuivi l'allègement du secteur Pétrole/Métaux qui recule de 2 pts. Enfin le secteur public augmente de 2 pts en raison du renforcement de l'investissement dans un fond de prêt aux collectivités locales.

Le rating moyen du portefeuille de l'entreprise est de A, stable par rapport à l'exercice précédent. Dans la continuité de 2019, la maturité moyenne du portefeuille augmente 2 ans.

▪ **Le risque de taux d'intérêt**

L'entreprise est exposée aux fluctuations de la courbe des taux d'intérêt. Du fait de la différence de sensibilité entre ses expositions à l'actif et au passif, les scénarios qui impactent défavorablement les fonds propres de l'entreprise correspondent à des mouvements baissiers de taux.

Les postes du bilan sensibles aux fluctuations des taux d'intérêts sont les portefeuilles obligataires (2 666 M€) et les provisions techniques cédées aux réassureurs (-24 M€) à l'actif et les provisions techniques brutes de réassurance au passif (4 119 M€), avant prise en compte de la marge de risque.

Les provisions techniques sont impactées à double titre par les variations de taux :

- elles sont calculées avec un taux d'actualisation qui suit le mouvement des taux de marché ;
- les provisions techniques des contrats d'assurance-vie intègrent une estimation des participations aux bénéficiaires futures qui seront distribuées aux assurés. Ces participations sont également dépendantes du niveau des taux d'intérêt.

Les deux effets décrits ci-dessus impactent le montant des provisions dans des sens opposés ce qui réduit la sensibilité du passif aux variations de taux. En raison du niveau des taux d'intérêt à la clôture, le niveau intrinsèque du choc de taux réalisé est réduit et le montant du SCR associé est fortement limité (cf. section E.2.).

- **Le risque de change**

L'entreprise n'est pas exposée de façon importante au risque de change.

- **Le risque de concentration**

L'entreprise n'est pas exposée de façon importante au risque de concentration.

C.2.3. La sensibilité des expositions sur les risques de marché

Dans le cadre de l'ORSA, l'entreprise appréhende de façon prospective sa capacité à couvrir les exigences de capital réglementaire (SCR et MCR), ceci sur un horizon au moins égal à celui de son plan d'activité et selon différents scénarios : un scénario central correspondant à celui du plan budgétaire et des scénarios de stress.

Les scénarios réalisés dans l'ORSA en 2020 ont été fortement conditionnés par la crise sanitaire et ses conséquences éventuelles sur l'activité d'assurance et plus généralement sur les marchés financiers (actions, immobilier, risque de crédit, maintien d'un environnement de taux bas...). Les différents stress tests réalisés ont permis de vérifier la résistance de Prévoir-Vie dans le cadre de scénarios extrêmes. Grâce à l'évolution des marchés actions et de la valorisation des immeubles, la situation de Prévoir-Vie à fin 2020 est par ailleurs bien plus favorable que celle qui avait été envisagée dans le scénario central ORSA.

C.2.4. Les techniques d'atténuation des risques de marché

L'entreprise n'utilise pas d'instruments dérivés pour la couverture de ses risques de marché. Elle s'attache à limiter et maîtriser les risques de marché à travers ses principes de gestion des risques d'investissements et de gestion actif-passif.

- **Principe de la personne prudente**

Le double principe fort et historique de la politique d'investissement de l'entreprise est :

- d'investir uniquement dans des produits financiers dont il peut identifier, gérer et contrôler les risques et dont les mécanismes de valorisation sont compris par les instances de gouvernance,
- de faire appel à des tierces parties (gérant, dépositaire...) reconnues sur le Marché.

- **Obligations**

Le profil de gestion est « buy & hold » - les titres sont choisis et détenus sur le long terme. Les opportunités d'investissement sont étudiées sur la base d'une analyse multicritères (émetteur, rating, rendement, secteur économique, durée). Si l'émetteur n'est pas déjà présent dans le portefeuille, une analyse crédit est réalisée. Le poids relatif de l'émetteur dans le portefeuille est également pris en compte afin de limiter le risque de concentration. Une contrainte forte consiste à maintenir le rating global du portefeuille ; aussi, des simulations sont réalisées pour évaluer l'impact sur le portefeuille (rating, duration, rendement) de différents scénarios d'investissement.

- **Actions**

Le profil de gestion est également « buy & hold » - les titres sont choisis et détenus sur le long terme. Avant tout achat, une analyse fondamentale de l'émetteur est réalisée pour étudier l'opportunité d'investir dans cette entreprise, le moment de l'achat est quant à lui déterminé suite à une analyse de marché.

- **Immobilier**

Pour ses investissements immobiliers, l'entreprise retient prioritairement des immeubles de qualité dans les beaux quartiers de Paris avec un objectif de détention sur le long terme.

C.3. Risque de Contrepartie

C.3.1. L'exposition au risque de Contrepartie

L'entreprise fait face à un risque de contrepartie relatif à la perte qu'elle subirait en cas d'insolvabilité d'un de ses partenaires d'affaires, à savoir le défaut d'un réassureur, d'une banque, d'un distributeur, d'un délégataire de gestion ou encore l'inexécution de ses engagements par un débiteur.

Le risque de défaut des émetteurs obligataires n'est pas inclus ici du fait qu'il est déjà pris en compte dans le risque de Spread (risque de marché).

Pour l'entreprise, le facteur de risque principal relatif au risque de contrepartie concerne le défaut d'un délégataire de gestion et/ou distribution dans le cadre de son activité de partenariat, ou encore du défaut d'une ou plusieurs banques.

C.3.2. La mitigation du risque de contrepartie

Pour limiter le risque de contrepartie, l'entreprise apprécie la solidité financière de ses partenaires d'affaires. En particulier, elle demande des nantissements ou dépôts espèce au titre des créances sur les réassureurs.

En ce qui concerne le risque de défaut des banques, les dépôts et comptes à terme, réalisés auprès des contreparties bancaires (non incluses dans le risque de spread) sont réparties entre plusieurs institutions avec un rating minimum de A.

C.4. Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que l'entreprise ne soit pas en mesure de faire face à ses besoins de paiement par la mobilisation de ressources financières liquides. Le risque peut en particulier survenir en cas de difficulté à céder des actifs pour faire face à une augmentation subite des prestations à régler aux assurés (hausse de sinistralité ou de rachats).

Le risque de liquidité fait l'objet d'un suivi par l'entreprise pour ses activités d'assurance et de placements financiers selon les deux axes suivants :

- Axe 1 : Suivi de la liquidité de ses investissements

L'entreprise évalue le niveau de disponibilité de ses investissements en qualifiant ces différents postes d'actifs en fonction de sa capacité à pouvoir vendre ses actifs de façon immédiate et sans perte de valeur.

- Axe 2 : Projection des flux prévisionnels de trésorerie (à court et à moyen terme)

L'entreprise établit une projection et un suivi de ses flux de trésorerie dérivant de son activité assurantielle, de son portefeuille financier et de sa gestion courante. Les principaux flux de trésorerie entrants sont composés des primes versées par les assurés, des revenus financiers du portefeuille de placements et des remboursements obligataires. Les principales dépenses sont constituées par les prestations réglées aux assurés et les frais généraux de l'entreprise.

Pour la gestion du risque de liquidité, l'entreprise s'assure de disposer à tout moment des fonds nécessaires au règlement de ses engagements et réalise des scénarios de stress afin d'évaluer la liquidité de ses placements au regard du montant d'actifs qu'il conviendrait qu'elle cède pour faire face à l'augmentation des besoins de trésorerie.

C.5. Risque opérationnel

L'entreprise a implémenté un cadre d'analyse pour :

- identifier et quantifier les risques opérationnels qui pourraient provenir d'une défaillance globale de l'organisation, des systèmes de l'entreprise, d'origine humaine ou bien résultant d'un événement externe ;
- s'assurer de la pertinence des processus mis en place pour maîtriser ces risques.

Le pilotage des risques opérationnels est décliné par le Service Qualité et Contrôle Interne (SQCI) conformément à la Politique de Contrôle Interne et gestion des risques opérationnels.

Le pilotage repose sur le déploiement et le maintien d'une organisation adaptée et homogène de contrôle interne, garante d'une bonne maîtrise des risques opérationnels de chaque Direction de l'entreprise.

Le dispositif de maîtrise des risques opérationnels de l'entreprise repose sur :

- l'élaboration d'une cartographie des risques ;
- la gestion d'une base de données incidents ;
- la mise en œuvre d'un plan de contrôle permanent ;
- le suivi de l'exécution des plans d'action.

C.5.1. Cartographie des risques

La cartographie des risques a été élaborée par le SQCI à partir de l'analyse des risques relatifs à chacun des processus identifiés par les Correspondants Processus et Contrôle Interne (CPCI). La méthodologie appliquée prend en compte d'une part de la criticité (impact et occurrence) qui donne le risque brut et d'autre part des Eléments de Maîtrise de Risques (formalisation, compétences, contrôles et pilotage) qui donnent le risque net.

En 2020, le référentiel des risques utilisé par les CPCI a été enrichi de sorte à mieux spécifier les risques législatifs, réglementaires et juridiques.

C.5.2. Base de données incidents

Chaque collaborateur peut faire remonter un incident auprès du SQCI. Les critères d'incidents opérationnels sont : les fraudes, , tout événement ayant un impact financier, d'image, opérationnel ou organisationnel, réglementaire ou juridique, selon des seuils précisés dans la procédure afférente. Chaque incident est rattaché à un processus et à un ou plusieurs risques et peut faire l'objet d'un plan d'action.

C.5.3. Plan de contrôle permanent

Depuis la mise en œuvre de l'outil de Gestion des Risques en 2017, des chargés de contrôle ont été nommés pour faire remonter les résultats des contrôles directement dans l'outil. Dans la continuité des années précédentes, le déploiement des plans de contrôle permanent s'est poursuivi en 2020 au sein des Directions.

Le contrôleur permanent assure :

- L'animation et le pilotage des plans de contrôles de premier niveau ;
- La réalisation des contrôles de second niveau.

Les résultats des contrôles de second niveau ont systématiquement été communiqués aux personnes et Directeur(s) concerné(s). En cas d'évaluation insuffisante, des plans de remédiations sont proposés et suivis par le Service Qualité et Contrôle Interne.

C.6. Autres risques

L'ensemble des risques intégrés à la cartographie des risques ne sont pas quantifiés dans la formule standard du Pilier 1. Ainsi, des risques tels que le risque de réputation ou le risque stratégique font l'objet de processus particuliers. Leur évaluation et la définition d'une appétence à ces risques passent par des critères d'appréciation de nature qualitative et leur suivi prend la forme d'un système de veille.

C.6.1. Le risque de réputation

Le risque de réputation est celui qu'encourt une entreprise de voir son image de marque ternie. Une atteinte à la réputation peut entraîner des conséquences commerciales, financières, juridiques, médiatiques ou autres.

De nombreuses causes peuvent avoir un impact négatif sur la réputation : celles liées à l'éthique et l'intégrité des pratiques commerciales et de gestion, la santé et la sécurité, le respect des clients et collaborateurs, la qualité des produits et services, le respect des droits humains et sociaux et l'impact sur l'environnement physique.

L'entreprise a mis en place des mesures destinées à préserver sa réputation :

- charte éthique et règles de déontologie ;
- règles de prise de parole dans les media sociaux ;
- communication régulière auprès des clients, partenaires d'affaires et l'ensemble des parties prenantes ;
- traitement des réclamations ;
- traitement immédiat des questions et remarques sur les réseaux sociaux ;
- surveillance d'internet et du web social ;
- démarche RSE globale ;
- cellule de crise et processus de gestion de crise.

En 2020, la démarche éthique et le dispositif anticorruption de l'entreprise ont fait l'objet d'un audit, réalisé par un cabinet externe. A la suite de cet audit, la démarche éthique a évolué, se concrétisant notamment par le renouvellement du comité d'éthique. Celui-ci a pour mission d'actualiser la charte éthique et de sensibiliser les salariés aux règles de PRÉVOIR en matière d'éthique.

Plus spécifiquement, en matière de lutte anticorruption, un plan d'action a été présenté : la première action a consisté en l'élaboration de la cartographie des risques de corruption qui permettra de définir les priorités de remise en conformité. De plus, une politique interne relative aux cadeaux et avantages a également été définie et communiquée aux salariés de l'entreprise. Enfin, une formation à la lutte anticorruption a été préparée.

C.6.2. Le risque stratégique

Le risque stratégique correspond à une perte liée à une décision stratégique.

L'entreprise pilote de façon rapprochée sa stratégie de développement à travers la mise en place d'une comitologie dédiée au suivi de chacune des grandes orientations stratégiques. Elles sont déclinées dans un plan d'affaires qui sert de base au scénario central de l'ORSA de l'entreprise, cette dernière vérifie ainsi les impacts des choix stratégiques sur son profil de risque et sa solvabilité. Les travaux liés à l'amélioration continue et à la clarification des processus sont prioritairement axés autour de ces orientations stratégiques.

C.6.3. Le risque environnemental

Le risque environnemental s'analyse pour l'entreprise comme le risque associé à une non anticipation du changement climatique et de ses conséquences dans l'organisation ainsi qu'à l'absence de prise en compte des critères environnementaux dans les choix d'investissement.

Dans une perspective à la fois économique et écologique, l'entreprise concentre son attention sur trois enjeux majeurs : la dématérialisation des processus liés à ses métiers, la gestion de sa flotte automobile et la rénovation de son parc immobilier. Sa démarche vise simultanément une meilleure efficacité énergétique, une utilisation

plus durable des ressources et la limitation de ses impacts sur l'environnement. Deux leviers sont privilégiés : la maîtrise des consommations et le recyclage des déchets. Un enjeu qui induit une démarche de sensibilisation des salariés en vue de les inciter à participer à cette démarche responsable.

Par ailleurs, un audit externe du portefeuille d'investissement est réalisé par un cabinet indépendant qui vise notamment à identifier les risques liés aux critères environnementaux, sociétaux et de gouvernance (ESG). Les zones de risques ESG identifiées dans le portefeuille sont analysées et débattues par un comité « controverses » qui peut, le cas échéant, proposer d'arrêter d'investir dans une entreprise qui présenterait des risques ESG trop élevés.

C.7. Autres informations

Aucune autre informations concernant le profil de risque de PREVOIR-VIE n'est à noter.

D. Valorisation aux fins de solvabilité

D.1. Actifs

<i>En milliers d'euros</i>	Solvabilité 2	Normes comptables françaises	Variation
Actifs			
Frais d'acquisition différés	0	5 679	-5 679
Immobilisations incorporelles	0	1 081	-1 081
Excédent du régime de retraite	0	0	0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	104 945	21 751	83 194
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	5 093 498	3 933 732	1 159 766
<i>Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)</i>	<i>1 076 552</i>	<i>633 073</i>	<i>443 480</i>
<i>Détentions dans des entreprises liées, y compris participations</i>	<i>74 073</i>	<i>74 073</i>	<i>0</i>
<i>Actions</i>	<i>893 811</i>	<i>531 742</i>	<i>362 069</i>
<i>Obligations</i>	<i>2 557 142</i>	<i>2 358 289</i>	<i>198 853</i>
<i>Organismes de placement collectif</i>	<i>449 451</i>	<i>294 086</i>	<i>155 365</i>
<i>Dépôts autres que les équivalents de trésorerie</i>	<i>42 470</i>	<i>42 470</i>	<i>0</i>
<i>Autres investissements</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	17 776	17 776	0
Prêts et prêts hypothécaires	7 070	7 070	0
Avances sur police	282	282	0
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	-23 982	102 048	-126 030
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	30 544	30 544	0
Créances nées d'opérations de réassurance	5 942	5 942	0
Autres créances (hors assurance)	17 447	17 447	0
Actions propres auto-détenues (directement)	0	0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	80 726	80 726	0
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	0	0	0
Total de l'actif	5 334 249	4 224 078	1 110 171

Table 17 : Bilan - Actif

Les investissements (autres que les actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés) valorisés selon le référentiel Solvabilité 2 passent de 4 982 M€ en 2019 à 5 093 M€ en 2020.

D.1.1. Frais d'acquisition reportés

En normes françaises, les frais d'acquisition des contrats (commissions d'acquisition et frais internes liés à la commercialisation des contrats) sont activés puis amortis sur la durée de vie des contrats.

En normes prudentielles, les modalités de calcul du Best Estimate amènent à reconnaître immédiatement l'ensemble des marges futures dans les fonds propres ; il n'y a donc plus lieu de constater des FAR à l'actif du bilan.

D.1.2. Actifs incorporels

Sous Solvabilité 2, la valeur des actifs incorporels est nulle, ces actifs ne pouvant faire l'objet d'une cession séparée.

D.1.3. Actifs corporels détenus pour usage propre

L'entreprise est propriétaire de ses locaux d'exploitation. Pour l'évaluation de ses immeubles d'exploitation sous Solvabilité 2, Prévoir retient la méthode de réévaluation en substituant la valeur d'expertise à la valeur nette comptable sans recalcul des amortissements.

Pour l'évaluation des autres immobilisations corporelles d'exploitation Prévoir a retenu la méthode du coût ; la méthode de la réévaluation n'est donc pas utilisée pour ces dernières.

D.1.4. Actifs immobiliers

Ce poste comprend les immeubles et les parts ou actions des sociétés immobilières ou foncières non cotées. Pour l'évaluation de ses immeubles de placement sous Solvabilité 2, Prévoir retient la méthode de réévaluation en substituant la valeur d'expertise à la valeur nette comptable sans recalcul des amortissements.

La valeur de réalisation est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. Entre deux expertises, la valeur fait l'objet d'une estimation annuelle certifiée par un expert agréé par la même autorité.

Pour cette catégorie d'actifs, les contrats de location recouvrent des baux d'habitation et des baux commerciaux.

D.1.5. Participations

Dans les comptes sociaux, le périmètre s'entend de toutes les participations dont la détention est durable et permettant à la société d'exercer une influence notable sur l'entreprise détenue. C'est-à-dire, l'ensemble des sociétés placées sous le contrôle direct ou indirect de la société, ainsi que celles dans lesquelles une influence notable est exercée.

La valorisation Solvabilité 2 maintient la valeur nette comptable dans le bilan prudentiel car ces titres de participations et les autres titres détenus n'ont pas de valeurs cotées sur un marché actif.

Prévoir-Vie détient depuis 2019 une participation de 20,37% dans la Société de Gestion Prévoir suite à la fusion absorption de la société Prévoir Risques Divers. Cette participation est traitée comme une participation stratégique.

La Sargep, société de gestion d'actifs du groupe, est également traitée comme une participation stratégique.

Ces deux participations sont consolidées en intégration globale dans les comptes de la Société Centrale Prévoir.

Depuis 2018, et suite à l'entrée au capital de la filiale vietnamienne d'un nouvel actionnaire entraînant une baisse de pourcentage de contrôle de 91,5% à 45,8%, la participation dans la nouvelle structure Mirae Asset Prévoir Life Insurance Company Limited (MAPLIFE) demeure classée en « participations » au bilan prudentiel mais n'est plus considérée en participation stratégique pour le calcul du SCR de marché (elle fait l'objet d'un choc similaire aux actions non cotées).

D.1.6. Placements

En normes comptables françaises, les actifs financiers sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition.

Les actions sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition et une dépréciation peut être constatée à la date de clôture, ligne à ligne, dans la mesure où il apparaît qu'elle a un caractère durable.

En normes prudentielles, les actions sont valorisées à leur juste valeur, correspondant au prix coté sur un marché actif, ou à la valeur d'un actif similaire en absence d'un marché actif.

Les obligations et autres valeurs à revenu fixe sont retenues pour leur prix d'achat, net des coupons courus à l'achat. La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement est rapportée au résultat sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement, linéairement si la prime ou la décote est inférieure à 10% du

prix de remboursement, de manière actuarielle dans le cas contraire. Les seules provisions pour dépréciation constituées correspondent au cas où le débiteur se montrerait défaillant pour le paiement des intérêts ou le remboursement du capital.

Les obligations à taux variable, y compris indexées sur l'inflation, sont retenues pour leur prix d'achat, net des coupons courus à l'achat. La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement est rapportée au résultat sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement, linéairement.

La valeur des obligations en normes comptables françaises inclut les surcotes/décotes, le différentiel sur obligations indexées ainsi que les coupons courus.

En normes prudentielles, les obligations sont valorisées à leur juste valeur, correspondant au prix de marché pour les obligations cotées ou à la valeur d'un actif similaire en absence d'un marché actif.

Les placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte sont enregistrés dans les états financiers en normes françaises pour leur valeur de réalisation au jour de l'inventaire afin que la valeur globale de ces titres corresponde au montant des engagements envers les assurés. Cette valeur de réalisation est la même que celle utilisée pour la valorisation Solvabilité 2, c'est-à-dire la juste valeur à la date de clôture.

D.1.7. Provisions techniques cédées

En normes françaises, les provisions techniques cédées sont basées sur les provisions techniques brutes sur lesquelles sont appliquées les dispositions des traités de réassurance.

Dans le bilan prudentiel, la part des réassureurs dans les provisions techniques est calculée avec les flux de trésorerie cédés aux réassureurs (prestations et commissions reçues - primes cédées). Ces flux sont évalués conformément à la méthodologie retenue pour le calcul de la meilleure estimation des passifs (cf. D.2).

La réassurance en quote-part est modélisée ainsi que les traités en excédent de plein pour l'Assurance de prêt April et Utwin.

D.1.8. Autres comptes d'actifs

Eu égard aux règles de matérialité et de proportionnalité, les autres comptes d'actifs sont valorisés en normes Solvabilité 2 à leur la valeur nette comptable reprise dans le bilan en normes françaises :

- Trésorerie et équivalents de trésorerie : ils comprennent uniquement les soldes bancaires en Euros, dont la valeur nette comptable est reprise dans le bilan ;
- Autres créances et débiteurs divers : pour ces comptes d'actif, la valeur nette comptable est maintenue dans le bilan prudentiel. Ces postes sont constitués des créances sur les assurés pour les contrats commercialisés dans le cadre normal de l'activité, des créances sur les réassureurs, et des créances sur le personnel, les organismes sociaux ou l'Etat. Une provision pour dépréciation est pratiquée s'il existe des risques de non-recouvrement.

D.2. Provisions techniques

D.2.1. Méthodes

Les provisions techniques en norme solvabilité 2 correspondent à la somme du Best Estimate et de la marge de risque.

La meilleure estimation des engagements au passif, Best Estimate (BE), est calculée selon la méthode de calcul définie par l'EIOPA² sur les contrats en portefeuille au 31 décembre de l'année inventoriée.

Afin de mesurer la sensibilité des engagements de passif au contexte financier, un modèle stochastique de projection des flux (prestations, taxes sociales, frais et primes) est utilisé pour les garanties d'épargne : le BE correspond à la somme actualisée des flux futurs ainsi projetés. Ce modèle stochastique repose sur un jeu de 1000 scénarios économiques construits à partir de la courbe des taux sans risque fournie par l'EIOPA (cf. D.2.5). Le Best Estimate des garanties d'épargne correspond à la moyenne des BE issus de chaque scénario.

Les flux des garanties de prévoyance n'étant pas sensibles aux évolutions du marché financier, ils sont projetés dans un modèle déterministe (réalisation d'un unique scénario financier, « le scénario central », pour calculer les engagements sur les garanties de prévoyance).

D.2.2. Horizon de projection

Périmètres Vie

Les contrats/garanties sont projetés sur un horizon de 50 ans. Si, la dernière année de projection, il reste des contrats en portefeuille, le modèle dénoue les engagements résiduels sous la forme de prestations décès.

Flux projetés

Les primes périodiques futures qui ont un impact sur les garanties (capital au terme, garanties de prévoyance complémentaires...) du contrat sont modélisées et projetées.

Périmètre Non Vie

Santé Similaire à la Vie (lobs 29, 33 et 35)

La meilleure estimation des passifs s'apprécie selon une méthodologie similaire au périmètre Vie. Les primes périodiques futures sont modélisées et projetées ainsi que les autres flux futurs de trésorerie, les prestations et les frais, sur l'horizon probable de durée du contrat. L'horizon maximum de projection retenu est de 50 ans car, à ce terme, tous les contrats ont pris fin. Le Best Estimate dépend des lois de chute modélisées et de la sinistralité attendue.

Santé Similaire à la Non-Vie (lobs 1 et 2)

Pour les LoB 1 et 2, la meilleure estimation des passifs est la somme des éléments suivants :

1. Le BE de sinistres pour les contrats en cours de prestation non consolidée du type Indemnités journalières ou exonération des primes en cas d'hospitalisation ou d'arrêt de travail. Le BE de sinistre est égal à la provision pour sinistres à payer constituée dans les comptes sociaux.
2. Le BE de primes, pour les contrats non sinistrés, qui est obtenu avec la projection, sur une durée maximale d'un an, des flux du contrat. La projection prend fin à la prochaine date d'application de la révision tarifaire.

² European Insurance and Occupational Pensions Authority

Ce 2^{ème} calcul est sans objet lorsque la date de révision tarifaire est le 1^{er} janvier (contrats santé et certaines garanties de prévoyance).

D.2.3. Hypothèses utilisées

▪ Hypothèses de chute des contrats

Les hypothèses portant sur les taux futurs de rachats/résiliations (également nommés rachats structurels), de réduction, de rachats partiels sont basées sur l'expérience. Les taux utilisés résultent de la moyenne des taux de chutes observés sur le portefeuille de contrats de l'entreprise sur les 3 dernières années. Les taux de chute sont différents en fonction du produit et de l'ancienneté du contrat.

Evolution des hypothèses de chutes structurelles entre 2020 et 2019

L'orientation depuis plusieurs années vers une clientèle plus installée financièrement contribue à l'amélioration des hypothèses de rachats structurels sur la majorité des produits. Seuls le produit retraite multi support à destination des actifs et les produits de prévoyance à destination des TNS subissent cette année une dégradation sensible de leur maintien. Le maintien du produit emprunteur s'améliore sur les 5 premières années du contrat, puis se dégrade au bout de 10 ans.

▪ Hypothèses de sinistralité

Sinistralité du risque décès :

Les hypothèses de sinistralité décès utilisées dans la projection consistent en 5 tables d'expérience, établies sur les portefeuilles Vie Entière, Epargne à versements libres (étude de deux produits), Epargne Retraite et Prévoyance décès.

L'application de la sinistralité décès observée dans la projection des flux fait apparaître des gains techniques sur les produits Vie Entière et prévoyance.

Sinistralité des risques autres que le décès :

Les hypothèses de sinistralité utilisées dans la projection dépendent de l'expérience et de la nature du risque. Elles sont basées sur l'observation du ratio charges de sinistres sur primes commerciales des 3 derniers exercices pour un risque donné. Pour les produits récents pour lesquels il n'y a pas ou très peu d'observations, l'entreprise utilise soit les hypothèses d'un produit de même nature, soit les hypothèses de la tarification abattues conformément au business plan établi.

Evolution de la sinistralité autre que le décès entre 2020 et 2019

La sinistralité non vie s'améliore globalement sur 2020, notamment sur le risque accident (à l'exception des produits les plus récents) et sur le risque dépendance. Les risques incapacité / invalidité se dégradent sur les produits de prévoyance récents à destination des TNS, sur les autres produits (autres que les produits emprunteurs) même s'ils se dégradent, ils restent à un niveau satisfaisant. Sur les produits emprunteurs, la sinistralité incapacité / invalidité s'améliore. Le risque frais de soins se dégrade fortement sur les offres récentes commercialisées par des partenaires.

▪ Hypothèses de frais

Les frais sont projetés par destination comptable.

Les frais projetés sont issus de coûts unitaires définis à partir du montant des frais de l'année d'inventaire.

Le calcul du Best Estimate étant réalisé sous l'hypothèse d'un arrêt de la commercialisation de nouveaux contrats au-delà de la date d'inventaire (« run-off »), les frais futurs d'acquisition ne sont pas modélisés.

Evolution des coûts unitaires modélisés entre 2020 et 2019

Le montant des frais a diminué fortement en 2020 suite au confinement, aux restrictions de déplacement (réduction des frais afférents aux affaires nouvelles) et aux mesures compensatoires du gouvernement. Il n'a pas été tenu compte de cette réduction de frais exceptionnelle liée au Covid dans la détermination des coûts unitaires utilisés sur l'horizon de projection. Aussi le montant des frais utilisés pour déterminer les coûts unitaires n'était donc qu'en légère baisse par rapport à 2019. Le portefeuille de contrats ayant diminué plus fortement que l'assiette des frais, les coûts unitaires sont globalement en hausse sur 2020.

- Hypothèses et règles pour déterminer les taux de participations aux bénéfices futures

Les prestations modélisées dans le calcul du Best Estimate intègrent les participations aux bénéfices futures. Celles-ci sont modélisées en tenant compte des obligations réglementaires (distribution d'une dotation de participation aux bénéfices dans les 8 ans suivant son affectation) et de la politique de participation aux bénéfices de Prévoir-Vie (garantir un rendement régulier aux assurés, tout en constituant des réserves de participation aux bénéfices).

D.2.4. Calcul de la marge de risque (RM)

La marge de risque représente la valeur actualisée à 6% de la chronique des SCR (cf. section E2) de souscription et opérationnel sur l'horizon de projection.

Prévoir-Vie utilise sur le périmètre vie une des méthodes de simplification prévue à l'Article 58 des Actes Délégués : les SCR futurs sont obtenus selon l'hypothèse qu'ils évoluent dans les mêmes proportions que les BE futurs.

Sur le périmètre Non-Vie, la méthode simplificatrice est également utilisée ou adaptée au mieux quand elle n'est pas utilisable.

D.2.5. Evolution et comparaison du Best Estimate (BE) et des provisions techniques (PT) des comptes sociaux

Les montants de Best Estimate fournis dans cette section sont avant déduction de la PPB admissible à la couverture du capital de solvabilité requis et reclassée en fonds excédentaires dans les fonds propres (cf. E.1.1.). Le total des Best Estimate figurant dans les tableaux de cette section ne correspond donc pas au Best Estimate figurant au bilan présenté dans le rapport.

En milliers d'euros	2020			2019			Variation 2020 / 2019	
	Solvabilité 2	Normes comptables françaises	var. %	Solvabilité 2	Normes comptables françaises	var. %	Var. Solva 2	Normes comptables françaises
Provisions techniques vie	4 147 643	3 533 493	17,4%	3 990 232	3 558 668	11,1%	3,9%	-0,7%
Provisions techniques non vie	29 455	202 805	-85,5%	29 795	189 922	-84,3%	-1,1%	6,8%
Meilleure estimation (BEL) Vie (*)	4 096 535			3 953 426			3,6%	
Meilleure estimation (BEL) non Vie (*)	22 307			23 390			-4,6%	
Marge de risque Vie	51 108			36 806			38,9%	
Marge de risque Non Vie	7 148			6 405			11,6%	

Table 18 : Provisions techniques - comparaison S1 vs S2

Les principaux écarts entre le Best Estimate (BE) et les provisions techniques des comptes sociaux en normes comptables françaises s'expliquent par :

- la prise en compte des futures sorties de contrats (rachats, résiliations, réductions) dans le calcul du BE ; ces éléments ne sont pas pris en compte dans le calcul des PT ;
- la prise en compte des participations aux bénéfices futures (cf. D.2.3). Dans les comptes sociaux, seules les réserves de participation aux bénéfices constituées et non encore distribuées au 31 décembre, sont provisionnées. En revanche, le Best Estimate vie intègre une estimation des participations aux bénéfices futures (en particulier au regard de la valeur de marché des actifs et des différents scénarios financiers modélisés) ;

- la prise en compte d'une sinistralité basée sur l'expérience de l'entreprise (au lieu des tables de mortalité réglementaires et des hypothèses de sinistralité utilisées lors de la tarification). Le BE matérialise les gains de sinistralité contrairement aux PT.
- la prise en compte d'un horizon de calcul limité pour les contrats classés en Health-Non SLT (cf. D.2.1).
- la prise en compte des frais dans le calcul du Best Estimate (cf. D.2.3.). En normes comptables, seuls les frais de gestion sur les sinistres en cours sont pris en compte pour le provisionnement des engagements non vie.

Pour les garanties d'épargne en fonds euros, le Best Estimate tend à être supérieur aux provisions mathématiques comptables car il inclut les participations aux bénéfices futures dans les prestations à venir.

Pour les garanties de prévoyance, le Best Estimate est en général inférieur aux provisions mathématiques du fait de la reconnaissance de bénéfices techniques futurs attendus.

Evolution du BE entre 2020 et 2019

Le BE Vie augmente de 3,6% entre 2020 et 2019, son évolution s'explique notamment par la baisse du taux d'actualisation et par la hausse du stock de plus-values latentes. Elle provient également de l'augmentation naturelle du BE prévoyance lié au vieillissement des contrats. Cet effet étant cependant amorti par la baisse des portefeuilles sur les anciens produits (anciennes mixtes et premières générations de vie entières). Concernant les produits d'épargne retraite, l'évolution de l'horizon de projection (augmentation du périmètre des primes projetées) a augmenté le BE des produits concernés (augmentation des provisions générant une hausse des prestations futures). L'amélioration du maintien des produits vie entière est compensée par la dégradation de celui des produits retraite et emprunteurs. La hausse des coûts unitaires contribue aussi à la hausse du BE.

La marge de risque vie augmente de 38,9% : cette évolution s'explique par l'évolution à la hausse du SCR de souscription (+32% avant effet de diversification), accentuée par une baisse du taux d'actualisation.

Le BE Non Vie recule de 4,6%. L'augmentation du BE Non Vie liée à la baisse du taux d'actualisation et à la hausse des coûts unitaires a été totalement compensée par l'évolution du maintien et de la sinistralité des produits. La dégradation du maintien des produits emprunteurs au-delà de 10 ans permet de limiter la population sous risque et donc réduit les prestations futures. L'amélioration de la sinistralité sur l'emprunteur, produit très significatif à la non vie, et dans une moindre mesure sur l'accident, réduit aussi fortement le BE.

La marge de risque non vie augmente de 11,6% : cette évolution suit l'évolution du SCR de souscription.

D.3. Autres passifs

<i>En milliers d'euros</i>	Solvabilité 2	Normes comptables françaises	Variation
Passifs			
Provisions techniques non-vie	-2 186	140 663	-142 849
<i>Meilleure estimation</i>	-4 036		
<i>Marge de risque</i>	1 850		
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	4 069 798	3 577 831	491 967
<i>Meilleure estimation</i>	4 013 807		
<i>Marge de risque</i>	55 991		
Provisions techniques UC et indexés	20 148	17 804	2 344
<i>Meilleure estimation</i>	19 733		
<i>Marge de risque</i>	415		
Provisions autres que les provisions techniques	4 845	4 845	0
Provisions pour retraite	41	41	0
Dépôts des réassureurs	23 955	23 955	0
Passifs d'impôts différés	172 970	0	172 970
Dettes envers des établissements de crédit	90	90	0
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	0	0	0
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	3 696	3 696	0
Dettes nées d'opérations de réassurance	11 643	11 643	0
Autres dettes (hors assurance)	41 952	41 952	0
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	0	0	0
Total du passif	4 346 954	3 822 522	524 432
Excédent d'actif sur passif	987 295	401 556	585 739

Table 19 : Bilan – Passif

Les provisions techniques valorisées selon le référentiel Solvabilité 2 passent de 4 020 M€ en 2019 à 4 177 M€ en 2020 (cf. section D.2.6.), avant déduction de la part de la PPB admissible à la couverture du capital de solvabilité requis. Celle-ci passe de 88 M€ en 2019 à 89 M€ en 2020 et est reclassée dans les fonds propres en fonds excédentaires (cf. E.1.2.)

D.3.1. Impôts différés

La charge d'impôts comprend l'impôt exigible et l'impôt différé calculés sur tous les retraitements de valorisation Solvabilité 2 pouvant avoir une incidence sur le plan fiscal.

Les impôts sont comptabilisés directement en capitaux propres sur les retraitements permettant de passer d'un bilan en normes françaises aux normes Solvabilité 2.

Compte tenu de la baisse progressive du taux d'impôt sur les sociétés applicable en France aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021, le taux d'impôt différé retenu correspond au taux moyen des impôts calculés sur une projection des résultats futurs de l'entreprise.

Pour les succursales étrangères le taux d'impôts différés correspond au taux d'impôt société local.

L'impôt différé passif est présenté net d'impôts différés actifs.

D.3.2. Provisions autres que les provisions techniques

Ce poste recouvre les provisions pour litiges.

En normes françaises, ces provisions sont calculées selon la meilleure estimation possible.

La nature de ces provisions n'amène pas de valorisation prudentielle spécifique et aucun avantage économique futur n'est attendu. Les montants sont non significatifs et ne donnent donc pas lieu à un recalcul sur une valeur actualisée (valeur des dépenses attendues que l'on pense nécessaires pour éteindre l'obligation).

D.3.3. Dettes pour dépôts espèces des réassureurs

Ces dettes matérialisent l'engagement du réassureur à couvrir les provisions techniques brutes en lien avec l'exécution des traités de réassurance. Ces dépôts ne donnent pas lieu à une revalorisation à la clôture de l'exercice.

La valeur en normes françaises est reconduite dans le bilan prudentiel.

D.3.4. Autres comptes de passifs

Eu égard aux règles de matérialité et de proportionnalité, les autres comptes du passif sont valorisés en normes Solvabilité 2 à leur valeur nette comptable reprise dans le bilan en normes françaises.

Ces postes regroupent principalement les autres dettes nées d'opérations d'assurance directe, le personnel, l'Etat et les débiteurs divers.

D.4. Méthodes de valorisation alternatives

Les méthodes de valorisation retenues par l'entreprise dans le bilan Solvabilité 2 fournissent l'estimation la plus représentative du montant contre lequel les actifs et passifs pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction conclue dans des conditions de concurrence normales.

Aucune méthode alternative n'est appliquée, l'entreprise ayant retenu la méthode de marché pour la valorisation de ses actifs, c'est-à-dire cotée sur un marché actif et la méthode de valorisation comptable, en retenant la valeur nette comptable en cas d'absence de valeur de marché.

Si un changement de circonstances modifie les techniques de valorisation, l'entreprise devra veiller à maintenir des techniques de valorisation cohérente en veillant aux changements suivants :

- une évolution du marché modifiant les conditions du marché ;
- la disponibilité de nouvelles informations ;
- des informations utilisées auparavant et qui ne sont plus disponibles ;
- l'amélioration des techniques de valorisation.

D.5. Autres informations

Aucune autre information importante concernant la valorisation n'est à noter.

E. Gestion du capital

E.1. Fonds propres

E.1.1. Gestion des fonds propres

La gestion des fonds propres de l'entreprise est placée sous la responsabilité de la Présidence. Le niveau des fonds propres de l'entreprise doit être en adéquation avec le développement de son activité et le respect des obligations réglementaires de solvabilité. L'entreprise veille à générer, via ses résultats et sa politique de versement des dividendes, les fonds propres nécessaires au développement prospectif de son activité.

L'entreprise doit disposer en permanence d'un minimum de fonds propres lui permettant de respecter le cadre d'appétence aux risques défini dans la stratégie. Les fonds propres de l'entreprise font ainsi l'objet d'évaluations sur l'horizon de son plan stratégique dans le cadre du processus de l'ORSA.

E.1.2. Composition des fonds propres

Les fonds propres de l'entreprise, valorisés conformément aux normes prudentielles Solvabilité 2, figurent dans le tableau S.23.01.01.

<i>En milliers d'euros</i>	2020	2019	Variation N/N-1
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	81 000	81 000	0,0%
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	76 606	76 606	0,0%
Fonds excédentaires	89 338	88 037	1,5%
Réserve de réconciliation	719 831	702 674	2,4%
Fonds propres de base	966 775	948 317	1,9%
Autres éléments de fonds propres			
Fonds propres	966 775	948 317	1,9%

Table 20 : Evolution des fonds propres

Les fonds propres de l'entreprise en normes S2 sont uniquement composés de fonds propres de base, pour 967 M€.

Les fonds propres de base se composent des éléments suivants :

- le capital social et les primes liées au capital social.
- les fonds excédentaires : l'article A. 132-16-1 du Code des assurances entré en vigueur en 2019 prévoit, sous conditions, qu'une fraction de la provision de participation aux bénéficiaires (PPB) soit admissible au titre de la couverture du Capital de Solvabilité Requis et du Minimum de Capital Requis. Ce montant, qui représente 89,4% de la valeur comptable de la PPB est intégré aux fonds propres de base et classé dans les fonds excédentaires.
- la réserve de réconciliation est principalement constituée de réserves non distribuées, de la réserve de capitalisation (éléments également présents dans les fonds propres des comptes sociaux), et des écarts de réévaluation sur les postes de placement et les postes de provisions liés à l'application des normes Solvabilité 2 (valorisation en valeur de marché). Les différences de valorisation des actifs et passifs entre le bilan prudentiel et le bilan social sont détaillées au chapitre D. Valorisation à des fins de Solvabilité du présent rapport. Enfin la réserve de réconciliation est diminuée des distributions prévisionnelles de dividendes.

E.1.3. Evolution des fonds propres

Le passage des fonds propres comptables à l'actif net prudentiel s'explique principalement par la réévaluation des actifs financiers (intégration des plus-values latentes liée à la valorisation en valeur de marché) et par la

réévaluation des passifs en vision prudentielle (meilleure estimation et marge de risque) ainsi que l'impact de ces réévaluations sur les impôts différés.

<i>En milliers d'euros</i>	2020	2019	Variation N/N-1
Fonds propres comptables	401 556	400 737	0,2%
Réévaluation des actifs	1 236 201	1 053 384	17,4%
Réévaluation des provisions techniques (y.c. cédées)	-477 492	-315 123	51,5%
Impôts différés	-172 970	-165 841	4,3%
Dividende prévisionnel de l'exercice	-20 520	-24 840	-17,4%
Fonds propres solvabilité 2	966 775	948 317	1,9%

Table 21 : Passage des fonds propres comptables aux fonds propres Solvabilité 2

- la progression du stock de plus-values latentes durant l'exercice entraîne une hausse du montant des fonds propres prudentiels à fin 2020
- cet impact est toutefois atténué par l'augmentation du Best Estimate qui s'explique principalement par la baisse de la courbe des taux intervenue en 2020 (cf. D.2.6)
- les impôts différés atténuent également la progression des fonds propres.

E.1.4. Qualité des fonds propres

L'intégralité de l'actif net prudentiel est classée en Tier 1 non-restreint. Les fonds propres disponibles de l'entreprise ne font l'objet d'aucune déduction. De plus, aucune restriction n'affecte la disponibilité et la transférabilité des fonds propres de l'entreprise.

Ainsi, après déduction des dividendes prévisionnels qui doivent être versés en 2020, les fonds propres disponibles de l'entreprise sont donc intégralement éligibles pour couvrir à la fois le capital de solvabilité requis (SCR) et le minimum de capital requis (MCR).

E.2. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

Le capital de solvabilité requis³ (SCR) correspond au montant de fonds propres prudentiels estimé réglementairement comme nécessaire à l'organisme assureur pour absorber des chocs correspondant à la réalisation de divers scénarios défavorables (baisse des marchés, hausse de sinistralité...). Le calcul est basé sur l'exposition aux risques liés à l'activité des organismes d'assurance, c'est-à-dire principalement le risque de souscription, le risque de contrepartie, le risque opérationnel et le risque de marché.

Les organismes assureurs peuvent choisir entre deux modèles de calcul : une approche standard dite « formule standard » ou un modèle interne propre à l'organisme. Le capital de solvabilité requis de l'entreprise est calculé en appliquant la formule standard, sans recours à des simplifications ni à des paramètres qui lui sont propres.

Le minimum de capital requis⁴ (MCR) correspond au montant minimum de fonds propres réglementaire dont le non-respect constitue le seuil déclencheur du retrait d'agrément.

Le minimum de capital requis de l'entreprise est calculé en appliquant la formule linéaire prévue par la réglementation :

- à la meilleure estimation des provisions techniques nettes de réassurance et aux capitaux sous risque pour l'activité vie
- aux primes émises nettes de réassurance, à la meilleure estimation des provisions techniques nettes de réassurance et aux capitaux sous risque pour l'activité santé

La formule linéaire est combinée à un plancher et à un plafond, exprimés en pourcentage du capital de solvabilité requis. A fin 2020, le montant du MCR n'est pas conditionné par l'application de ces seuils.

E.2.1. Evolution du minimum de capital requis

Le MCR s'établit à 129,8 M€ contre 114,7 M€ à fin 2019. La progression du MCR durant l'exercice s'explique principalement par l'augmentation du Best Estimate sur l'activité Vie.

E.2.2. Evolution du capital de solvabilité requis

Le capital de solvabilité requis s'établit à 375,4 M€ à fin 2020, contre 315,5 M€ à fin 2019.

Le graphe ci-dessous illustre la décomposition du SCR selon chaque module de risque avec prise en compte des effets de diversification entre risques et de l'absorption par les provisions techniques et les impôts. En effet, pour les sociétés mixtes, les scénarios défavorables réalisés pour évaluer le montant du SCR impactent à la baisse les participations aux bénéfices futures qui seraient servies aux assurés (absorption par les provisions techniques) et les impôts qui seraient dus. La prise en compte de ces effets amène à réduire le montant du capital de solvabilité requis.

³ Cf. Annexe quantitative : tableau S.25.01.21- Capital de Solvabilité requis

⁴ Cf. Annexe quantitative : tableau S.28.01.01- Minimum de capital requis

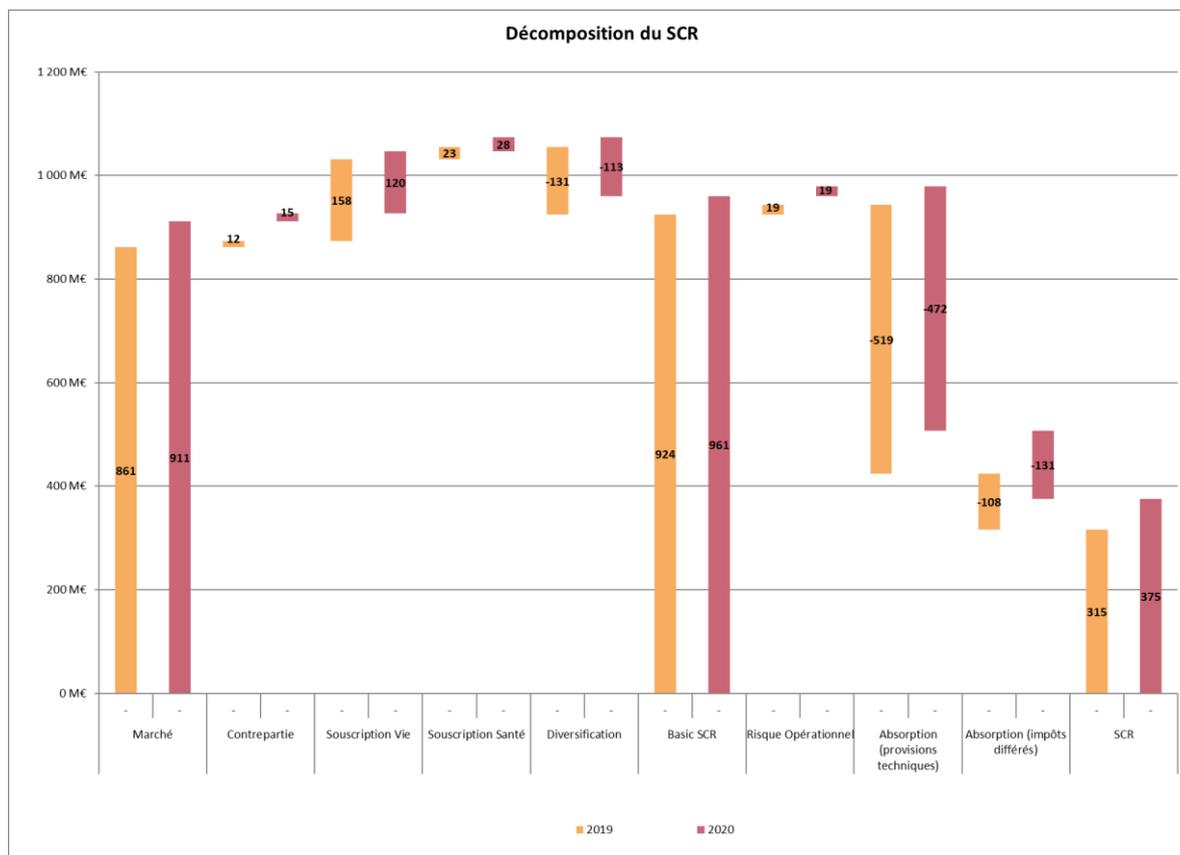


Table 22 : Evolution du SCR

Le SCR de marché brut progresse de 5,8% en raison de l'augmentation des valeurs de marché sur les différentes classes d'actifs (actions, immobilier, obligations). Ainsi les chocs de marché réalisés pour le calcul du SCR s'appliquent à des valeurs de marché des placements plus importantes. De son côté le SCR de souscription brut de l'activité vie est en recul (-24%) alors que le SCR de souscription santé progresse de 19%. Le renforcement du poids du SCR de marché par rapport aux autres risques explique la baisse de l'effet de diversification (-13,3%).

Bien que les plus-values latentes sur les placements soient en hausse sur l'année 2020, la capacité d'absorption par les provisions techniques des chocs réalisés est en baisse (-9%). Cela s'explique par la baisse des taux d'intérêts qui dégrade le niveau de la production financière dans les projections réalisées pour le calcul du Best Estimate. Le montant des participations aux bénéfices distribuées dans le Best Estimate est ainsi réduit et la capacité d'absorption par les provisions dans le cadre des chocs réalisés pour le calcul du SCR diminue. De plus, ces projections reposent sur la réalisation de 1000 scénarios stochastiques : la baisse des taux induit un impact plus important des scénarios économiques défavorables sur la capacité d'absorption par les provisions techniques. Cet effet est accentué par la hausse de la volatilité observée à fin 2020 sur les scénarios projetés.

La hausse du SCR net d'absorption par les provisions techniques entraîne une hausse mécanique de l'absorption par les impôts différés et au final le SCR net s'élève à 375 M€ en hausse de 19%.

L'évolution des SCR de marché et de souscription, nets d'absorption, est détaillée dans la suite de cette section.

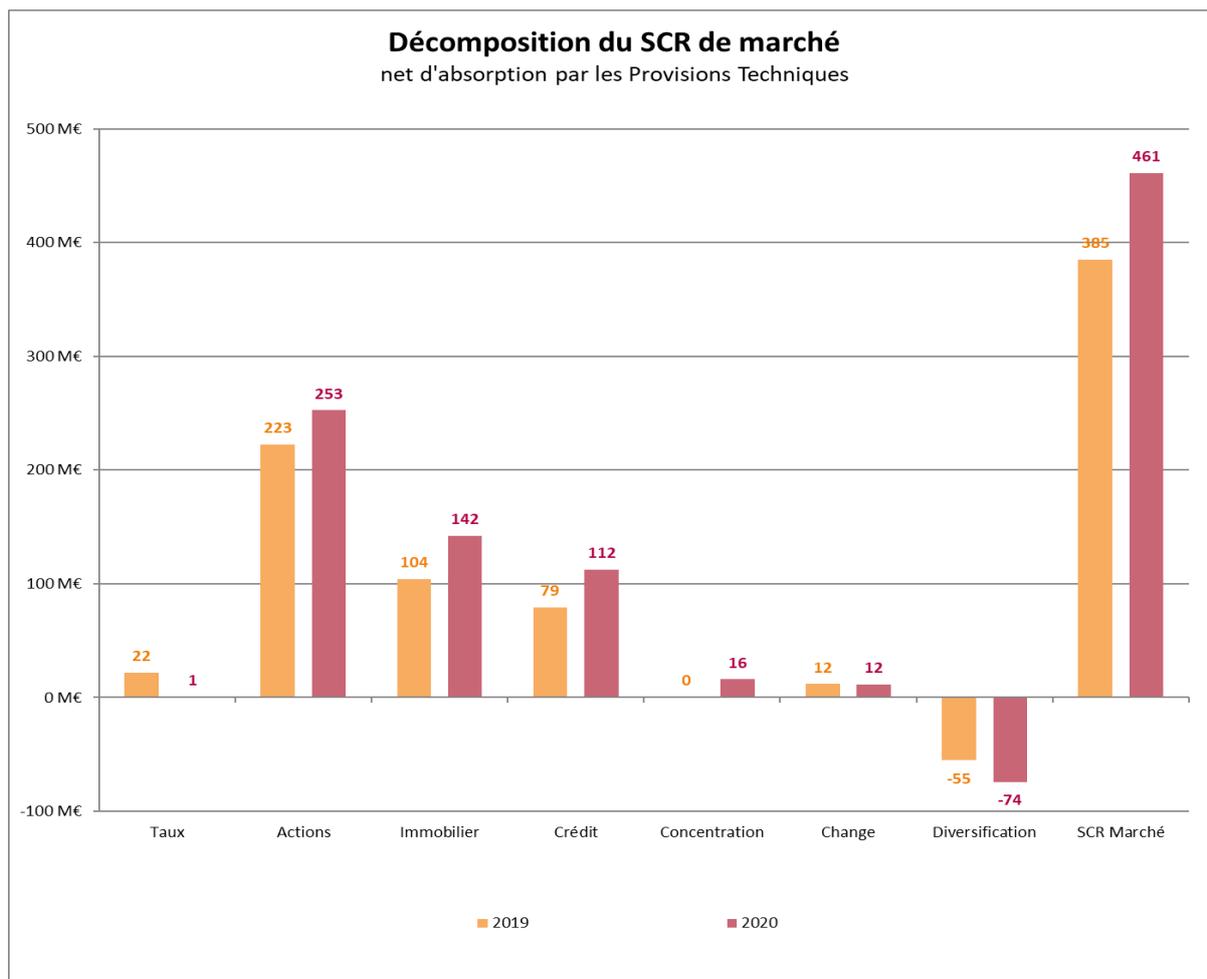


Table 23 : Evolution du SCR de marché (net d'absorption par les provisions techniques)

En 2020, la hausse des valeurs de marché des principales classes d'actif implique une croissance des SCR bruts suivants :

- +7% sur le SCR action suite à l'augmentation de 3% de l'assiette du choc, combinée à une hausse du niveau de choc moyen. L'augmentation du choc moyen traduit l'atténuation de l'effet de la mesure transitoire (niveau de choc réduit) dont bénéficient les actions entrées en portefeuille avant le 1^{er} janvier 2016. A fin 2020, le SCR actions est ainsi calculé sur la base d'un choc de 35% pour les actions cotées et 46% pour les actions non cotées.
- +13% sur le SCR immobilier suivant la hausse des valeurs d'expertise
- +3,3% sur le SCR de crédit en raison de l'augmentation de la valeur des obligations soumises au choc de spread et d'une hausse de la durée moyenne du portefeuille

Comme décrit précédemment, la baisse des taux a entraîné une réduction de la capacité d'absorption par les provisions techniques de chacun de ces chocs, ce qui amplifie la hausse des SCR nets d'absorption qui figurent dans le graphe ci-dessus.

Le SCR de concentration était presque nul à fin 2019 et s'élève à 16 M€ fin 2020. Cela provient de la hausse de la valorisation d'une ligne importante du portefeuille d'actions cotées dont le poids s'est ainsi renforcé.

Suite à la baisse de la courbe de taux entre 2019 et 2020, le niveau du choc de taux à la baisse est fortement réduit (pas de choc sur les maturités jusqu'à 21 ans en raison d'un choc plancher nul sur les taux négatifs). Par ailleurs la hausse de la durée du portefeuille obligataire atténue également l'impact du choc de taux.

Au final, le SCR de marché net de l'absorption par les provisions techniques est en hausse de 76 M€ soit +19,7%.

SCR de souscription Vie

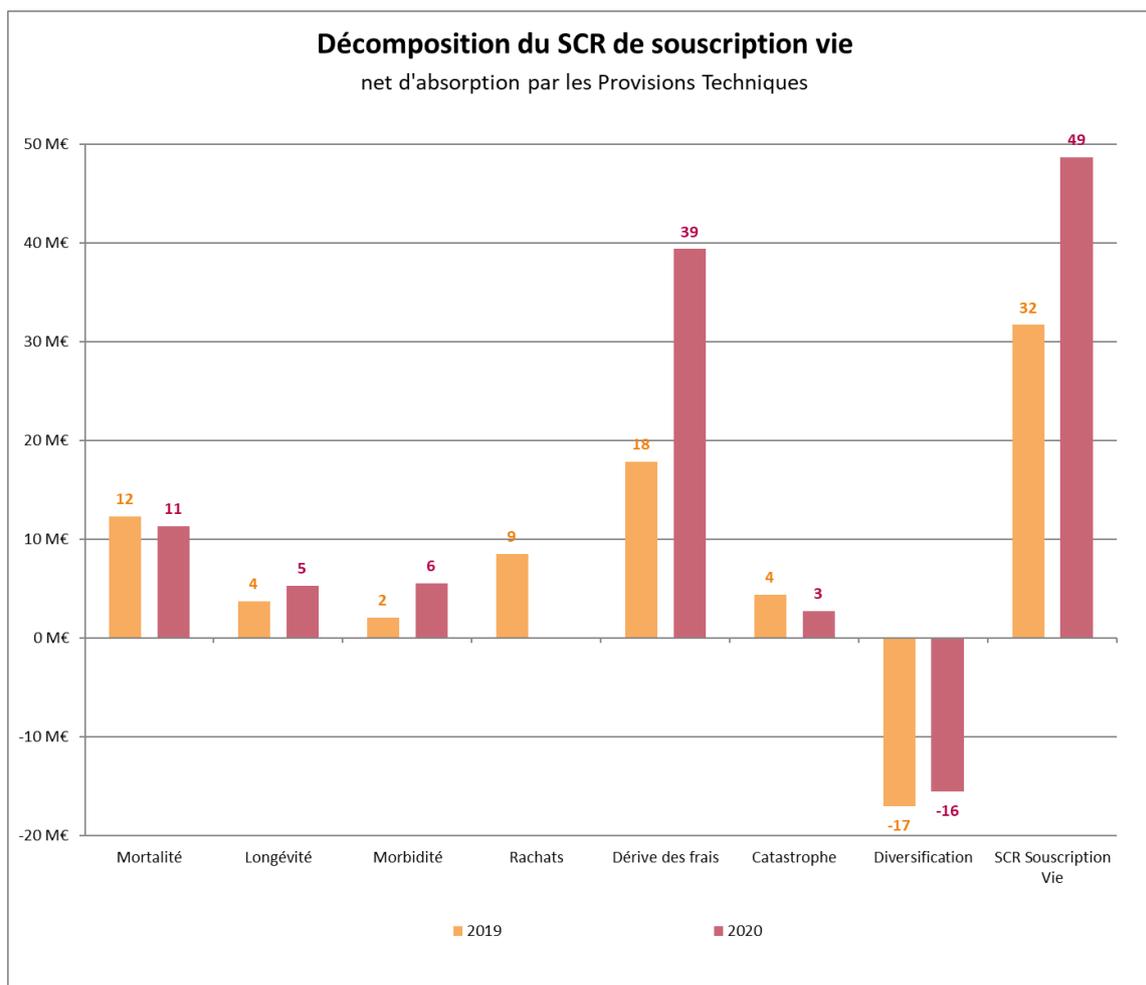


Table 24 : Evolution du SCR de souscription Vie (net d'absorption par les provisions techniques)

Le SCR de soucription vie augmente de 17 M€ entre 2019 et 2020.

La hausse la plus sensible est sur le SCR de frais qui augmente de 21,5 M€ suite à l'augmentation des coûts unitaires (cf. D.2.3) et à la réduction de l'absorption par la participation aux bénéfices.

Pour ce qui concerne le choc de rachats (hausse permanente, baisse permanente, ou choc massif) : depuis la fusion des sociétés Vie et Non Vie en 2019, la sélection du scénario de choc à appliquer se fait au niveau de l'entité mixte. Les garanties non vie des produits emprunteurs sont particulièrement sensibles à une diminution des sorties anticipées conduisant à une hausse des populations sous risque et donc à une hausse des prestations futures. Les garanties vie sont moins sensibles au choc de rachat à la hausse en 2020. En effet, les scénarios économiques projetés sont moins favorables en 2020 (augmentation de l'asymétrie et de la volatilité) ce qui conduit à une projection de produits futurs plus faibles dans le scénario central. Le choc de rachat à la hausse génère donc une moindre réduction des profits futurs en 2020 qu'en 2019. C'est donc le rachat à la baisse porté par les garanties non vie qui prédomine au niveau de l'entité mixte. Le rachat à la baisse conduisant à une hausse des profits futurs sur les garanties vie, il n'y a donc plus de choc de rachat dans le SCR de souscription Vie.

Le SCR de morbidité augmente de 3,5 M€ entre 2019 et 2020. Cette hausse est liée à une dégradation de la sinistralité incapacité invalidité constatée en 2020. L'assiette du choc est donc plus élevée en 2020 qu'en 2019.

Le choc de longévité augmente de 1,6 M€, cette évolution suit le vieillissement des portefeuilles.

Le choc de mortalité diminue de 1 M€ suite à la révision des hypothèses de sinistralité pour l'année 2020 (meilleure sinistralité décès constatée).

Le SCR catastrophe diminue de 1,6 M€ entre 2019 et 2020 à la suite de la baisse des capitaux sous-risque sur le portefeuille emprunteurs.

L'effet de diversification diminue légèrement de 1,5 M€ entre 2019 et 2020 car le choc de chute n'est plus pris en compte dans le SCR vie ce qui conduit à la perte de l'effet de diversification lié au choc de rachat.

SCR de souscription non-vie

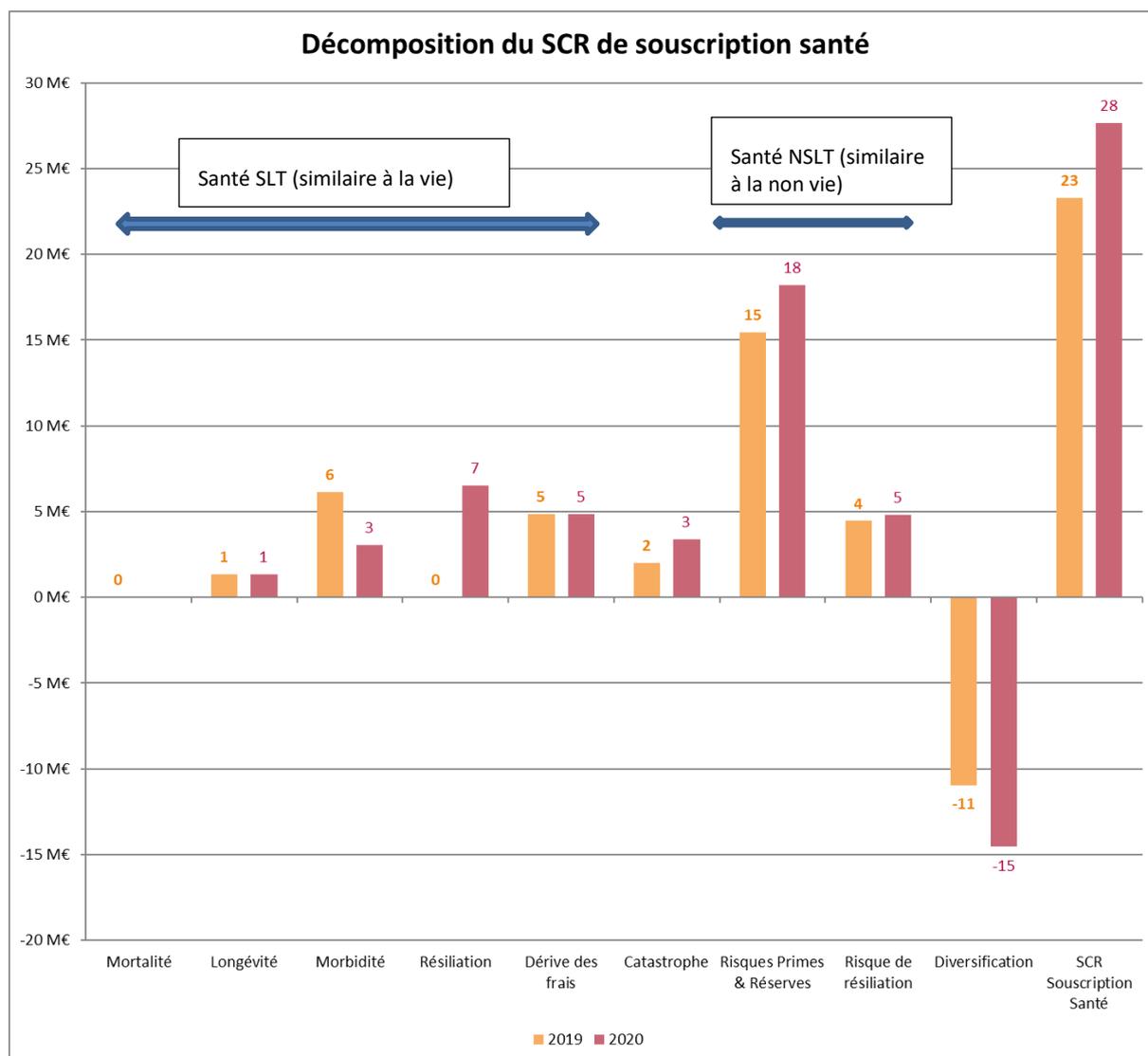


Table 25 : Evolution du SCR de souscription santé

Le SCR de souscription santé est en hausse.

SCR Santé SLT

Les évolutions les plus significatives entre 2019 et 2020 concernent les chocs de morbidité et de résiliation.

Le choc de morbidité est essentiellement porté par les produits emprunteurs. L'amélioration de la sinistralité sur ces produits a permis de réduire l'assiette du choc et par conséquent le montant du SCR.

L'apparition d'un SCR de résiliation en branche Santé similaire à la vie est la conséquence directe et symétrique de la disparition du SCR de rachat à la hausse dans le SCR de souscription vie (cf. ci-dessus). En 2020, le choc de résiliation retenu est celui d'une diminution des sorties anticipées. En effet, sur le portefeuille emprunteurs, une diminution des sorties entraîne une hausse des prestations et des frais projetés en cas de sinistres non vie (cf.D.2.3). L'amélioration du maintien sur ces produits augmente la population sous risque et donc diminue le niveau des profits futurs projetés dans le calcul du Best Estimate. Par ailleurs, pour les petites garanties non vie, le coût unitaire d'un sinistre étant plus élevé qu'une prime moyenne annuelle, le choc de baisse des résiliations accroît également le SCR de souscription.

SCR Santé non SLT

Le SCR de primes et réserves augmente fortement consécutivement à la hausse des primes santé et des provisions pour sinistres à payer (hausse principalement liée à la sur sinistralité constatée sur les nouveaux partenariats santé et à la contribution exceptionnelle Covid).

Le SCR de résiliation pour les contrats classés en branche « Santé similaire à la non-vie (non-SLT) » augmente du fait de l'accroissement du volume des portefeuilles qui génèrent des profits futurs.

SCR catastrophe

Le SCR catastrophe progresse de 1,3 M€ suite à la hausse du nombre de garanties sous risque (notamment en frais de soins) et à la hausse du Best Estimate moyen des rentes invalidité en service.

E.3. Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le capital de solvabilité requis

L'entreprise ne fait pas usage du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée pour le calcul du capital de solvabilité requis.

E.4. Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

L'entreprise n'a pas recours à un modèle interne pour le calcul du capital de solvabilité requis.

E.5. Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

En 2020, le ratio de couverture du capital de solvabilité requis par les fonds propres éligibles de l'entreprise s'élève à 258%. Les fonds propres prudentiels intègrent un montant de fonds excédentaires correspondant à une fraction de la provision pour participation aux bénéfices (PPB), admissible au titre de la couverture du SCR et du MCR (cf. E.1.2.). En ne tenant pas compte de ce montant, le ratio de couverture du SCR s'élève à 234%. Le ratio de couverture du SCR à fin 2019 s'élevait à 301% (273% hors PPB).

Le ratio de couverture du minimum de capital requis par les fonds propres éligibles de l'entreprise s'élève à 745% (676% hors PPB) contre 827% à la clôture de l'exercice précédent (750% hors PPB).

Aucun manquement à l'exigence de minimum de capital requis ou au capital de solvabilité requis concernant l'entreprise n'est intervenu au cours de la période de référence.

E.6. Autres informations

Aucune autre information importante concernant la gestion des fonds propres n'est à noter.

Annexes

Détail des concentrations sur le risque de souscription Non Vie

Pour le risque de souscription Santé non-SLT

Les expositions les plus importantes concernant le risque de prime et de réserve sont représentées par le montant de provisions techniques (des BEL) et le montant des primes futures.

Le tableau suivant fait apparaître la répartition du montant de ces expositions par ligne d'activité S2 sur la période de référence :

En milliers d'euros	2020	2019	Var.
Lob 1 - Assurance des frais médicaux			
BEL	5 191	2 181	138,01%
Primes futures nettes de réassurance	38 189	17 335	120,30%
Lob 2 - Assurance de protection du revenu			
BEL	-9 227	-12 307	-25,02%
Primes futures nettes de réassurance	43 418	47 515	-8,62%

Table 26 : Concentrations d'exposition pour le risque de souscription Santé NSLT

Les expositions sont principalement localisées sur la LoB 1 « Assurance des frais médicaux » en 2020 . Elles sont notamment sensibles au risque de chute massive qui entraîne une perte de primes futures.

L'évolution par rapport à 2019 est principalement caractérisée par une augmentation du chiffre d'affaires des portefeuilles de contrats en Lob 1 et une dégradation de leur sinistralité. En 2020, une forte augmentation des primes des partenariats santé récents a été constatée, elle s'est accompagnée d'une dégradation sensible de la sinistralité, accentuée par la mise en place de contribution exceptionnelle (Covid).

Concernant les produits classés en Lob 2, l'amélioration du BE de primes liée aux affaires nouvelles du partenariat SPVie et à l'amélioration de la sinistralité décès accidentel, a été gommée par une augmentation des provisions pour sinistres à payer incapacité/invalidité, entraînant une hausse du BEL.

Pour le risque de souscription Santé SLT

Les expositions les plus importantes concernant l'ensemble des risques Santé SLT sont représentées par les montants de provisions techniques (des BEL). Le tableau suivant fait apparaître la répartition du montant de ces expositions par ligne d'activité S2 sur la période de référence :

En milliers d'euros	2020	2019	Var.
BEL			
Lob 29 - Santé assimilée à la vie	10 596	16 431	-35,51%
Lob 33 - Rentes issues de contrats non vie et liée à des garanties santé	15 034	15 025	0,06%
Lob 35 - Réassurance maladie	713	2 060	-65,39%

Table 27 : Concentrations d'exposition pour le risque de souscription Santé SLT

Les expositions sont principalement localisées sur la LoB 33 « Rentes issues de contrats non vie et liées à des garanties santé » et la Lob 29 « santé assimilée à la vie »

L'évolution par rapport à 2019 est principalement caractérisée par les éléments suivants :

- La baisse du BEL de la Lob 29 s'explique par une dégradation du maintien du produit empunteur ADP April conduisant à une réduction de la population sous risque et par une amélioration de sa sinistralité.
- L'évolution du Best Estimate de la lob 33 est liée, en particulier, à l'évolution du portefeuille de rentiers dépendance. On note en 2020 un recul des provisions de rentes issues du produit dépendance le plus ancien (portefeuille d'assurés âgés avec nombreuses sorties par décès) qui compense l'augmentation des provisions de rentes sur les portefeuilles plus récents (effet vieillissement du portefeuille).
- Le Best Estimate de la lob 35 s'améliore suite à une amélioration de la sinistralité du produit.

Pour le risque de souscription CAT

Les expositions les plus importantes sont représentées par les montants de capitaux sous risque, représentées dans le tableau suivant :

<i>En milliers d'euros</i>	2020	2019	Var.
Capitaux sous risques bruts de réassurance			
Lob 1 - Assurance des frais médicaux	17 114	10 035	70,54%
Lob 2 - Assurance de protection du revenu	19 839 516	29 322 034	-32,34%

Table 28 : Concentrations d'exposition pour le risque de souscription CAT

Les capitaux sous risque concernent essentiellement les risques de décès accidentel et principalement d'invalidité et d'incapacité de travail. Les principaux produits concernés sont l'assurance de prêt et les garanties décès accidentel vendues en partenariat. Notons néanmoins que ces capitaux sont très nettement réassurés.

Etats quantitatifs (montants en k€)

Tableau S.02.01.02 : Bilan

	Valeur Solvabilité II
	C0010
Actifs	
Goodwill	0
Frais d'acquisition différés	0
Immobilisations incorporelles	
Actifs d'impôts différés	
Excédent du régime de retraite	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	104 945
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	5 093 498
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	1 076 552
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	74 073
Actions	893 811
Actions – cotées	888 282
Actions – non cotées	5 528
Obligations	2 557 142
Obligations d'État	501 786
Obligations d'entreprise	2 055 356
Titres structurés	0
Titres garantis	0
Organismes de placement collectif	449 451
Produits dérivés	0
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	42 470
Autres investissements	0
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	17 776
Prêts et prêts hypothécaires	7 352
Avances sur police	282
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	0
Autres prêts et prêts hypothécaires	7 070
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	-23 982
Non-vie et santé similaire à la non-vie	-6 943
Non-vie hors santé	0
Santé similaire à la non-vie	-6 943
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	-17 039
Santé similaire à la vie	10 539
Vie hors santé, UC et indexés	-27 578
Vie UC et indexés	0
Dépôts auprès des cédantes	0
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	30 544
Créances nées d'opérations de réassurance	5 942
Autres créances (hors assurance)	17 447
Actions propres auto-détenues (directement)	0
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	80 726
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	0

Total de l'actif	R0500	5 334 248
		Valeur Solvabilité II
		C0010
Passifs	R0510	-2 186
Provisions techniques non-vie	R0520	0
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0530	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0540	0
Meilleure estimation	R0550	0
Marge de risque	R0560	-2 186
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0570	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0580	-4 036
Meilleure estimation	R0590	1 850
Marge de risque	R0600	4 069 798
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0610	31 640
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0620	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0630	26 343
Meilleure estimation	R0640	5 298
Marge de risque	R0650	4 038 158
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0660	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0670	3 987 464
Meilleure estimation	R0680	50 693
Marge de risque	R0690	20 148
Provisions techniques UC et indexés	R0700	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0710	19 733
Meilleure estimation	R0720	415
Marge de risque	R0730	
Autres provisions techniques	R0740	0
Passifs éventuels	R0750	4 845
Provisions autres que les provisions techniques	R0760	41
Provisions pour retraite	R0770	23 955
Dépôts des réassureurs	R0780	172 970
Passifs d'impôts différés	R0790	0
Produits dérivés	R0800	90
Dettes envers des établissements de crédit	R0810	0
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0820	3 696
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0830	11 643
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0840	41 952
Autres dettes (hors assurance)	R0850	0
Passifs subordonnés	R0860	0
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0870	0
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0880	0
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0900	4 346 954
Total du passif	R1000	987 295
Excédent d'actif sur passif		

Tableau S.23.01.01 : Fonds Propres

Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35

Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)
 Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires
 Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel
 Comptes mutualistes subordonnés
 Fonds excédentaires
 Actions de préférence
 Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence
 Réserve de réconciliation
 Passifs subordonnés
 Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets
 Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra

Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II

Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II

Déductions

Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers

Total fonds propres de base après déductions

Fonds propres auxiliaires

Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande
 Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et callables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel
 Actions de préférence non libérées et non appelées, callables sur demande
 Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande
 Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE
 Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE

	Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
R0010	81 000	81 000			
R0030	76 606	76 606			
R0040					
R0050					
R0070	89 338	89 338			
R0090					
R0110					
R0130	719 831	719 831			
R0140					
R0160					
R0180					
R0220					
R0230					
R0290	966 775	966 775			
R0300					
R0310					
R0320					
R0330					
R0340					
R0350					

Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE
Autres fonds propres auxiliaires

Total fonds propres auxiliaires

Fonds propres éligibles et disponibles

Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis

Capital de solvabilité requis

Minimum de capital requis

Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis

Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis

Réserve de réconciliation

Excédent d'actif sur passif
Actions propres (détenues directement et indirectement)
Dividendes, distributions et charges prévisibles
Autres éléments de fonds propres de base
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés

Réserve de réconciliation

Bénéfices attendus

Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie

Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)

R0360				
R0370				
R0390				

	Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
			C0030	C0040	C0050
R0400					
R0500	966 775	966 775			
R0510	966 775	966 775			
R0540	966 775	966 775			
R0550	966 775	966 775			
R0580	375 441				
R0600	129 795				
R0620	2,58				
R0640	7,45				

R0700	987 295	
R0710		
R0720	20 520	
R0730	246 944	
R0740		
R0760	719 831	
R0770	9 842	
R0780	146 934	
R0790	156 776	

Tableau S.05.01.02 : Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
Primes émises										
Brut – assurance directe	R0110	32 713	63 263							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130									
Part des réassureurs	R0140	8 061	23 967							
Net	R0200	24 652	39 296							
Primes acquises										
Brut – assurance directe	R0210	32 713	63 265							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230									
Part des réassureurs	R0240	8 061	23 967							
Net	R0300	24 652	39 298							
Charge des sinistres										
Brut – assurance directe	R0310	25 691	8 161							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330									
Part des réassureurs	R0340	8 738	3 805							
Net	R0400	16 953	4 356							
Variation des autres provisions techniques										
Brut – assurance directe	R0410		9 339							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430									
Part des réassureurs	R0440		4 004							
Net	R0500		5 335							
Dépenses engagées	R0550	14 356	18 375							
Autres dépenses	R1200									
Total des dépenses	R1300									

Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)	Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée	Total
--	---	-------

		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
		C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
Primes émises									
Brut – assurance directe	R0110								95 976
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130								
Part des réassureurs	R0140								32 027
Net	R0200								63 948
Primes acquises									
Brut – assurance directe	R0210								95 977
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230								
Part des réassureurs	R0240								32 027
Net	R0300								63 950
Charge des sinistres									
Brut – assurance directe	R0310								33 853
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330								
Part des réassureurs	R0340								12 543
Net	R0400								21 309
Variation des autres provisions techniques									-
Brut – assurance directe	R0410								9 339
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430								
Part des réassureurs	R0440								4 004
Net	R0500								5 335
Dépenses engagées	R0550								32 731
Autres dépenses	R1200								
Total des dépenses	R1300								

Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie	Engagements de réassurance vie	Total
---	---------------------------------------	-------

		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéficiaires	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Primes émises										
Brut	R1410	32 857	311 588	5 795	58 999			2 051	3 789	356 081
Part des réassureurs	R1420	16 041	219	-	37 311			-	-	16 260
Net	R1500	16 816	311 369	5 795	21 688			2 051	3 789	339 821
Primes acquises										
Brut	R1510	32 985	311 588	5 795	58 999			2 051	3 789	356 209
Part des réassureurs	R1520	16 041	219	-	37 311			-	-	16 260
Net	R1600	16 944	311 369	5 795	21 688			2 051	3 789	339 949
Charge des sinistres										
Brut	R1610	4 300	325 088	628	15 368	10 095		199	1 345	341 655
Part des réassureurs	R1620	3 810	111	-	8 713	1 859		-	-	5 780
Net	R1700	490	324 978	628	6 655	8 235		199	1 345	335 875
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710	- 4 035	- 80 276	4 760	6 966	- 19		186	219	- 79 164
Part des réassureurs	R1720	- 2 822	- 343	-	- 472	-		-	-	- 3 165
Net	R1800	- 1 213	- 79 933	4 760	7 438	- 19		186	219	- 75 999
Dépenses engagées	R1900	5 179	83 411	1	24 582	218		981	1 719	91 509
Autres dépenses	R2500	-	-	-	-	-		-	-	-
Total des dépenses	R2600	-	-	-	-	-		-	-	91 509

Tableau S.12.01.02 : Provisions techniques vie et santé SLT

	Assurance avec participation aux bénéficiaires	Assurance indexée et en unités de compte		Autres assurances vie			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	
		Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	C0060	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties		
	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0			0			0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020	0			0			0
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque								
Meilleure estimation								
Meilleure estimation brute	R0030	4 052 975	19 733	0		-73 134	0	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	-652	0	0		-26 927	0	0
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite – total	R0090	4 053 626	19 733	0		-46 207	0	0
Marge de risque	R0100	34 689	415		13 297			0
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques								
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110	0	0		0			0
Meilleure estimation	R0120	0	0	0		0	0	0
Marge de risque	R0130	0	0		0			0
Provisions techniques – Total	R0200	4 087 664	20 148		-32 910			0

	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	Assurance santé (assurance directe)		Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)		
			Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties					
	C0100	C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0	0			0	0	0	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020	0	0			0	0	0	
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque									
Meilleure estimation									
Meilleure estimation brute	R0030	7623	4007198		10596	0	15034	713	26343
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	0	-27578		4403	0	6136	0	10539
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite – total	R0090	7623	4034776		6193	0	8898	713	15804
Marge de risque	R0100	2707	51108	4426			406	466	5298
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques									
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110	0	0	0			0	0	0
Meilleure estimation	R0120	0	0		0	0	0	0	0
Marge de risque	R0130	0	0	0			0	0	0
Provisions techniques – Total	R0200	10330	4085232	15022			15440	1179	31640

Tableau S17.01.02 : Provisions techniques non-vie

	Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée						Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée						Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements non-vie
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	
	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0	0														0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050	0	0														0
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque																	
Meilleure estimation																	
Provisions pour primes	R0060	11,38442485	-21659,20835														-21647,82393
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	21,35993828	-12390,09444														-12368,7345
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	-9,975513426	-9269,113909														-9279,089422
Provisions pour sinistres																	
Brut	R0160	5179,570308	12431,82015														17611,39046
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	1794,312152	3631,347953														5425,660105
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	3385,258156	8800,472195														12185,73035
Total meilleure estimation – brut	R0260	5190,954733	-9227,388203														-4036,433469
Total meilleure estimation – net	R0270	3375,282643	-468,6417138														2906,640929
Marge de risque	R0280	681,1856044	1169,222014														1850,407618
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques																	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290	0	0														0
Meilleure estimation	R0300	0	0														0
Marge de risque	R0310	0	0														0
Provisions techniques – Total																	
Provisions techniques – Total	R0320	5872,140338	-8058,166189														-2186,025851
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330	1815,67209	-8758,746489														-6943,074398
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	R0340	4056,468247	700,5802997														4757,048547

Tableau S19.01.21 : Sinistres en non-vie

Sinistres payés bruts (non cumulés)

(valeur absolue)

Année	Année de développement											Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)	
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +			
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0170	C0180
Précédentes	R0100											0	R0100	0
N-9	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		R0160	0
N-8	R0170	0	0	0	0	0	0	0	0	0			R0170	0
N-7	R0180	0	0	0	0	0	0	0	0				R0180	0
N-6	R0190	0	0	0	0	0	0						R0190	0
N-5	R0200	0	0	0	0	0							R0200	0
N-4	R0210	0	0	0	0	0							R0210	0
N-3	R0220	10977	2670	668,88	187,76								R0220	187,756
N-2	R0230	9470,5	2612,3	660,66									R0230	660,662
N-1	R0240	10697	3257,8										R0240	3257,79
N	R0250	22992											R0250	22991,6
Total	R0260												R0260	27097,8
														64193,321

Tableau S.22.01.21 : Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

	Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
Provisions techniques	4 087 760	-	-	18 168	-
Fonds propres de base	966 775	-	-	- 13 438	-
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	966 775	-	-	- 13 438	-
Capital de solvabilité requis	375 441	-	-	600	-
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	966 775	-	-	- 13 438	-
Minimum de capital requis	129 795	-	-	1 382	-

Tableau S.25.01.21 : Capital de solvabilité requis pour les entreprises qui utilisent la formule standard

	Capital de solvabilité requis brut	PPE	Simplifications
Risque de marché	911 301		
Risque de défaut de la contrepartie	15 250		
Risque de souscription en vie	119 553	aucun	
Risque de souscription en santé	27 663	aucun	
Risque de souscription en non-vie	-	aucun	
Diversification	- 113 265		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	-		
Capital de solvabilité requis de base	960 502		

Calcul du capital de solvabilité requis

Risque opérationnel	18 726
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	- 472 345
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	- 131 442
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	-
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	375 441
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	-
Capital de solvabilité requis	375 441
Autres informations sur le SCR	
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	-
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	-
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	-
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	-
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	-

Tableau S.28.02.01 : Minimum de capital requis – Activités d'assurance ou de réassurance vie et non-vie

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

Activités en non-vie Résultat Minimum de capital requis $MCR_{(NL,NL)}$	Activités en vie Résultat Minimum de capital requis $MCR_{(NL,L)}$
4 489	

Activités en non-vie		Activités en vie	
Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
3 375	24 687		
-	37 293		
-	-		
-	-		
-	-		

Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	A.13
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	A.14
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	A.15
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	A.2
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	A.1

Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	A.3
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	A.4
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	A.5
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	A.6
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	A.7
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	A.8
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	A.9
Réassurance santé non proportionnelle	A.16
Réassurance accidents non proportionnelle	A.11
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	A.12
Réassurance dommages non proportionnelle	A.10

-	-		
-	-		
-	-		
-	-		
-	-		
-	-		
-	-		
-	-		
-	-		
-	-		
-	-		

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

Activités en non-vie Résultat Minimum de capital requis MCR _(L,NL)	Activités en vie Résultat Minimum de capital requis MCR _(L,L)
11 896	113 410

--	--

Activités en non-vie

Activités en vie

Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties

Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures

Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte

Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé

Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie

Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
-		3 620 390	
-		557 124	
-		19 733	
15 806		-	
	16 520 788		11 839 692

Calcul du MCR global

MCR linéaire

129 795

Capital de solvabilité requis

375 441

Plafond du MCR

168 948

Plancher du MCR

93 860

MCR combiné

129 795

Seuil plancher absolu du MCR

6 200

Minimum de capital requis

129 795

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

Montant notionnel du MCR linéaire

Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)

Plafond du montant notionnel du MCR

Plancher du montant notionnel du MCR

Montant notionnel du MCR combiné

Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR

Montant notionnel du MCR

	Activités en non-vie	Activités en vie
Montant notionnel du MCR linéaire	16 385	113 410
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	47 396	328 045
Plafond du montant notionnel du MCR	21 328	147 620
Plancher du montant notionnel du MCR	11 849	82 011
Montant notionnel du MCR combiné	16 385	113 410
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	2 500	3 700
Montant notionnel du MCR	16 385	113 410